

### **ASSEMBLEE DE MARTINIQUE**

# PROCÈS-VERBAL REUNION DES 20 ET 21 JUIN 2018

## **Sommaire**

1 – Ordre du jour	page 3
2 – Présences	page 7
3 – Débats	page 9
4 - Index des matières	page 112

#### **ORDRE DU JOUR**

L'an deux mille dix-huit et les 20 et 21 juin à 10 heures, l'Assemblée de Martinique, régulièrement convoquée, s'est réunie en son hôtel – rue Gaston Defferre à Fort-de-France, sous la présidence de Monsieur Claude LISE - Président de l'Assemblée, afin de débattre de l'ordre du jour suivant :

- 1/ APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DES 19 ET 20 JUILLET 2016
- 1 / APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DES 8 ET 9 FÉVRIER 2018
- 2/ EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 DE LA CTM
  EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE LA CTM
  BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT
- 3/ AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017
- 4 / DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 50 % D'UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 745 991,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE À LA RÉSIDENCE MANNIKOU QUARTIER DESFARGE À RIVIÈRE PILOTE
- 5/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 40 % D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 1 120 106,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE À LA RÉSIDENCE RHIZOPHORE QUARTIER BASSE GONDEAU AU LAMENTIN
- 6/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 50 % D'UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 261 843,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE À LA RÉSIDENCE ABRICOT QUARTIER ZAC LA MARIE A DUCOS
- 7/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 40 % D'UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 595 479,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE À LA RÉSIDENCE LES ZETAS TR1 QUARTIER FLOREAL À FORT DE FRANCE
- 8/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 40 % D'UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 266 692,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE À LA RÉSIDENCE LES DAMES QUARTIER FLOREAL À FORT DE FRANCE

- 9/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 40 % D'UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 1 378 815,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE À LA RÉSIDENCE LES ZETAS TR2 QUARTIER FLOREAL À FORT DE FRANCE
- 10/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITÉE PAR LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) À HAUTEUR DE 40 % D'UN PRÊT D'UN MONTANT TOTAL DE 484 894,00 € DESTINÉ AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE À LA RÉSIDENCE TRENELLE À FORT DE FRANCE
- 11/ VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE AUX TRAVAUX DE RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE TARTENSON
- 12/ AVENANT À LA CONVENTION FINANCIÈRE D'INDEMNISATION DE LA SCI CEJA DU COUT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES PMR ET D'AMÉNAGEMENT DES LOCAUX SIS AU 9 LOT. BARDINET DILLON À FORT DE FRANCE
- 13/ DEMANDE DE RÉAFFECTATION PARTIELLE DE FONDS DÉDIÉS DE MARTINIQUE DÉVELOPPEMENT **DOSSIER RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR**
- 14/ AUGMENTATION DE LA DOTATION FINANCIÈRE DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE AU TITRE DE L'AXE 3 "PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET COMBATTRE LA PAUVRETÉ" DU PO FSE ETAT POUR LA PÉRIODE 2018-2020
- 15/ REJET DE LA DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 RMAR040117DA0970101 SARL BELLEVUE SAINTE-MARIE "PLANTATION VITROPLANTS BANANES SUR 3,19 HA DE 2017 À 2019
- 16/ REJET DE LA DEMANDE D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 RMAR060116DA0970006 SA USINE DU MARIN MAINTIEN DE L'ATELIER "ÉLEVAGE BOVIN" PAR L'OPTIMISATION D'ÉQUIPEMENT EN MATÉRIEL
- 17/ MISE EN PLACE D'UN PASS MUSÉE : LE MARTINIQUE PASS MUSÉE
- 18/ MISE EN PLACE DE L'ACHAT EN COMPTE POUR LES TOURS-OPERATORS, LES RÉCEPTIFS ET AUTRES
- 19/ FIXATION DES PRIX DE VENTE D'OUVRAGES : CAHIER DU PATRIMOINE N°31 ET CATALOGUE BENOIT JEANNETTE
- 20/ ANNULATION DE LA DÉLIBÉRATION N°15-895-1 DU 20 OCTOBRE 2015 PORTANT OCTROI D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT POUR LA DÉFENSE DES ARTISTES MARTINIQUAIS POUR SA PARTICIPATION AU MUNDIAL MONTRÉAL AU CANADA AU MOIS DE NOVEMBRE 2015

- 21/ DISPOSITIF TERRITORIAL DES AIDES À L'INNOVATION
- 22/ CRÉATION D'UN FONDS DE FONDS JÉRÉMIE DESTINÉ À METTRE EN OEUVRE LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU TITRE DU PO-FEDER 2014-2020
- 23/ NOUVEAU RÉGLEMENT TERRITORIAL DES BOURSES D'ÉTUDES PARAMÉDICALES, DE SAGES-FEMMES ET DE FORMATIONS EN TRAVAIL SOCIAL
- 24/ PROJET DE DÉCRET RELATIF AUX SOCIÉTÉS D'AMÉNAGEMENT FONCIER ET D'ÉTABLISSEMENT RURAL (SAFER)
- 25/ PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL DE L'OPÉRATION VISANT LE RÉAMÉNAGEMENT DU CARREFOUR MANGOT VULCIN AU LAMENTIN (RN1-RD3) POUR LE PASSAGE DU TCSP DE MARTINIQUE
- 26/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIÈRE DE MARCHÉS PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES
- 27/ TROPHÉE YVON LUTBERT VALIDATION DU DISPOSITIF CADRE
- 28/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA FÉDÉRATION DES YOLES RONDES DE MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION DU TOUR DES YOLES 2018
- 29/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR LA CROIX ROUGE FRANCAISE-DÉLÉGATION MARTINIQUE AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES (SAVAS) ANNEE 2018
- 30/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULÉE PAR LE CENTRE HOSPITALIER DU SAINT-ESPRIT D'UN MONTANT DE CENT QUARANTE ET UN MILLE EUROS (141 000,00€) POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AMÉNAGEMENT DE L'EHPAD « DOUCEUR D'AGE »
- 31/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULÉE PAR L'OMASS OFFICE DES MISSIONS D'ACTION SOCIALE ET DE SANTE DE LA VILLE DU LAMENTIN D'UN MONTANT DE QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000,00€) POUR LA RÉALISATION DES TRAVAUX ET AMÉNAGEMENTS NÉCESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE LA CUISINE DE L'EHPAD « RÉSIDENCE HENRI BOURGEOIS »
- 32/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION CLOWNS DOKTE DANS LE CADRE D'UNE FORMATION QUALIFIANTE DE CLOWNS EN SECTEUR HOSPITALIER, AU TITRE DE L'EXERCICE 2018
- 33/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULÉE PAR L'ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PRÉVENTION DE LA DRÉPANOCYTOSE (APIPD) DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LA DRÉPANOCYTOSE INTITULÉE « LA 3ÈME ÉDITION DE DÉPRACTION MARTINIQUE » QUI A EU LIEU DU 25 AU 30 SEPTEMBRE 2017

- 34/ LE FINANCEMENT DE MESURES DE PROTECTION JUDICIAIRE DE MAJEURS VULNÉRABLES AUX ASSOCIATIONS TUTÉLAIRES MYRIAM ET UDAF
- 35/ LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT EN ÉCONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (MAESF)
- 36/ ATTRIBUTION DE PRIX AUX JEUNES LAURÉATS CONFIÉS À L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE AU TITRE DES EXAMENS DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 ET ORGANISATION DE LA CÉRÉMONIE DE REMISE
- 37/ CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 ENTRE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE ET L'ÉTAT RELATIVE À LA MOBILISATION D'AIDES AUX POSTES EN FAVEUR DE L'INSERTION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DANS LE SECTEUR NON MARCHAND
- 38/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MADIN'JEUNES AMBITION POUR LA CAMPAGNE « LA CARAVANE DE LA NON-VIOLENCE » AU TITRE DE L'ANNÉE 2017
- 39/ PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITÉ TERRITORIALE DE MARTINIQUE
- 40/ RAPPORT D'ACTIVITÉS DES SERVICES ANNÉE 2017
- 41/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPÉENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL DISTILLERIE LA FAVORITE RÉNOVATION DU SYSTÈME TRADITIONNEL DE PRODUCTION DE VAPEUR DE LA DISTILLERIE FAVORITE (2017) RMARO40217DA0970001»
- 42/ MOTION POUR LA SAUVEGARDE DES FONDS POSÉI

#### **PRESENCES**

#### Le 20 juin 2018

#### > LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs, Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Christiane BAURAS, Claude BELLUNE, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Eugène LARCHER, Lucie LEBRAVE, Nadia LIMIER, Claude LISE, Fred LORDINOT, Denis LOUIS-REGIS, Raphaël MARTINE, Charles-André MENCE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Nadine RENARD, Daniel ROBIN, Louise TELLE, Marie-Frantz TINOT, David ZOBDA.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs Kora BERNABE, (procuration à Claude BELLUNE), Belfort BIROTA (procuration à Lucien ADENET), Joachim BOUQUETY (procuration à Richard BATHELERY), Catherine CONCONNE (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Charles JOSEPH-ANGELIQUE (procuration à Georges CLEON), Marie-Line LESDEMA (procuration à Francine CARIUS), Lucien RANGON (procuration à Marius NARCISSOT), Sandrine SAINT-AIME (procuration à Louise TELLE), Patricia TELLE (procuration à Daniel ROBIN), Marie-France TOUL (procuration à Claude LISE), Sandra VALENTIN (procuration à Lucie LEBRAVE).

#### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Monsieur Alfred MARIE-JEANNE – Président du Conseil exécutif et Mesdames et Messieurs Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

Le 21 juin 2018

#### **► LES MEMBRES DE L'ASSEMBLÉE**

ETAIENT PRESENTS: Monsieur Claude LISE – Président de l'Assemblée et Mesdames et Messieurs Lucien ADENET, Richard BARTHELERY, Claude BELLUNE, Michelle BONNAIRE, Michel BRANCHI, Francine CARIUS, Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Félix CATHERINE, Clément CHARPENTIER-TITY, Manuella CLEM-BERTHOLO, Georges CLEON, Gilbert COUTURIER, Jenny DULYS-PETIT, Jean-Claude DUVERGER, Christiane EMMANUEL, Johnny HAJJAR, Lucie LEBRAVE, Claude LISE, Raphaël MARTINE, Yan MONPLAISIR, Michelle MONROSE, Diane MONTROSE, Karine MOUSSEAU, Marius NARCISSOT, Josiane PINVILLE, Maryse PLANTIN, Louise TELLE, Marie-Frantz TINOT.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR: Mesdames, Messieurs Christiane BAURAS (procuration à Michelle BONNAIRE), Kora BERNABE, (procuration à Claude BELLUNE), Belfort BIROTA (procuration à Lucien ADENET), Joachim BOUQUETY (procuration à Richard BATHELERY), Catherine CONCONNE (procuration à Jean-Claude DUVERGER), Charles JOSEPH-ANGELIQUE, (procuration à Georges CLEON), Eugène LARCHER (procuration à Raphaël MARTINE), Marie-Line LESDEMA (procuration à Francine CARIUS), Nadia LIMIER (procuration à Josiane PINVILLE), Fred LORDINOT (procuration à Jenny DULYS- PETIT), Denis LOUIS-REGIS (procuration à Gilbert COUTURIER), Charles-André MENCE (procuration à Félix CATHERINE), Jean-Philippe NILOR, Stéphanie NORCA, Justin PAMPHILE, Lucien RANGON (procuration à Marius NARCISSOT), Nadine RENARD (procuration à Clément CHARPENTIER-TITY), Daniel ROBIN, Sandrine SAINT-AIME (procuration à Louise TELLE), Patricia TELLE, Marie-France TOUL (procuration à Claude LISE), Sandra VALENTIN (procuration à Lucie LEBRAVE), David ZOBDA.

#### > LES MEMBRES DU CONSEIL EXÉCUTIF

<u>ASSISTAIENT À LA SEANCE</u>: Mesdames et Messieurs Francis CAROLE, Miguel LAVENTURE, Marie-Hélène LEOTIN, Daniel MARIE-SAINTE, Aurélie NELLA, Sylvia SAÏTHSOOTHANE, Marinette TORPILLE.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Chers collègues, je vous remercie de votre présence. Je salue tous les collègues que je n'ai pas salués personnellement et je demande de procéder à l'appel.

Monsieur Christophe PRIAM procède à l'appel nominal des élus – le quorum est atteint.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous avons le quorum. Je déclare la séance ouverte. Je vais vous demander de désigner un ou une secrétaire de séance. Y a t-il des volontaires ? Madame CARIUS. *Madame Francine CARIUS est désignée secrétaire de séance.* 

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Voté à l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Notre réunion a été convoquée sur deux jours avec un ordre du jour comportant 40 points. Je vous propose néanmoins d'accepter l'introduction, selon la procédure d'urgence, d'une question supplémentaire ayant fait l'objet d'un rapport qui a été mis à votre disposition dans les délais requis. Il s'agit du rapport 41 : demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 qui concerne la SARL Distillerie la Favorite. La procédure d'urgence est justifiée par la nécessité d'une part de tenir compte des contraintes de mobilisation des crédits de l'ODEADOM et d'autre part d'éviter la perte d'un cofinancement d'un montant de 14 606,89 €. La décision de notre Assemblée est attendue avant le 30 juin 2018. Je crois que c'est parfaitement justifié. Précisons d'ailleurs qu'une telle décision n'a pas d'impact financier pour la Collectivité, les crédits FEADER étant directement gérés par l'ASP. Comme l'exige la loi et comme vous le savez je vous invite, après cette information, à vous prononcer sur la reconnaissance de l'urgence et ainsi accepter la prise en compte dans notre ordre du jour du point complémentaire que je viens d'exposer. Je mets tout de suite aux voix.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Cette question est donc ajoutée à l'ordre du jour. Je voudrais vous informer par ailleurs d'un certain nombre de modifications dans la présentation de l'ordre du jour. Le conseiller exécutif LAVENTURE exposera le point supplémentaire 41 à l'issue des guestions déjà portées à son nom. Notre collègue conseiller exécutif CAROLE interviendra après le collègue LAVENTURE pour présenter les rapports 29 à 40. Le Collègue LAVENTURE introduira les rapports 25 et 26 en lieu et place du collègue MARIE-SAINTE. Il n'y a pas d'observation sur ces permutations dans l'ordre de présentation, il en sera ainsi procédé. Nous avons donc à examiner les différentes affaires que je vais rappeler dans un moment. Il y a aussi la proposition de retirer le dossier numéro 13. Il s'agit de la demande de réaffectation partielle de fonds dédiés de Martinique développement. Ce rapport est retiré de l'ordre du jour pour complément d'informations. S'il n'y a pas d'opposition, ce dossier est retiré. Je dois aussi vous faire part d'un courrier que j'ai reçu du collègue DUVERGER, présidant le groupe « Ensemble pour une Martinique nouvelle », qui porte sur un certain nombre de propositions de modifications du règlement intérieur. J'ai reçu ce courrier hier, par conséquent il ne m'était pas possible de faire passer les propositions en commission. Je suis donc obligé de proposer que ces propositions du groupe « Ensemble pour une Martinique nouvelle » soit versées à la commission ad hoc chargée du règlement intérieur mais également à la commission des textes qui est saisie de toute question concernant des textes. Je peux m'engager, collègue DUVERGER, à faire en sorte que la commission ad hoc se réunisse de telle sorte que nous puissions débattre des propositions lors de la prochaine

plénière. Je veux rappeler que la commission ad hoc a tenu deux réunions : une le 23 janvier 2018, l'autre le 30 janvier. Je ferai en sorte qu'elle se réunisse rapidement. C'est donc à la prochaine plénière que nous pourrons examiner les propositions faites par le groupe « Ensemble Pour une Martinique Nouvelle ».

J'ai également à vous faire part d'une motion dont je suis saisi. Il s'agit d'une motion de la commission des finances qui concerne la diminution des fonds POSEI. Comme toutes les motions, elle sera examinée en fin de séance.

Mes chers collègues, je vais maintenant vous rappeler l'ordre du jour. Après l'examen du procès-verbal de la réunion de février, nous allons tout d'abord examiner toute une série de guestions présentées par le collègue Miguel LAVENTURE. Il s'agit des rapports 2 à 16 et du rapport 41. Viendront ensuite les dossiers présentés par le conseiller exécutif Francis CAROLE, il s'agit des rapports 29 à 40. Nous verrons alors les dossiers présentés par la conseillère exécutive Marie-Hélène LEOTIN, ce sont les rapports 17 à 20. Nus verrons ensuite les dossiers présentés par la conseillère exécutive Marinette TORPILLE à savoir les rapports 21 et 22. La conseillère exécutive Aurélie NELLA présentera les rapports 21 et 23. Le conseiller exécutif Daniel MARIE SAINTE présentera ensuite les rapports 25 et 26 et enfin les dossiers présentés par le conseiller exécutif Louis BOUTRIN, il s'agit des rapports 27 et 28. Avant de procéder à l'examen du procès-verbal de la réunion des 8 et 9 février 2018, je veux vous signaler la présence d'une délégation de l'association « Sauver la santé en Martinique ». Cette délégation, conduite par le Docteur Jean-Luc Fanon, souhaite s'adresser à notre Assemblée ; ce que j'ai accepté comme chaque fois qu'un groupe de citovens propose de nous apporter des informations utiles à l'exercice de nos responsabilités. En l'occurrence il s'agit, vous le savez tous, d'un sujet particulièrement important et particulièrement préoccupant pour tous les martiniquais. Je vais donc suspendre pour quelques instants notre plénière mais auparavant, permettez-moi de dire à quel point je suis solidaire de l'action – je devrais même dire du combat – que mène l'association « Sauver la santé en Martinique ». Je le suis à plusieurs titres : en tant qu'ancien médecin praticien bien sûr, en tant qu'ancien parlementaire et président du conseil général qui a suivi de près pendant de nombreuses années les dossiers concernant la santé et tout particulièrement ceux du Centre Hospitalier Universitaire. Je suis également ce dossier depuis deux ans en tant que membre du Conseil de surveillance du CHU et de l'ARS, instance où je vous représente ainsi que la collègue Louise TELLE et le conseiller exécutif Francis CAROLE représentant le Conseil exécutif à ces deux instances. Je crois pouvoir dire en toute connaissance de cause que je partage les constats alarmants et les analyses des causes de la situation que font les membres de l'association que nous allons entendre. Je veux ajouter que les collectivités territoriales - l'ex Région et l'ex Département - ont beaucoup aidé pendant des années le secteur hospitalier en allant bien au-delà de leurs compétences. Je ne peux pas vous donner les chiffres concernant l'ancienne Région mais le Président du Conseil Exécutif ici présent les connaît, pour avoir présidé la Région. En ce qui concerne le Département, j'ai en mémoire que c'est plus de 25 M€ en 10 ans qui ont été accordés à ce secteur. Je le rappelle pour que les martiniquais entendent bien qu'au-delà de leurs compétences, les collectivités territoriales ont beaucoup fait. L'actuelle CTM a déjà apporté sa contribution notamment en ce qui concerne le dossier cyclotron. Je crois être dans l'obligation de le dire, il appartient désormais à l'État de prendre ses responsabilités même si nous nous considérons tous comme mobilisés aux côtés des professionnels de la santé, professionnels auxquels je tiens à rendre un hommage appuyé – je pense pouvoir le faire en votre nom à tous – pour la qualité du travail qu'ils effectuent au profit de nos compatriotes et ce dans des conditions extrêmement difficiles, il faut que tout le monde le sache. Je suspends la séance, je propose à la délégation de venir s'adresser à vous. Je crois que le Président Marie-Jeanne souhaite dire quelques mots après les avoir entendus. Je suspends et je leur cède la place.

Suspension de séance (Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – La séance et reprise. Je pense que vos applaudissements sont lourds de sens. Je propose que le Président du Conseil Exécutif Alfred, MARIE-JEANNE, nous rejoigne pour s'adresser à l'Assemblée.

M. le Président Alfred MARIE-JEANNE – Nous vivons actuellement un moment solennel, mes propos n'engagent que moi. Nous assistons depuis quelques temps à une démolition de tout ce qui se fait en Martinique, non pas par vous collègues, pas par nous... sauf s'il y a quelques complices que j'ignore. On laisse pourrir une situation, la situation de l'hôpital de la Martinique. On laisse les choses se dégrader – c'est dommage mais il faut le dire – au profit de la Guadeloupe. Je n'ai pas pour habitude dans mes interventions ici ou là, y compris à la tribune de l'Assemblée, de parler de la Guadeloupe en termes désagréables. Je ne l'ai jamais fait quel que soit le sujet, tout le monde le sait. Par contre, quand on constate que le Gouvernement vient de voter 550 M€ (au bas mot) pour reconstruire l'hôpital de la Guadeloupe et que dans le même temps, on laisse se détériorer lamentablement tout ce qui se fait en Martinique aussi bien sur l'université qu'ailleurs, cette situation est inadmissible. J'ai eu l'occasion – j'en profite de le dire – d'interpeller le 1ier Ministre lui-même, la Ministre des Outre-mer et de remettre un document en ce sens aux ministres que j'ai rencontrés y compris à la ministre responsable de l'enseignement supérieur. Ce n'est pas pour faire un palmarès d'ancien combattant que je le dis mais lorsqu'on arrive à de telles extrémités, ce n'est pas possible de ne pas dénoncer ce comportement. À cet égard j'aurai l'occasion de rappeler – comme l'a fait Claude Lise un tantinet – l'implication de l'ex Conseil Général et de l'ex Conseil Régional. Nous nous sommes investis énormément. Je profiterai de l'occasion pour vous dire les quantités de sommes d'argent que nous avons dépensées à l'époque pour mettre notre université et nous hôpitaux au plus haut niveau. À l'époque, nous avions même violé la loi parce qu'il s'est trouvé que l'ex Conseil Régional que je présidais a accordé des subventions pour acheter des médicaments et donné de quoi soulager les personnes handicapées dans certaines maisons de retraite. Je suis calme au fond de moi, je me maîtrise parce qu'en réalité je suis contre ces méthodes qui sont inadmissibles. J'en profite pour parler du cyclotron parce que l'on dit trop de choses à ce niveau. Ce projet ne date pas d'aujourd'hui, de nombreux avatars ont retardé volontairement sa réalisation. C'est ainsi que sa relance est objet de controverses inadmissibles. Une fois réalisé, c'est le peuple martiniquais tout entier qui en bénéficiera et avec lui, tous les pays proches et éloignés de la caraïbe sans exception et sans discrimination. Je pèse mes mots. Il est prévu la construction d'un bâtiment ainsi que l'acquisition et l'installation d'équipements modernes et appropriés, tout le monde le sait. Un marché global de performances a été déjà été lancé, il n'a pu aboutir pour l'instant. Pourquoi? En raison d'une offre inacceptable. Après contact entre la Collectivité Territoriale de Martinique – nous n'avons pas cessé d'avoir des contacts avec l'hôpital, l'ARS et le Centre Hospitalier Universitaire de la Martinique – les décisions suivantes ont été prises d'un commun accord : pour rattraper une partie du temps perdu l'appel d'offres sera lancé pour ne pas dire relancé par le CHUM au besoin, après approbation de la Collectivité Territoriale de Martinique sur le dossier de consultation. L'objectif consiste à répondre aux besoins sanitaires de la Martinique et aux nécessités de la coopération dans le bassin caraïbe. Le cyclotron doit être capable d'assurer la production des radios nucléides pour les applications cliniques souhaitées. Je cite : « F18 C11, Ga 68 », ne demandez pas la signification Il doit également permettre la production d'autres radios nucléides, cette fois-ci pour développer la recherche clinique, deux volets complémentaires. Le choix du portage du projet par un groupement cyclotron est confirmé pour la mi-juin 2018. L'investissement sera financé par une subvention de la Collectivité Territoriale de Martinique à hauteur de 11 500 000 €.

Le CHUM compte à ce jour – écoutez bien ce que je vous dis – trois universitaires intervenants dans le secteur de la médecine nucléaire dont deux médecins nucléaires, ce qui est unique dans toute la zone Antilles-Guyane. Nous avons donc tous les atouts. Il serait insensé (je pèse mes mots) voire à la limite criminel de faire capoter un tel projet, entrainant du même coup la fuite de nos cerveaux. Mesi anpil mesi en chay. Que chacun prenne ses responsabilités.

#### M. le Président Claude LISE – Le collègue CATHERINE demande à intervenir.

M. Félix CATHERINE – Nous pensons que nous traitons d'un sujet qui est particulier, nous savons aujourd'hui que le CHUM fait l'objet de toutes les actualités. La communauté hospitalière - le collectif « CHUM Douvan Douvan » - est à l'initiative sans relâche, sensibilisant la population, impliquant les parlementaires, interpellant les services de l'Etat pour rechercher les solutions permettant de sortir l'hôpital de l'impasse et de l'incertitude. Aujourd'hui, le CHUM c'est une faillite financière de 350 M€ de déficit cumulé. 150 M€ de dettes aux fournisseurs, une administration provisoire aux mains nues qui ne peut prendre aucune décision dans un contexte de surdité du Gouvernement - le Docteur FANON l'a rappelé tout à l'heure. Une structure pourvoyeuse de drames, de drames sociaux induisant la fermeture de plusieurs petites entreprises partenaires, faute de paiement. Evidemment, une structure où la qualité de l'accueil et de l'hébergement est catastrophique, faute de moyens d'investissement pour la rénovation et la modernisation des espaces de vie au niveau de l'hôpital. Une structure où s'exprime depuis longtemps le mécontentement du personnel face aux atermoiements et à l'hypocrisie du Gouvernement, le ras-le-bol des professionnels exténués qui crient leur lassitude face à des conditions de travail dégradées, leur mal-être face à l'exaspération de la population. Un personnel pourtant volontaire – le Docteur FANON et le Président de l'Exécutif l'ont rappelé tout à l'heure – impliqué, aussi compétent et aussi bien formé que leurs collègues des autres CHU de l'hexagone auxquels ont recourt malgré cette crise, des centaines de patients dont des pays voisins. Les défis qui sont devant nous sont immenses. Si nous ne prenons pas garde, si nous ne préparons pas l'avenir, nous irons collectivement, dans le mur. Dans un sursaut exceptionnel - le Docteur FANON l'a rappelé tout à l'heure – la population s'est mobilisée pour exiger des réponses pour la santé à la Martinique, notamment pour le CHUM. Nous ne devons pas laisser retomber cet élan.

Nous avons vu que le Ministère ne répond sur rien. Les administrateurs provisoires demandent 50 M€ de trésorerie immédiate pour l'acquisition des médicaments essentiels pour répondre aux besoins, de petit matériel afin de garantir les soins minimas. La Ministre de la solidarité et de la santé, Agnès BUZIN, ne répond pas. Devant l'impéritie, voire le cynisme de l'Etat, l'Assemblée doit jouer son rôle dans la feuille de route à mettre en place pour redresser le CHUM et de fait, le territoire santé Martinique. Nous préconisons qu'une délégation de l'Assemblée rencontre les responsables de l'administration provisoire pour faire un bilan après six mois de gestion, sur les décisions prises pour le redressement, notamment sur la lancinante question de la qualité et de la sécurité des soins étroitement liées aux moyens de trésorerie, d'entretien du matériel et aux moyens d'investissements courant. Il s'agit également de voir avec eux les investissements à venir, les arbitrages du projet médical, du projet d'établissement et du plan directeur avec le PPI connu de tous, le repositionnement des lits des soins notamment des spécialités indispensables supprimées de manière inconsidérée – ce qui est un scandale pour la Martinique - ensuite les règles de paiement des fournisseurs et les réformes de la modernisation des locaux envisagés. Président, il faut que l'Assemblée prenne l'initiative d'une rencontre avec le 1<sup>ier</sup> Ministre avec la représentation du pays Martinique (la CTM, les grands élus, le Président de l'association des maires) avant la fin de l'administration provisoire et l'installation de la nouvelle équipe de direction, donc d'ici la mi-juillet. Il faut que l'Assemblée donne un point de vue sur les modalités de recrutement du nouveau Directeur Général du CHUM avec son équipe de direction rapprochée, recommandant ainsi certaines qualités indispensables pour cette chefferie : compétences, expériences, esprit d'ouverture, force de propositions et de dialogue, de persuasion et d'initiative. Il faut que l'Assemblée demande au Ministre de formaliser un engagement d'accompagnement sans faille de l'Etat dans un contrat de partenariat et un plan d'actions pour réussir le redressement et répondre sur les déterminants qui ont conduit à la catastrophe financière que sont la dette, le coefficient géographique, les MICA qui ont été évoqués tout à l'heure, l'investissement, la gouvernance. Il faut que l'Assemblée demande avec insistance à la Ministre de la santé, la mobilisation immédiate des finances pour restaurer une trésorerie minimale vitale, estimée par l'administration provisoire du CHUM à 50 M€. Rien ne se fera sans une volonté politique forte des élus, notamment de l'Assemblée de la CTM qui doit être un partenaire et un acteur incontournable sur l'évolution de la santé à la Martinique. Nous sommes devant une situation où le CHUM n'a plus le temps d'attendre. L'Assemblée doit agir avec la communauté hospitalière, pour sa sauvegarde et son rayonnement retrouvé dans l'intérêt de la population, dans l'intérêt du territoire. L'assemblée doit être à l'initiative de l'action concertée des élus de la Martinique car il faut mettre un coup d'arrêt à ce qui semble être une volonté sournoise de profiter de la catastrophe actuelle, pour déclasser le CHUM au profit d'un seul CHU de la zone qui ne se situerait pas à Fort-de-France. L'exemple du Cyclotron doit nous interpeller. Soyons donc tous clairvoyants, unis et mobilisés pour les intérêts de la population de Martinique, dans l'intérêt de la santé à la Martinique. Je vous remercie.

#### (Applaudissements)

M. le Président Claude LISE — Merci. Je pense, mes chers collègues, que nous pouvons tous nous retrouver sur ce sujet. Il n'y a pas de débat après l'intervention d'un citoyen devant l'Assemblée, il ne faudrait surtout pas qu'il y ait un débat qui donnerait le sentiment que nous ne sommes pas tous unanimes pour défendre la santé de martiniquais et sauvegarder notre CHU. Des propositions sont faites, nous les étudierons. Tout ce que nous pouvons faire comme démarches au niveau national en faisant en sorte que l'Exécutif, l'Assemblée et les parlementaires aillent d'un même pas pour peser en quelque sorte sur les orientations du gouvernement actuel, devra être fait. Nous sommes tous très inquiets, je pense que nous avons des raisons de l'être. J'ai eu l'occasion, à titre personnel, d'entreprendre certaines démarches qui me donnent le même sentiment que celui exposé par le Président du Conseil Exécutif, il y a un moment. Il y a selon moi de sérieuses menaces qui pèsent sur le positionnement de notre Centre Hospitalier Universitaire. Collègue CASIMIRIUS, juste un mot pour éviter d'engager un débat.

Mme Marie-Thérèse CASIMIRIUS — Je souhaitais apporter un élément par rapport à la situation de l'hôpital de Trinité. C'est vrai que l'on parle beaucoup du CHUM mais je crois qu'à travers le CHUM, il faut voir la situation de tous les hôpitaux notamment la situation du nord où nous sommes déjà considérés comme étant un désert médical à l'intérieur (d'après les textes) d'un désert médical. Je rejoins le Docteur FANON qui dit qu'il faudrait une réflexion de manière globale, pour éviter de faire des martiniquaises et des martiniquais, ce que j'appelle les damnés de la santé. Il faut donc une mobilisation généralisée pour faire taire les foudres scélérates de l'actuel Gouvernement de Monsieur MACRON.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Nous reprenons le cours de notre séance. Je salue la délégation qui se retire, je pense qu'ils sont compris que l'Assemblée et le Conseil Exécutif sont unanimes et que nous ferons le maximum pour défendre notre CHU et la santé des martiniquais. Je propose que nous reprenions l'ordre du jour.

Un point d'ordre, collègue Marie-Hélène LEOTIN.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Je voudrais revenir sur l'ordre du jour et demander la possibilité de présenter le dossier numéro 19 aujourd'hui. Ce dossier porte sur le prix de vente d'un ouvrage que nous avons édité « Cahier du patrimoine n° 31 ». Nous devons présenter ce cahier du patrimoine demain jeudi. Pour le présenter, il faut que le prix ait été voté. Il faut donc que ce dossier n°19 soit présenté aujourd'hui mercredi sinon nous ne pourrons faire la manifestation de demain.

M. le Président Claude LISE – Je crois qu'il nous faut donner une suite favorable à cette demande. Si vous en êtes d'accord, je verrai à quel moment, avant la suspension de séance en fin de journée. Si nous avons le temps d'arriver à ce point, tant mieux : le cas échéant nous ferons passer cette question

en dernier point de l'ordre du jour d'aujourd'hui. Je vous propose de passer à l'adoption du procèsverbal de notre réunion des 8 et 9 février 2018.

#### 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DES 8 ET 9 FEVRIER 2018

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des interventions sur ce procès-verbal? Il y a plusieurs demandes.

Collègue Christiane EMMANUEL.

Mme Christiane EMMANUEL – Je voudrais porter juste une rectification. Lors de mon intervention à la page 38, il est dit : « suite à cette signature, nous nous verrons dans l'obligation de créer le Bureau d'Accueil des Tournages (BAT) », il est indiqué après « cette signature n'a pas encore eu lieu ». Il faut retenir : « Bien que la création du BAT n'ait pas encore eu lieu, nous recevons depuis plus de six mois des candidatures spontanées ».

M. le Président Claude LISE – C'est enregistré. Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – A la page 92 (rapport n°51), il faudrait corriger le nom et le prénom de l'intervenant. Il a été indiqué « Charles BARTHELERY » en lieu et place de « Richard BARTHELERY ».

M. le Président Claude LISE – Très bien. Pas d'autres observations ? Collègue LEBRAVE.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – A la page 57, ligne 5 de mon intervention, il est écrit en fin de ligne « je le tiens tout de même », il faudra enlever le « le », c'est donc <u>« je tiens tout de même ».</u> A la ligne 12, « compte tenu de l'évolution », il faudra enlever de « la le ».

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien. Pas d'autres demandes ? Sus réserve de la prise en compte de ces observations...

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

M. le Président Claude LISE – Nous passons à l'examen de la question n°2, question majeure de notre ordre du jour. Il s'agit de l'examen et du vote des comptes de gestion 2017 de la CTM, examen et vote des comptes administratifs 2017 de la CTM, du bilan des autorisations de programmes et des autorisations d'engagement.

## 2- EXAMEN ET VOTE DES COMPTES DE GESTION 2017 DE LA CTM EXAMEN ET VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 DE LA CTM BILAN DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

M. le Président Claude LISE – Le Bureau de l'Assemblée qui s'est réuni le 8 juin en mon absence, sous la présidence du 1<sup>ier</sup> Vice-président, a pris un certain nombre de décisions concernant l'organisation des débats. Comme d'habitude, le Bureau a maintenu la répartition des temps de parole que je rappelle : 55 minutes au total pour l'opposition et 99 minutes pour le groupe majoritaire. Le

Bureau a ajouté une décision par rapport à ce que nous faisons habituellement, il a décidé qu'il fallait limiter le temps d'exposition du Rapporteur en lui fixant un temps maximum de 30 minutes – ce qui est déjà beaucoup. Le Bureau a estimé qu'il ne fallait pas dépasser 30 minutes, compte tenu de la lourdeur de ce débat avec la présentation du Rapporteur, l'intervention des différentes commissions, l'avis du Conseil consultatif etc. Nous avons plafonné à 30 minutes la durée du rapport de présentation. Ce rapport sera présenté comme d'habitude par le conseiller exécutif Miguel LAVENTURE. Nous aurons ensuite l'intervention du Payeur sur compte de gestion, puis l'intervention du conseiller exécutif LAVENTURE sur le compte administratif. Nous écouterons alors l'avis du Conseil Economique Social Environnemental de l'Education et de la Culture de la Martinique. Viendra ensuite une intervention du Président du Conseil Exécutif et bien entendu, l'intervention des différentes commissions sectorielles qui souhaiteront donner un avis. Nous commençons par l'introduction du conseiller exécutif Miguel LAVENTURE à qui je passe tout de suite la parole... Le Président du Conseil Exécutif souhaite intervenir en préalable.

<u>M. le Président Alfred MARIE-JEANNE</u> – Merci Monsieur le Président de l'Assemblée. Je trouve tout à fait normal et conséquent, que les grandes lignes du Compte administratif soient données par le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique en personne. Ce n'est pas pour empêcher le débat, c'est tout à fait le contraire, c'est pour éviter les redites inutiles.

Monsieur le Président de l'Assemblée de Martinique, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux, Mesdames, Messieurs. Ordonnateur du budget de la Collectivité Territoriale de Martinique. il m'incombe de facto, de vous fournir les renseignements relatifs à l'exercice du mandat que vous m'avez confié lors du vote du Budget Primitif 2017 et de ses Décisions Modificatives subséquentes puisqu'il y a eu plusieurs modifications entretemps. Au-delà de toutes les contingences, de toutes les convoitises, de toutes les vilénies, je crois avoir fait de mon mieux pour privilégier les intérêts moraux et matériels de la Martinique. Sans entrer dans les débats fastidieux, sachez que le Compte administratif 2017 se termine avec un déficit comptable de 5 820 566.96 euros. Je l'avais déjà annoncé lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2018. En 2017, dans le cadre de l'exécution du budget, nous avons émis 7 993 titres de recettes et 35 336 mandats de dépenses. Jugez-en vous-mêmes. Derrière le nombre de mandatements émis, ce sont des milliers d'emplois et d'étudiants, de bénéficiaires sociaux, d'établissements publics ou privés de tous ordres, d'entreprises, d'associations et de collectivités locales qui ont recu directement de la Collectivité Territoriale de Martinique, qui un salaire, qui une aide. qui une subvention, qui le paiement d'une facture, d'une convention de marché... ce qui est normal. Ce qui est normal mérite d'être souligné par ces temps difficiles que l'on vient de rappeler, d'ailleurs. Le Compte de gestion du Payeur territorial en atteste et est en totale concordance avec les écritures. S'il juge nécessaire de prendre la parole, il peut le faire quand il veut. C'est ainsi que je fonctionne, il n'y a pas de problème avec moi. Je disais donc que le Compte de gestion du Payeur territorial en atteste et est en totale concordance avec nos écritures. Quand nous rajoutons à ce chiffre ce qui s'appelle les restes à réaliser en recettes et en dépense, nous ramenons ce déficit comptable à un résultat global de clôture négatif de 1 510 337,78 euros soit 0,16% de nos recettes de fonctionnement. Qui dit mieux dans ce pays? Quelle collectivité, quelle commune petite ou grande, quelle communauté d'agglomération d'ici ou d'ailleurs ? La conséquence principale de cette situation, c'est que nous serons obligés de prévoir la couverture au budget supplémentaire 2018 alors même que nous manquons de moyens. Nous l'avons bien vu, nous manquons de moyens. En l'état actuel, les recettes de la Collectivité Territoriale de Martinique ne sont pas à la hauteur des crédits budgétaires, des dépenses nécessaires pour maintenir et développer correctement notre pays. Sans relèvement de nos moyens financiers, nous resterons bloqués et pendant très longtemps. L'emprunt, indispensable pour de multiples raisons, n'y changera rien car il faut rembourser. Les fonds européens que nous mobilisons et sollicitons ne permettent de traiter qu'une partie du problème. Miguel LAVENTURE et ceux qui interviendront, pourront l'expliquer. L'enjeu fondamental réside dans l'augmentation de nos recettes de fonctionnement pour renforcer notre capacité à financer nos projets. Pour bien cerner la complexité de

la situation, voici quelques chiffres consolidés : 930 977 518,50 euros de recettes de fonctionnement soit un taux d'exécution du budget de 96,57% ; 926 448 770,50 euros de dépenses de fonctionnement soit un taux d'exécution de 95,57 %. On ne peut pas dire que nous n'avons rien fait. Ensuite, 7 993 238,08 euros d'épargne brute y compris le résultat de 2016 qui représentait 0,86 % des recettes de fonctionnement pour autofinancer notre section d'investissement. Quand nous prenons nos dépenses réelles de fonctionnement auxquelles nous ajoutons le remboursement en capital de notre dette et que nous rapportons l'ensemble à nos recettes réelles de fonctionnement, nous arrivons à un coefficient de rigidité de notre budget de 99%. Il reste seulement 1% du budget pour investir... 1 % du budget pour faire face aux nouveaux besoins qui apparaissent chaque jour. Même si nous avons réussi en 2017, cette situation est vraiment insoutenable. En 2017, nous avons emprunté 40 M€. Qu'avonsnous fait ? Nous avons réussi à faire 224 054 391,23 euros de dépenses d'investissement soit un taux d'exécution de 92.93 % hors report. Nous avons réussi à respecter nos engagements externes, je pense singulièrement au transport, au transport, au TCSP pour lequel nous avons mis 11 689 228,02 euros en 2017 – nous l'avons fait – dont 4 892 762,68 euros au titre de la convention quadri partite et 6 796 465,34 euros au titre de la convention de financement. Nous avons pu honorer encore – jusqu'à quand? - des millions de dettes laissés par les gestions précédentes... et la liste continue à augmenter. Nous avons réussi à ne pas finir l'année en cessation de paiement. Il faut le comprendre, le problème est structurel, les moyens font défaut au regard des charges à assumer. Que chacun prenne conscience de la situation et agisse en conséquence.

Monsieur le Président, merci de m'avoir invité. Mèsi anpil, mési en chay.

#### (Applaudissements)

- **M. le Président Claude LISE** Je demande au collègue LAVENTURE d'introduire le plus brièvement possible l'intervention du Payeur sur le compte de gestion.
- <u>M. Miguel LAVENTURE</u> Je pense que le Président de séance vient de le faire, par conséquent comme nous sommes sur des quotas qu'il nous faudra respecter, j'invite le Payeur à venir partager avec l'Assemblée, son Compte de gestion tel qu'il a été diffusé dans les documents transmis à chacun des membres.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Merci. J'appelle Monsieur le Payeur à qui je donne tout de suite la parole.
- M. le Payeur Georges-Alain MORAVIE Bonjour, Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, Mesdames ET Messieurs les conseillers, Mesdames, Messieurs. Dans le cadre de mes fonctions de Payeur Territorial, il m'appartient de soumettre à l'Assemblée le Compte de gestion de l'exercice 2017. Le Compte de gestion est un document comptable qui retrace l'ensemble des opérations de dépenses et de recettes exécutées du 1er janvier au 31 décembre 2017, dans le cadre du budget que vous avez adopté. Je vous présenterai une synthèse de l'exécution budgétaire portant sur l'exécution des dépenses, l'exécution des recettes, les résultats d'exécution budgétaire et les principaux indicateurs financiers.

S'agissant du premier point relatif à <u>l'exécution des dépenses</u>: les dépenses nettes du Compte de gestion s'élèvent à 1 139 855 455, 03 euros répartis entre la section de fonctionnement pour 915 801 063,80 euros et la section d'investissement pour 224 054 391,23 euros. Le taux d'exécution du budget et de consommation des crédits budgétaires est déterminé en comparant le Compte de gestion exécuté avec le Budget Prévisionnel voté. Le taux d'exécution global des dépenses est de 94%. Par nature de dépenses, ce taux est de 94 % pour les dépenses de fonctionnement et de 92% pour les dépenses d'investissement. Le délai global de paiement des mandats est de 53 jours en 2017, ce délai s'améliore car il était de 58 jours en 2016, ce qui correspond à une diminution de 5 jours par

rapport à l'exercice précédent. La Collectivité Territoriale de Martinique a mobilisé une ligne de trésorerie en 2017 à trois reprises. Toutes les dépenses enregistrées en compte d'attente ont été régularisées par l'émission de mandats de paiement, aussi le solde du compte 472 est égal à zéro. En 2017, les opérations de dépenses ont donné lieu à l'émission de 40 137 lignes de mandats contre 55 339 en 2016.

Le deuxième point portant sur <u>l'exécution des recettes</u> : les recettes nettes s'élèvent à 1 126 675 608,97 euros répartis entre la section de fonctionnement pour 930 869 730 ,63 euros et la section d'investissement pour 195 805 878,34 euros. Le taux d'exécution global des recettes est de 93 %. Par nature de recettes, ce taux d'exécution est de 96 % pour les recettes de fonctionnement et de 81 % pour les recettes d'investissement. Le taux de recouvrement des titres de recettes est de 80 % en 2017 contre 50 % en 2016. Les recettes enregistrées en compte d'attente ont été globalement régularisées par émission de titres de recettes, le solde global restant à régulariser, représente 121 000 euros. Le nombre de lignes de titres de recette est de 6 156 en 2017 contre 5 432 en 2016.

Le troisième point portera sur les résultats d'exécution budgétaire : pour le budget principal et les budgets annexes, les résultats se décomposent comme suit. Le résultat de l'exercice 2017 du Budget Principal représente un déficit de 13 179 846, 06 euros qui provient d'un excédent de fonctionnement de 15 068 666,83 euros et d'un déficit d'investissement de 28 248 512,89 euros. Pour les budgets annexes, le résultat de l'exercice 2017 du Laboratoire Territorial d'Analyses est un excédent de 134 738,72 euros qui provient d'un excédent de fonctionnement de 56 140,21 euros et d'un excédent d'investissement de 78 598.51 euros. Le résultat de l'exercice 2017 du périmètre d'irrigation du sud-est est un résultat déficitaire de 666 507,86 euros qui provient exclusivement d'un déficit de fonctionnement. Le résultat consolidé est déterminé en intégrant au résultat du budget principal, les résultats des budgets annexes. Le résultat consolidé 2017 de la Collectivité Territoriale de Martinique est un déficit de 13 710 615,20 euros. Le résultat de clôture de l'exercice est déterminé en intégrant au résultat de l'exercice 2017 les résultats cumulés des exercices précédents. Aussi le résultat de clôture de l'exercice 2017 du Budget Principal est un déficit de 5 820 566,96 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du Laboratoire Territorial d'Analyses est un excédent de 323 488,05 euros. Le résultat de clôture de l'exercice 2017 du périmètre d'irrigation du sud-est est un résultat déficitaire de 139 968,56 euros. Le résultat de clôture consolidé de l'exercice 2017 de la Collectivité Territoriale de Martinique est un déficit de 5 631 047,47 euros. Il convient de préciser que les résultats d'exécution budgétaire présentés ont été déterminés à partir des dépenses et des recettes effectivement réalisées en 2017. Aussi, les résultats du Compte de gestion n'intègrent pas les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Le dernier point portera sur les <u>principaux indicateurs financiers</u> qui sont au nombre de trois.

- Le premier correspond à la capacité d'autofinancement (CAF) qui représente l'excédent de fonctionnement c'est-à-dire la différence entre les produits réels de fonctionnement et les charges réelles de fonctionnement. Elle correspond à ce qui reste à la Collectivité, une fois qu'elle a acquitté l'ensemble de ses charges réelles et encaissé la totalité de ses produits de fonctionnement réels. Cet excédent d'exploitation est une ressource d'investissement destinée à assurer le remboursement de la dette et à financer les dépenses d'équipement. La capacité d'autofinancement brute est positive et représente 52 M€. Le coefficient d'autofinancement courant permet d'apprécier la capacité de la Collectivité à autofinancer ses investissements. Elle se calcule par les charges réelles de fonctionnement augmentées du remboursement de la dette sur les produits réels de fonctionnement. Le coefficient d'autofinancement courant de 2017 est de 0,9807, inférieur à 1 il traduit une capacité d'autofinancement positive. Toutefois, ce coefficient trop proche de « 1 » signifie que la capacité d'autofinancement demeure limitée. Le coefficient d'autofinancement courant s'apparente à la notion de capacité d'autofinancement nette qui correspond à la capacité d'autofinancement brute diminuée du remboursement de la dette en capital. La CAF brute de 52 M€ permet de supporter le remboursement de la dette en capital qui s'élève à 34 M€. Aussi la CAF nette est positive et s'élève à 18 M€.

- Le deuxième indicateur portera sur le ratio de rigidité des charges structurelles qui permet d'apprécier la couverture des charges par les produits. Ce ratio mesure le poids dans la section de fonctionnement des charges structurelles également dites obligatoires, rigides voire incompressibles. Sont considérées comme charges structurelles: les charges de personnel, les impôts et taxes, les contingents obligatoires et les intérêts de la dette. Le ratio de rigidité est donc le rapport entre les charges structurelles et les produits de fonctionnement réels. Le ratio de rigidité est de 0,6995 en 2017. Ce ratio permet de déterminer par différence les marges de manœuvre qui représentent 0,3005.
- Le dernier indicateur correspond à la capacité de désendettement qui exprime en nombre d'années, la durée théorique de remboursement de la dette. Elle est calculée en affectant la totalité de la CAF à l'encours de la dette. La capacité de désendettement de 2017 est de 10,8 années.

Avant de terminer la présentation du rapport du Compte de gestion, je tiens à préciser que les opérations de dépenses et de recettes ont fait l'objet de pointages entre les services financiers de la Collectivité et la Paierie, aucune différence n'a été constatée. Aussi, j'atteste de la concordance du Compte administratif de Monsieur le Président du Conseil Exécutif et du Compte de gestion du Payeur. Je vous remercie de votre attention.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci Monsieur le Payeur territorial. Je demande maintenant au conseiller exécutif Miguel LAVENTURE de nous présenter le Compte administratif. Nous ouvrirons un débat global sur les deux comptes.

M. Miquel LAVENTURE – Évidemment, l'ensemble des documents a été mis à la disposition et adressé à tous les membres de l'Assemblée, aussi bien l'exposé des motifs que les documents proprement comptables. Par conséquent, chacun a pu disposer à la source des informations à partir desquelles nous ferons une présentation aussi synthétique et claire que possible, de l'exécution de ce deuxième budget de la CTM. Nous faisons cette opération suivant une pratique que nous avons déjà vécue, d'abord pour vous faire une idée de l'existant à notre arrivée en 2016 mais également pour juger de notre propre gestion en 2017 pour l'exercice 2016. Par conséquent, donc, nous savons l'arrêté des comptes de la Collectivité se fait par le vote qui interviendra aujourd'hui, que tout ceci est éclairé par le Compte de gestion du Payeur qui vient d'être exprimé très clairement. Le Compte administratif a un périmètre un peu différent du Compte de gestion mais il a évidemment des éléments communs. Le Payeur vient de rappeler que ce Compte administratif intègre les restes à réaliser en recettes et en dépenses, ces restes à réaliser ont une incidence sur le résultat du Compte administratif puisque nous avons une prise en compte de ces éléments. Nous vous présentons ici un tableau qui en deux colonnes, fait la comparaison entre les deux documents (Compte administratif et Compte de gestion). Le Compte de gestion vous a été présenté par le Payeur, vous voyez que la concordance avec le Compte administratif intervient sur toutes les rubriques (réalisations de dépenses, réalisations de recettes, immobilisations, reprises de résultat 2016, rattachements) donc un résultat comptable qui apparait. Le Compte administratif ajoute cet élément d'appréciation prévu par la loi, un élément qui donne la réalité de ce que la gestion a comme prolongement, comme incidence sur l'après 31 décembre mais qui par conséquent – puisque c'est la règle en matière de comptabilité – est rattachée à l'exercice 2017 ; ce sont donc les restes à réaliser en recettes et en dépenses. Le Président du Conseil Exécutif en a dit un mot dans sa présentation.

Pour bien illustrer cela, nous avons une série de tableaux que nous vous proposons. Le Compte de gestion est récapitulé ici. Nous le faisons parce que la présentation du Payeur est évidemment une présentation d'ensemble mais nous analysons par section – fonctionnement d'un côté et investissement de l'autre – les résultats comptables. Vous voyez qu'ils sont exactement conformes à ce qui vous a été exprimé de manière orale à l'instant. Nous faisons la même chose pour le Compte administratif avec la même distinction de section de fonctionnement et de section d'investissement pour que chacun puisse avoir le meilleur repérage. Nous avons donc ce tableau que nous avons appelé « tableau de concordance entre le Compte de gestion et le Compte administratif » qui va donner le

résultat du compte de gestion que vous voyez à la première ligne. Ce document me parait intéressant en termes d'information et même pédagogique. Ensuite les restes à réaliser en dépenses sont indiqués, pour le Budget Principal mais également pour le Laboratoire Territorial d'Analyses et le périmètre d'irrigation. De la même manière, les restes à réaliser en recettes à la fois pour le Budget Principal, le LTA et le périmètre d'irrigation avec – c'est la ligne ultime de ce tableau de concordance de synthèse – un résultat global de clôture que nous avons comme la conclusion de tous les travaux que nous menons aujourd'hui : pour le Budget principal de moins 5 510 337,78 euros, en ce qui concerne le Laboratoire Territorial d'Analyses un résultat positif de 136 837, 03 euros et pour le périmètre d'irrigation moins 165 675, 03 euros, soit au total un résultat de clôture global pour l'ensemble de la Collectivité – Budget principal et Budgets annexes – de moins 1 539 175, 78 euros.

Le Président du Conseil Exécutif a insisté dans sa présentation sur la mise en rapport entre ce résultat et le montant du budget. Nous pouvons le faire suivant plusieurs éléments d'appréciation. Il l'a fait suivant le montant des recettes de fonctionnement, il vous a dit 0.16 % ; par rapport au montant total du budget, nous avons 0. 13 %. Peu importe, nous sommes dans la nuance à ce niveau. Pour imager, je dirais que cela signifie que si nous avions 1 000 euros à exécuter, nous aurions constaté que l'exécution de ces 1 000 euros conduit à un résultat de 1,5 euros. A partir de là, nous vous proposons de lire les recettes et les dépenses sous un mode synthétique. Les recettes réelles de la Collectivité se sont élevées à 1 10 000 000 euros en 2017. Ce sont des ressources qui sont principalement assises sur la fiscalité, les dotations de l'Etat et l'emprunt. Rappelons que seul le législateur peut créer des impôts ou modifier les dispositifs de ceux qui existent. Les concours financiers de l'Etat qui constituent une part des recettes de fonctionnement et d'investissement sont en baisse très sensibles. Le Président du Conseil Exécutif a beaucoup insisté sur cette notion, nous en verrons d'ailleurs la traduction assez rapidement dans les tableaux suivants. Signalons l'emprunt, cette ressource qui a vocation à être remboursée, donc une ressource temporaire dont le Président a rappelé qu'elle s'est élevée à 40 M€ pour cette année 2017. En chiffres, de manière plus détaillée, si nous regardons les différentes rubriques évidemment prises en masse, nous voyons que nous pouvons distinguer deux grandes catégories de ressources - à ces deux catégories s'ajoute l'emprunt - que nous pouvons considérer comme propres c'est-à-dire qui sont... disons-le d'une manière un peu simple, à la main de la Collectivité qui décide des caractéristiques, dans les marges définies par la loi bien sûr, pour en permettre la collecte. Nus avons donc une fiscalité directe qui a été constatée en termes de résultats pour l'année 2017 pour 112 684 887 euros : une fiscalité indirecte pour la part liée à l'activité économique de 271 971 006. 18 euros : les produits des services des domaines et vente directe pour 6 867 351,84 euros et un compte un peu fourre-tout de réserve et d'excédent de fonctionnement capitalisé pour 29 380 788,67 euros. A ces ressources propres qui totalisent 420 904 023,69 euros s'ajoutent les ressources que nous qualifions d'extérieures, cela veut dire qu'elles ne sont pas générées par la Collectivité dans son action et l'activité qui se déroule sur place. Nous analysons ces ressources extérieures en fiscalité indirecte perçue au niveau national et dont une part est attribuée à la CTM. Elle est de 248 389 575, 28 euros. Il y a les concours de l'Etat dont nous dirons un mot un peu plus tard, qui au total constituent globalement 304 476 675,59 euros, les concours de l'Union Européenne pour 29 480 366,80 euros et des recouvrements divers – là aussi c'est un peu une ligne fourre-tout où l'on retrouve des créances, des indus, des titres, des récupérations de choses payées et qui doivent être remboursées – pour 45 486 916,58 euros.

Je répète qu'à ces deux grandes catégories de ressources à savoir les ressources propres pour 420 904 023,69 euros et les ressources extérieures pour 627 803 534, 25 euros, s'ajoutent les emprunts mobilisés à hauteur de 40 M€ en 2017.

Une autre présentation vous est proposée. Elle est plus classique parce qu'elle reprend la distinction entre section d'investissement et section de fonctionnement. Nous ne lirons pas le tableau dans le détail mais il permet de faire un peu le croisement entre la nature des ressources d'une part (le précédent tableau) et la destination de ces ressources d'autre part (tableau actuel). Sur cette analyse

des recettes, nous vous proposons un diagramme circulaire qui montre le poids relatif des différentes donnes. Nous voyons très clairement qu'il y a trois éléments majeurs :

- La fiscalité indirecte pour la part nationale qui est attribuée à la CTM pour 389 575 000, 28 euros.
  - Les concours de l'Etat pour 304 476 675, 59 euros,
  - La fiscalité indirecte pour la part liée à l'activité du territoire, pour 271 971 006, 18 euros.

Je ne détaille pas les autres dimensions, puisque nous les avons, évidemment, évoquées précédemment. Restons quelques instants sur l'élément qui concerne les concours de l'Etat. Nous avons donné un aperçu des principaux concours de l'Etat c'est-à-dire la dotation générale de décentralisation au titre de la dimension Région de la CTM, la dotation globale de fonctionnement au titre de la dimension Département de la CTM, une variante de la dotation globale de fonctionnement au titre de la dimension Région et le Fonds de solidarité en faveur des départements avec une évolution entre 2016 et 2017. Nous constatons que pour chacune de ces dotations, il y a une diminution intervenue entre 2016 et 2017 pour un montant total de 12 627 759 euros. Si on regarde, de manière un peu plus particulière, la question de la dotation globale de fonctionnement sur la période 2014-2017, on constate que l'on est passé de 185 M€ en 2014 (chiffre arrondi) à 161 M€ en 2017. Par conséquent, on voit bien l'écart massif qui est intervenu et qui est illustré par le diagramme en bâton qui parle peut-être encore plus que le tableau chiffré. La même analyse est également exprimée par un diagramme en bâton pour la dotation globale de fonctionnement au titre de la dimension Région de la CTM, de 2014 à 2017. Là aussi les illustrations sont suffisamment parlantes. Je propose que l'on passe sur les deux slides qui suivent pour les deux DGF Département et Région. Je voudrais que nous mettions un petit focus sur le FCTVA qui constitue une recette un peu particulière parce qu'elle est à la fois l'expression du dynamisme de la Collectivité puisque c'est en fonction des travaux réalisés à un moment donné, que ce Fonds de Compensation de la TVA permet de restituer une ressource à la Collectivité. En même temps, cet élément constitue une sorte d'indicateur d'efficacité. Il se trouve que l'année 2017 s'est clôturée, par décision de l'État, sur une modalité un peu singulière puisque le FCTVA – qui résulte de l'activité de la CTM et qui par conséquent aurait dû avoir généré de l'ordre de 20 M€ en 2017 – a été repositionné budgétairement sur 2018. Par conséquent, c'est un élément qui interviendra dans les comptes 2018 mais qui ne peut pas être pris dans les comptes 2017. Si nous regardons les dépenses, après avoir regardé les recettes, nous constatons que le total des dépenses qui avait été votées était de 1 145 563 811,97 euros, qu'il a été réalisé 1 101 919 476,97 euros soit un taux d'exécution de 96,19%. La répartition entre le fonctionnement et l'investissement vous est présentée dans la projection avec un résultat d'exécution qui est de 97 %, le résultat d'exécution pour l'investissement est de 93,06 %. Par conséquent, nous avons là un élément de niveau d'efficacité de la mise en œuvre de cette Collectivité, qui après deux ans d'existence mérite d'être souligné. Nous ne sommes plus dans les globalités de chacune des sections (fonctionnement et investissement), nous rentrons maintenant dans les différents chapitres, par conséquent nous avons une appréciation qui peut être plus précise sur l'ensemble des chapitres, donc des activités. Je vous propose de regarder l'illustration qui peut en être faite par un diagramme circulaire. On voit très nettement qu'il y a un certain nombre d'éléments majeurs dans ces dépenses de fonctionnement. Nous avons tout ce qui concerne le RSA pour 213 433 369, 59 euros, l'APA pour 59 141 095, 47 euros et une globalisation pour tout ce qui concerne la santé et l'action sociale à l'exception des deux postes que je viens d'indiquer (RSA et APA), un global d'un peu plus de 153 M€. Nous constatons que la totalité de ces trois éléments constituent quasiment la moitié du budaet.

On pourrait s'arrêter là mais il faut mettre l'accent sur d'autres éléments. Le premier d'entre eux, c'est évidemment la question des services généraux dont vous notez qu'ils représentent 207 572 137, 94 euros. Ces services généraux servent prioritairement à financer le personnel. Tout le personnel n'est pas dans les services généraux, une partie du personnel est budgétée sur d'autres chapitres parce que c'est la règle budgétaire. Ce n'est ni un choix ni une fantaisie, c'est la règle budgétaire mais l'essentiel de la rémunération du personnel se trouve sur ce chapitre. Je voudrais souligner que le total voté pour

les dépenses de personnel a été en 2017 de 209 649 811, 11 euros ; le réalisé a été de 208 296 914, 46 euros soit un taux d'exécution de 99,66 %. A souligner que la masse salariale a enregistré une augmentation sensible au cours de l'année 2017 par rapport à l'année 2016, en raison essentiellement de quatre facteurs :

- Le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) qui est un élément classique, connu, incontournable de l'évolution des carrières ?
- Le déploiement du dispositif de parcours professionnel carrières-rémunération qui consiste à mettre en œuvre une règlementation qui vise à faire en sorte que les parcours soient les plus satisfaisants pour chaque agent,
- La revalorisation du point d'indice qui est une décision nationale qui s'applique sur l'ensemble du territoire donc à la Martinique,
- La régularisation de cotisations liées à des années antérieures, CAF et CNRATL qui a pesé de manière significative parce que rien que cette régularisation de cotisations arriérées a représenté 34 % de l'augmentation enregistrée. Evidement, il y a lieu d'en tirer quelques conséquences dans les appréciations que nous pouvons formuler.

Autre élément de fonctionnement – je les évoquais tout à l'heure à l'occasion de la présentation du diagramme camembert – il y a pour la santé et les actions sociales un montant très important de 153 M€ qui a servi en particulier à accompagner des familles, plus particulièrement sur des questions de soutien à la parentalité, de protection des enfants en danger, de droit des enfants qu'il faut défendre à hauteur de 37.5 M€. Deuxième dimension, c'est l'accompagnement des personnes en situation de handicap avec notamment la PCH mais également le CESU pour 31 M€ et la question de l'accompagnement des personnes âgées avec des potentiels d'hébergement qui ont été renforcés. Rappelons que la Collectivité a initié une réflexion d'ensemble autour du dispositif d'hébergement et d'autonomie des personnes âgées, en lien avec la loi d'adaptation de la société au vieillissement, loi du 28 décembre 2015 en vue d'améliorer les dispositifs mis en œuvre. Je n'insiste pas mais il nous faut garder présent à l'esprit, que nous avons là une exigence particulièrement forte dans la mesure où les évolutions démographiques sont celles que nous savons. Par conséquent, elles nous amènent à un engagement encore plus fort, plus militant, plus déterminé en la matière. Il faut donc s'attendre à ce qu'il soit renforcé au cours des années qui viennent.

Un mot rapide du RMI pour dire qu'il a fait l'objet d'un financement pour les structures d'insertion par l'activité à hauteur de 203 M€ avec toute une série d'opérations sur lesquelles je passe un peu rapidement. Je veux plutôt en venir aux dépenses d'investissements, là aussi présentées par chapitre pour que nous ayons une vision à la fois d'ensemble et structurée. Je vous renvoie à l'illustration que nous vous proposons chaque fois, pour vous permettre visuellement de bien mesurer quels sont les secteurs qui ont été ainsi destinataires des moyens budgétaires qui ont été votés. Les dessins parlent d'eux-mêmes. On voit bien qu'il y a quelques masses significatives : les transports pour presque 49 M€, l'action économique pour 21.5 M€, l'aménagement du territoire et l'habitat pour 24 M€, l'environnement pour 15 M€, l'enseignement, la formation professionnelle et l'apprentissage pour presque 31 M€, la gestion des fonds européens, etc. Rentrons de manière un peu plus illustrée dans tout cela pour souligner que pour la question de l'éducation qui représente près de 31 M€, l'enseignement supérieur, formation professionnelle et l'apprentissage, nous avons bien sûr cette opération emblématique du lycée Schœlcher pour lequel l'année 2017 a été une année concrète de mise en œuvre du projet tel que l'Assemblée l'a approuvé à l'unanimité. Là-dessus, il y a toute une série d'opérations qui interviennent au fur et à mesure des nécessités pour assurer la bonne maintenance, le bon entretien, la bonne sécurité des bâtiments mais aussi la meilleure accessibilité. Concernant l'action économique, rappelons différentes opérations. Ici, il est fait état de la SAMAC, il y a eu également des dépenses qui ont été faites au titre du port de Fort-de-France. Signalons le versement d'une participation à la Société Publique Locale « Martinique Aménagement et Equipement » pour 1.5 M€, un volume important, 9 millions pour des aides à diverses entreprises dans tous les secteurs y compris le secteur du tourisme. Ces aides ont concerné des entreprises à des stades divers de leur existence aussi bien création.

modernisation que développement. Concernant les aides aux communes, vous aurez noté dans le rapport qui vous a été transmis, que l'année 2017 a été une année active sur ces questions d'aides aux communes, en termes de paiements intervenus. Au total, 27 communes sur 34, pour un montant total de 10 M€. Ces aides ont pu concerner aussi bien des aménagements structurants, des bâtiments communaux, des écoles, des équipements sportifs et culturels, des réseaux, et évidemment différentes autres opérations qui ont été considérées comme prioritaires par les édilités municipales. Nous ne nous étendrons pas davantage sur la question du transport puisque c'est un sujet dont nous débattons quasiment à chaque plénière ici, soulignons tout de même l'importance que prend cette question transport dans le budget de la CTM avec 48 M€ consacrés en 2017 à cette opération.

Soulignons un aspect transversal de l'investissement, c'est la dimension, la portée, l'impact de l'investissement de la CTM en matière de commandes publiques. Un certain nombre d'indications ont été fournies dans l'exposé des motifs avec notamment des chiffres par rapport à des opérations, y compris en ayant bien fléché quels étaient les bénéficiaires de ces opérations en termes d'activité et même d'utilisateurs, opérateurs, acteurs susceptibles de les mettre en œuvre. Pour ne pas être plus long, je renvoie l'ensemble des collègues à l'analyse. Notons que cette commande publique a beaucoup concerné la question des bâtiments mais également le réseau routier de la CTM, chacun l'a mesuré au fil de l'année y compris maintenant en 2018 puisque cela se poursuit. Un mot sur l'enseignement pour souligner qu'il y a, évidemment, toute une série de choses qui ont été mises pour l'enseignement en général avec la question de la formation professionnelle qui est incluse. Un petit focus sur l'enseignement supérieur pour souligner – le Président du Conseil Exécutif évoquait toute l'importance qu'il accorde à l'attention à la question de l'enseignement supérieur – que pour 2017, il y a 5.2 M€ qui ont été consacrés à l'enseignement supérieur en Martinique.

Cette présentation a été menée un peu au pas de charge, Monsieur le Président, mais j'ai voulu être respectueux du quota attribué. Il n'y a pas d'autres conclusions à tirer de cette présentation, que celles déjà mises en évidence par le Payeur à travers son Compte de gestion à savoir un taux de réalisation remarquable, un dynamisme d'exécution qui a d'ailleurs été souligné par le Président – lui seul est en position de le faire – et qui s'illustre par une amélioration des délais de paiement et un renforcement de la structuration financière de la Collectivité au bout de deux ans.

Merci de votre attention.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Je note que le Rapporteur a respecté son temps à trois minutes près. Nous allons maintenant donner la parole au Vice-président du Conseil Économique Social, Environnemental, de la Culture et de l'Éducation de la Martinique, Monsieur Justin DANIEL qui remplace le Président de ce conseil actuellement absent.

M. Justin DANIEL (V/P du CESECEM) donne lecture de l'avis émis par le CESECEM

**M. le Président Claude LISE** – Je remercie le Vice-président Justin DANIEL, je propose de passer maintenant à l'intervention des commissions sectorielles avec en tout premier lieu, l'intervention du Président de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Monsieur le Président de l'Assemblée, Monsieur le Président du Conseil Exécutif, chers collègues conseillers territoriaux, notre commission des finances s'est réunie le 18 juin et a formulé un avis favorable pour ce compte administratif 2017. Elle a d'abord constaté que ce budget a été exécuté à partir de contraintes importantes. Je voudrais rappeler que la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat a été de 7 % en ce qui concerne la DGF en 2017, cumulant une perte de plus de 27 M€ depuis 2014. Autre contrainte, la poursuite de la non compensation des restes à charge des allocations individuelles de solidarité appelées AIS (APA, RSA, PCH) fait que ce reste à charge est de 62 M€ en 2017, en cumulé 2014-2016 la dette de l'Etat cumulée est de 620 M€. A ce jour aucune perspective de remboursement de cette dette n'a été manifestée du côté de l'Etat central. Néanmoins,

les recettes globales ont été exécutées avec un taux de 93.73 % et en investissement, ainsi que cela a été indiqué, le taux d'exécution a été de 82,55 % essentiellement à cause du non versement des 20 millions de fonds de compensation de la TVA qui a été reporté en 2018. En fonctionnement, toujours en recettes, le taux de réalisation affiché est de 96,5 %, c'est un élément de satisfaction.

Cela dit, pour ce qui est des dépenses concernant les frais de fonctionnement, bien que l'augmentation de la masse salariale ait été contenue en effectif et même avec une petite baisse de 1 % , il a fallu là aussi payer les dettes des années antérieures à la CAF, à la caisse des retraites des agents des collectivités territoriales, ce qui a représenté 34% de l'augmentation de ce plan salarial. Nous avons également noté que la dette propre de la CTM s'élève à 568 M€, ce qui génère une annuité de la dette de 46,6 M€ se décomposant en 33.3 M€ pour le remboursement du capital de la dette et 13,3 M€ d'intérêt de la dette. C'est une manière de rappeler qu'il faut certes emprunter mais que l'emprunt a un coût. L'exposé des motifs qu'il faut le féliciter, présente une novation en montrant de nombreux exemples d'actions importantes de la Collectivité en matière de commande publique d'environnement, d'action sociale, d'aide aux entreprises. Je voudrais en citer quelques-unes qui ont retenu notre attention :

- L'aide aux communes pour 15 M€, qui a été un appui à la commande publique,
- L'action économique : 351 entreprises aidées en 2017,
- Le traitement des déchets à travers le SMTVD qui a été subventionné à hauteur de 7 M€,
- Le réseau routier particulièrement.

Je voudrais donner quelques chiffres parce que le rapport nous donne les sommes dont ont été bénéficiaires, certaines entreprises leader du marché local. L'entretien du réseau routier s'est élevé à 42 M€, CARAIB MOTER : 10.6 M€, la COLAS : 50.1 M€, COMABAT : 2.5 M€ et GETELEC : 1 M€. Pour terminer en matière de fonctionnement, je voudrais signaler :

- La maintenance et l'exploitation de l'usine de la Capote pour 2.5 M€,
- Les subventions aux transports scolaires pour l'Espace Sud pour 5.4 M€,

De même, la Collectivité a été soucieuse de l'aide à la cessation d'activité des taxis collectifs et des cars de grande ligne, ce qui lui a permis de les aider à hauteur de 2.6 M€. Toujours dans ce secteur, la détaxe carburant a couté 1 M€ et en ce qui concerne l'aide à la balance, la Collectivité lui a consacré 1,6 M€. Elle a continué à soutenir la Société d'Economie Mixte et Sucrière du Galion pour 1.8 M€. Par conséquent, malgré les contraintes que j'ai signalées au début, ce budget a poursuivi l'effort de modernisation et de développement de notre pays. Je vous remercie.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Je propose que la commission « Développement économique et tourisme » nous donne son avis.

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – Nous avons eu une réunion conjointe avec la commission des finances, nous avons donné un avis commun. Le Président de la commission a omis de le préciser.

#### M. Michel BRANCHI - Excusez-moi.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous passons aux autres commissions. Je suppose que la commission des affaires européennes coopération a un avis. Pas d'avis ? Y a t-il des commissions qui veulent s'exprimer ? La commission «Développement agricole ». Collègue RENARD.

<u>Mme Nadine RENARD</u> – Nous avons analysé les différents comptes lors d'une commission conjointe avec la commission « Transport ». Les membres de la commission « Développement agricole » ont pu constater la concordance entre les écritures du Compte de gestion et des Comptes administratifs 2017, noter également le très bon niveau d'exécution des recettes et des dépenses. Les élus ont également souligné la situation financière extrêmement tendue qui perdure pour la Collectivité. S'agissant de la problématique des crédits budgétaires, les élus rappellent la nécessité de pouvoir disposer en

Autorisation de programmes et en Autorisation d'engagements, des moyens d'engager puis de mandater sur des Crédits de paiement les dossiers, notamment les dossiers relatifs aux dispositifs d'aides CTM en faveur des agriculteurs en difficulté. Les élus de la commission saluent les démarches entreprises par Monsieur le Président du Conseil Exécutif pour redresser les finances de la Collectivité, tout en ayant à cœur la mise en œuvre du programme sur lequel nous nous étions engagés. Ils constatent l'absolue nécessité pour la CTM de pouvoir disposer de ressources supplémentaires et soulignent l'importance d'une contribution de l'Etat à hauteur des compétences et responsabilités que la CTM a assumé vis-à-vis des martiniquais, dotations qui sont en constante diminution depuis 2014 et partiellement compensées, notamment pour ce qui est du social. En conclusion, les membres de la commission « Développement agricole » émettent un avis favorable sur ce dossier.

#### M. le Président Claude LISE – Merci. La commission « Transport ».

M. Lucien ADENET – Je ne reprendrai pas ce que vient de dire ma collègue parce que c'était une commission conjointe (commission « Agriculture » et commission « Transport »). Je me contenterai d'ajouter certains points. Nos commission ont enregistré les résultats comptables et de clôture des différents comptes et ont constaté que le résultat global de clôture est presqu'à l'équilibre, au regard de la masse budgétaire. J'ajoute également que les membres de la commission « Transport » particulièrement ont relevé l'effort conséquent qui a été réalisé par la Collectivité dans le domaine du transport en 2017. Avis favorable sur tous ces comptes pour la commission « Transport3.

#### M. le Président Claude LISE – Merci. La commission BTP a t-elle un avis ?

- M. Georges CLEON La commission « BTP, infrastructures, équipement et numérique » s'est penchée sur le compte administratif que nous propose le Président de l'exécutif. Nous avons tenu à relever les grandes masses injectées dans ce secteur de l'activité de la Collectivité donc dans l'économie. Quelques exemples de ce que nous avons relevé et tenons à souligner les :
- 7 320 000 euros investis dans le réseau routier en investissement,
- 6 679 000 euros investis dans le fonctionnement.
- 4.9 M€ investis pour les réparations des dégâts suite au passage du cyclone Maria.

Les membres ont également relevé les places de parking réalisées devant la CTM pour un montant de 4 M€ en 2017 ; les actions de conservation et de maintenance dans les lycées et les collèges en 2017 pour un montant mandaté de 11 859 575 euros ; l'observatoire vulcanologique et sismologique de la Martinique : 1 288 000 M€ investis ; le LTA : 814 000 euros mandatés en 2017 ; le lycée Schœlcher, ce gros chantier emblématique que nous avons débuté, rien qu'en 2017 nous avons mandaté 7 804 000 euros ; la réhabilitation de l'ex hôpital Victor Fouche en locaux de bureaux pour 2 700 000 euros mandatés ; les études pour le pôle universitaire de santé dont le chantier va démarrer sous peu ; pour le collège Lamentin 3 : 76 000 euros mandatés en études ; pour le collège du Morne Rouge : 203 000 euros ; pour la maintenance des bâtiments sociaux et administratifs: 1 071 000 euros ; la piscine du Carbet, la réhabilitation de Fond Saint Jacques, l'investissement de la CTM pour l'accompagnement à la maitrise d'œuvre du SDIS, le lycée nord Caraïbe, le collège Robert 3, la conduite d'opérations pour la direction des bâtiments et collèges au titre de ces opérations, la construction des casernes de Rivière Salée, Lamentin, Trois llets, Case Pilote et bientôt Case-Pilote, Vauclin, Basse-Pointe et Diamant.

Voici un très bref résumé de toutes les actions, de toutes les sommes investies par la CTM au cours de cette année 2017, au titre du bâtiment et des routes. Ce sont des données qui battent en brèche cette tentative constante d'instruire un procès en immobilisme à notre Collectivité. Au total, c'est plus d'un milliard d'euros qui a été concrètement injecté directement ou indirectement dans l'économie martiniquaise. La CTM travaille, un travail d'importance. Merci.

M. le Président Claude LISE - Commission « Formation professionnelle, apprentissage ».

Mme Francine CARIUS – Les élus de la commission « Formation professionnelle et apprentissage » ont examiné les Comptes administratifs et de gestion de la Collectivité pour l'année 2017. Nous avons constaté que ces comptes reflètent le dynamisme de la Collectivité. Les résultats témoignent que nous avons bien consommé le budget. Tous les secteurs ont été impactés notamment le secteur formation professionnelle où nous pouvons constater les efforts consentis par la Collectivité en matière de formation et de qualification de nos publics, qu'il s'agisse des programmes de formation annuels ou de l'accompagnement de nos différents partenaires et satellites œuvrant dans le domaine de la formation professionnelle. Nous avons donc émis un avis favorable pour ce compte administratif.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. La commission « Action sociale » a-t-elle un avis ? La commission « Santé et action de prévention » ? Collègue Louise TELLE.

<u>Mme Louise TELLE</u> – La commission a conscience des lourdes contraintes qui pèsent sur la Collectivité, par conséquent elle donne un avis favorable à l'adoption du Compte administratif.

M. le Président Claude LISE – La commission « Culture ».

Mme Christiane EMMANUEL – La commission « Culture, identité et patrimoine » prend acte des éléments fournis concernant les Comptes de gestion et administratifs 2017, ainsi que les Autorisations de Programme et d'Engagement. La culture est un facteur de cohésion sociale et du vivre ensemble, ainsi la CTM a mis en œuvre une politique culturelle visant à favoriser la création et la diffusion de notre culture et consolider la connaissance de notre patrimoine. Ce ne sont pas moins de 7 M€ qui ont été alloués à la culture afin de réaliser les orientations budgétaires fixées en début 2017. Soixante cinq associations porteuses de projets, soixante deux artistes et d'autres bénéficiaires, soit 2013 acteurs du monde de la culture ont bénéficié du soutien de la CTM. Je voudrais, par la même occasion, citer aussi les aides à la production cinématographique et audiovisuelle, à la formation des artistes et l'aide aux artistes dans le domaine social. Je souhaite aussi mentionner les efforts considérables qui ont été faits pour nos différents satellites. Au-delà de l'appui financier aux organismes extérieurs, la CTM se veut porteuse de manifestations culturelles organisées en 2017 : Jénès an Mizik, Glorié septanb 1870, concerts lyriques, nuits des musées, grandes vacances au musée et les opérations culture en collèges.

M. le Président Claude LISE – Merci. La commission « Éducation, jeunesse et enseignement ».

<u>M. Eugène LARCHER</u> – Une commission conjointe « Éducation et politique de la mer ». Ces deux commissions émettent un avis favorable et souhaitent que l'effort déjà enregistré se poursuive.

M. le Président Claude LISE – La commission « Insertion ».

Mme Josiane PINVILLE – La commission « Insertion et économie sociale et solidaire » souligne l'effort conséquent consenti par la CTM dans la prise en charge des populations les plus fragiles et les plus défavorisées pour l'année 2017. Nous notons tout d'abord les 203 897 043.15 euros qui ont été mandatés pour les 3 900 bénéficiaires du RSA, ce malgré le désengagement de l'Etat qui de 2014 à ce jour, accumule une dette de 682 M€. A ce titre, une réflexion s'impose à nous. Devons-nous à l'instar de la Guyane, nous constituer en « 1 000 frères et sœurs » pour nous faire entendre par un Etat qui devient sourd et aphone devant la paupérisation croissante de la population, plus précisément celle des pays dits de l'Outre-mer ? Si nous considérons le champ de l'insertion professionnelle, pas moins de 7 352 000 euros et quelques ont été mandatés par la Collectivité Territoriale de Martinique. Là aussi, martiniquaises et martiniquais, nous avons là la preuve irréfutable que la CTM joue pleinement son rôle

de levier pour favoriser l'accès à l'emploi des jeunes les plus éloignés de l'emploi, d'une part dans le cadre du dispositif emploi-avenir, d'autre part dans la mise en emploi des bénéficiaires du RSA. Il nous importe aussi de noter le soutien financier apporté aux structures d'insertion par l'activité économique et sociale, ainsi qu'aux coopératives d'activité et d'emploi. Nous ne saurions être complets, si nous ne mettions pas l'accent sur le rôle prépondérant que joue la CTM dans l'accompagnement des missions locales qui sont financées à hauteur de 25 % de leur budget global. In fine, nous sommes conscients du contexte contraint qui exige une maitrise des comptes s'apparentant à l'expertise d'un équilibriste. C'est donc en ce sens que nous manifestons notre total soutien au Président et à ses équipes. Nous voterons bien sûr ce Compte administratif qui permet, comme l'a dit le collègue CLEON, de battre en brèche une certaine rengaine sur l'immobilisme de la CTM.

M. le Président Claude LISE – La commission « Logement habitat ».

Mme Christiane BAURAS – Bien évidemment, les membres la commission partage tout ce qui a été dit en préambule sur ce Compte administratif et surtout les observations relatives aux efforts faits par la Collectivité, en dépit de nos budgets très contraints. Nous voyons ainsi que la tranche sociale reste fortement divisée, particulièrement au niveau du logement quand il faut assurer non seulement l'accès au logement pour nos martiniquais, mais encore leur maintien par la biais du fonds de solidarité pour le logement qui est de plus en plus sollicité. Au niveau de l'adaptation et de la réhabilitation, un effort conséquent a été opéré. Malgré tous les arriérés que nous avons pu absorber, un dispositif d'aide à l'amélioration de l'habitat a pu voir le jour afin d'être plus près des difficultés de nos compatriotes. La commission « Logement » a donné un avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a t-il une autre commission qui souhaite donner un avis ? Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY – En l'absence de la Présidente de la commission « Affaires européennes », Madame LESDEMA, je donnerai l'avis de la commission. Nous savons que la Collectivité Territoriale de Martinique a initié une nouvelle dynamique en matière de fonds européens. Elle est Autorité de gestion sur les programmes FEDER, FSE ainsi que sur les programmes FEAMP et agit en tant qu'organisme intermédiaire pour le FEADER. Au 31 décembre 2017, c'est près de 69.1 M€ de dépenses qui ont été transmises aux autorités européennes. Par conséquent, la commission des affaires européennes et coopération considère que c'est un très bon Compte administratif. Elle apporte tout son soutien au Président du Conseil Exécutif.

M. le Président Claude LISE – Je pense avoir fait le tour des avis de commissions sectorielles, nous allons passer au débat général. Je veux rappeler que les dispositions arrêtées par le Bureau sont les dispositions qui ont été mises en application lors des débats budgétaires précédents c'est-à-dire un quota pour chacun des deux groupes politiques, qui a été calculé de façon à ce qu'il y ait un rapport traduisant les proportions des membres de chacune de ces deux formations. Sur la base de trois minutes par conseiller – c'est ce qui a toujours été arrêté – un peu plus de 54 minutes que j'arrondis à 55 minutes pour l'opposition et 99 minutes arrondis à 100 minutes pour la majorité, étant entendu que de part et d'autre on peut utiliser le temps comme on le souhaite. Ce sera un décompte global. Il peut y avoir soit de très courtes interventions, soit des interventions plus longues. Le temps sera décompté comme nous l'avons fait précédemment. A l'heure ou nous entamons le débat et compte tenu de ces temps de parole que je viens de vous indiquer, nous terminerons ce débat assez tard. Le problème se posera de savoir si nous interrompons ou pas à un moment donné pour le déjeuner. Est-ce que nous retenons le principe ? Pour l'instant, j'ignore l'heure à laquelle le service déjeuner sera effectif. Je vous l'indiquerai dès que je le saurai. Est-ce que nous arrêtons l'idée d'interrompre à ce moment-là? Je ne vois pas comment faire autrement. Sinon, nous risquons de mettre en difficulté le personnel du service.

Je sens qu'il y a un accord sur l'idée d'interrompre à un moment donné, en fonction des disponibilités de ceux qui nous servent le déjeuner. Comme nous avons l'habitude de le faire, je propose qu'un groupe de collègues s'inscrivent en commençant par l'opposition que nous n'avons pas entendue pour l'instant puis nous alternerons. Nous pourrions prendre des groupes de trois collègues. Etes-vous êtes d'accord ? Pour l'opposition, j'inscris le collègue ZOBDA, le collègue HAJJAR, non ? Il s'inscrira tout à l'heure. Y a t-il d'autres collègues de l'opposition qui commencent à part le collègue ZOBDA ? Nous n'avons que le collègue ZOBDA pour l'instant. Côté majorité, qui s'inscrit pour commencer ? Collègue CHARPENTIER-TITY. Nous commençons par vous et nous verrons pour la suite. Collègue ZOBDA, tu as la parole.

M. David ZOBDA - Merci de nous donner la parole sur ce Compte administratif. J'ai quelques observations et quelques commentaires à faire. D'abord, je rappelle ce qui a été dit à savoir que ce compte administratif arrive dans un contexte financier très tendu, dans un contexte où les dotations de l'État diminuent considérablement, ce qui est de nature à affaiblir la capacité d'intervention de notre CTM et c'est vraiment dommage. Nous arrivons aussi dans un contexte où les AIS ne sont pas soutenues comme elles devraient l'être. A cet égard, nous avons une dette de l'État qui nous plombe et nous pénalise lourdement. C'est un contexte un peu difficile mais je trouve tout de même ce compte administratif un peu curieux. C'est un compte un peu curieux qui nous est présenté aujourd'hui, nombreux étaient ceux qui s'attendaient à trouver un compte administratif largement déficitaire - je faisais probablement partie de ceux-là - tellement les difficultés financières qui nous avaient été annoncées étaient catastrophiques et insurmontables. Beaucoup d'élus dont je faisais partie avaient considéré que l'héritage légué à cette CTM devait présenter un déficit abyssal et que dans ces conséquences, le Compte administratif présenté cette année, l'aurait été de manière un peu difficile. avec un fort excédent. Je constate, pour ma part, que le compte administratif qui nous est présenté, ne fait pas apparaître le fiasco annoncé. Pour cela deux hypothèses : soit vous êtes très, très fort pour avoir comblé un déficit abyssal en deux ans et là je vous tire mon chapeau, soit le déficit qui avait été annoncé était loin d'être aussi important que prévu.

En tout état de cause, la situation d'aujourd'hui n'est pas florissante, elle est même un peu inquiétante essentiellement sur le plan des idées et des initiatives mais surtout par un manque évident d'ambition pour notre pays, notamment sur la partie de l'investissement. Je le disais, c'est un Compte administratif un peu en trompe l'œil qui nous est présenté avec un déficit, toutes sections confondues de 1 510 000 euros. En réalité, nous constatons que la section de fonctionnement est fort heureusement excédentaire de 18.5 M€ et en y ajoutant les restes à réaliser en dépenses et en recettes, cette section reste quand même excédentaire de 8 M€. Ce résultat inclut le virement de 24.7 M€ de la section de fonctionnement à la section d'investissement. En réalité, le déficit total est de 1.5 M€. Ce n'est d'ailleurs pas un déficit mais essentiellement un besoin de financement de la section d'investissement et il ne représente que 0,13 % de la totalité des recettes – cela a été rappelé tout à l'heure. Il convient toutefois de revenir sur les excédents de fonctionnement capitalisés, je veux parler de ce produit de réserve, le fameux 1068 qui est de 29.4 M€ et qui permet d'éviter une situation en investissement beaucoup plus importante. Peut-être que ces réserves ont été mobilisées à défaut de pouvoir percevoir le FCTVA cette année, en tout état de cause je me pose la question de savoir si nous ne sommes pas en train déjà d'hypothéquer l'avenir en consommant ou en mobilisant nos réserves financières, en trompe l'œil touiours puisque le virement de 24.7 M€ à la section d'investissement est faible. Il est en retrait par rapport au Budget primitif d'environ 13 M€. Ce virement représente 2,64 % de nos recettes de fonctionnement, vous constatez que la marge est faible. Elle est très faible et laisse envisager une situation relativement compliquée pour l'année 2018. Est aussi très faible, le montant de la section d'investissement, cela a été souligné. Il n'est que de 224 M€, là où il faudrait probablement le double, ce qui était d'ailleurs le cas en 2016 avec plus de 400 M€ d'investissement.

Enfin, comment ne pas relever quelques points étonnants qui contredisent un discours quelquefois ambiant?

- D'abord sur la masse salariale, elle est d'environ 200 M€. Que n'a t-on pas dit sur les recrutements de l'ex Région et de l'ex Département ? Je constate, pour ma part, que malgré nos spécificités locales (les 40 %, la prise en compte de la revalorisation du point d'indice, le GVT etc.) notre masse salariale représente 21,4 % des recettes de fonctionnement et 17,6 % des recettes totales. Ces chiffres sont peut-être trop élevés pour certains je l'entends bien mais correspondent à une situation moyenne globale des régions et des départements. C'est vérifiable (je l'ai moi-même fait) notre pourcentage en masse salariale est quelquefois inférieur à bon nombre de régions et de départements, à l'échelon français.
- La dette, sur ce point, je voudrais que l'on m'éclaire. Et là, je vais m'adresser au représentant de l'Exécutif chargé des finances. Je ne trouve pas dans les comptes la trace de ces milliers de factures impayées ou en stock, à la charge de la CTM et relatives aux exécutifs précédents cela a été rappelé tout à l'heure. Si on regarde le bilan, il indique un montant qui correspond à un rythme « normal » de la Collectivité avec un volume qui augmente c'est normal dans les proportions qui ne me paraissent pas invraisemblables. De même, quand on prend le Compte de résultat qui reprend les dépenses de l'année, il n'indique pas non plus une progression forte et insoutenable des dépenses par rapport à celles qui étaient budgétisées. Je voudrais que l'on me dise où sont comptabilisées les factures non payées. Je voudrais qu'on me dise où sont enregistrées ces millions à payer et non comptabilisés parce que ie ne les trouve pas.
- Concernant la trésorerie, on entend régulièrement dire que notre Collectivité a voté ou s'est engagé à soutenir telle association, tel projet ou tel programme et que sa contribution tarde quelquefois à être versée. Certains élus de l'Assemblée ou de l'Exécutif ont eu à répondre à certaines interrogations, voire à certaines polémiques qui naissaient. C'est ainsi qu'à été souvent pointée du doigt la difficulté de trésorerie c'est-à-dire l'incapacité de la Collectivité à trouver dans sa caisse les moyens de payer ou de verser immédiatement la somme sur laquelle elle s'était engagée. On utilise généralement une ligne de trésorerie, un relais bancaire à court terme pour détourner cette difficulté. C'est ce qu'a fait notre Collectivité à trois reprises en 2017 mais ce qui m'interpelle et sur quoi je m'interroge − je vous demande de pouvoir y répondre, si vous le souhaitez − c'est le niveau de disponibilités indiquées sur le bilan de la CTM, donc de la trésorerie. A la clôture des comptes, on voit que les documents nous indiquent une trésorerie de plus de 100 M€. Ces sommes sont inscrites sur le Compte de gestion indiqué par le Payeur tout récemment et justifient pour le moins, une explication de votre part.

En conclusion, j'attends évidemment des réponses concernant les points que j'ai indiqués et pour rester fidèle à notre ligne, nous ne voterons pas ce Compte administratif – ce n'est une surprise pour personne – tant nous divergeons, à la fois sur la réalité du compte depuis la production du compte administratif 2005 éloignant l'intégration des décisions de la Chambre Régionale des Comptes et sur la philosophie et la stratégie du développement du pays, notamment sur la mobilisation de l'investissement. Merci beaucoup.

#### <u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY — Je profite pour saluer le Président du Conseil Exécutif, l'ensemble des collègues de l'Assemblée ainsi que les conseillers exécutifs qui assistent. La question du compte administratif est l'occasion d'un bilan. Permettez qu'après une si longue introduction, je fasse un bilan politique... bilan politique car la CTM, Collectivité Territoriale de Martinique, est apparue il y a deux ans c'est-à-dire que nous avons réellement pris les rênes de cette Collectivité en janvier 2016. L'irruption — je parle bien de ce terme « irruption » — de la CTM dans le paysage institutionnel martiniquais n'a laissé personne indifférent. En effet, pour certains la CTM serait omnisciente, responsable de tout, décidant de tout, pouvant se substituer aux municipalités, aux communautés d'agglomération et même à l'Etat français. Pour d'autres, la Collectivité Territoriale de Martinique deviendra l'objet de conflits inventés — je ne vais pas les égrainer — ou de polémiques surfaites. Des battus de l'élection de décembre 2015, lancés à corps perdu dans des stratégies électoralistes pour le moins prématurées font feu de tout

bois. Ils utilisent leurs positions diverses et variées afin de pilonner cette institution naissante, tentant vainement de provoquer le rejet de ceux qui, aujourd'hui, la dirigent. Aussi minime que soit ce changement institutionnel – il faut rappeler que c'est simplement la jonction des compétences des deux ex collectivités, ex Conseil Général et ex Conseil Régional – il apparait que la CTM est pour beaucoup de martiniquais, une instance majeure qui représente l'espoir martiniquais. C'est normal, c'est un peu la rançon du succès. La population attend légitimement beaucoup de cette Collectivité Territoriale. On le voit à partir de questions qui concernent par exemple l'état comme l'entretien des rivières, la question des sargasses et la question même de la santé en Martinique, qui sont des compétences exclusives de l'État mais pour lesquelles nous trouvons légitime que la population et certains responsables se tournent vers la Collectivité Territoriale de Martinique.

Au niveau de l'analyse de la situation économique de 2017, je ne suis pas un spécialiste de l'économie, je fais donc référence à certains organismes qui ont osé porter une appréciation. L'IEDOM dit et je cite : « en 2017, l'économie martiniquaise reste positivement orientée en lien avec la bonne tenue des indicateurs macro-économiques ». L'IEDOM met en exergue deux secteurs qui sont un peu plus en développement que les autres : le tourisme et l'industrie agro-alimentaire dont nous savons que le PARM est un outil fondamental. Je veux également citer la Caisse des dépôts et consignations qui – comme le stipule l'article L118.1-2 du code monétaire et financier – dit que le groupe Caisse des dépôts et consignations remplit des missions d'intérêt général en appui des politiques publiques conduites par l'Etat et les Collectivités locales. La Caisse des dépôts et consignations a eu également une activité soutenue à la Martinique. J'en veux pour preuve le France-Antilles du 24 avril 2018 – si je mens, je mens après cet article – qui fait référence au bilan de la Caisse des dépôts et consignations.

Venons-en à notre Compte administratif qui présente un déficit, un petit déficit s'élevant environ à 1.5 M€ sur un budget d'un peu plus d'un milliard. Ce déficit démontre que la situation financière de notre Collectivité demeure tendue et nous l'assumons, même s'il ne représente que 0,1 % du total du budget. Nous ne crions pas sur les toits qu'il s'agirait en fait d'un excédent. Nous ne pleurerons pas indéfiniment sur les dettes qu'a l'État français par rapport à la Collectivité. En l'absence de toute subvention d'amorçage car la jonction de ces deux collectivités a demandé des frais, nous poursuivons notre chemin.

Je conclurai en disant que si l'État ne peut pas, ne peut plus, ne veut pas ou ne veut plus, qu'il accepte la négociation d'une autonomie fiscale réelle. En ce sens, les services financiers de la Collectivité sont déjà à l'avant-garde de cette question, le Président du Conseil Exécutif a eu l'occasion de développer des propositions à différentes reprises et ce devant différents responsables de l'Etat français. Je voudrais simplement dire que l'objectif du Président du Conseil Exécutif et de notre majorité c'est bien entendu de consolider les finances de la Collectivité majeure de la Martinique, tout en encourageant l'investissement car c'est stratégique d'avoir la CTM comme élément solide dans le paysage martiniquais. Merci.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Qui s'inscrit ? Collègue HAJJAR. Côté majorité, qui s'inscrit ? Le collègue COUTURIER. Collègue HAJJAR, tu as la parole.

M. Johnny HAJJAR – Le Compte de gestion est le document comptable en recettes et en dépenses exécuté par le Payeur alors que le Compte administratif est le document financier de l'ordonnateur, Président du Conseil Exécutif, qui décide quoi payer et quoi faire rentrer comme sommes et qui donne l'ordre de payer au Payeur, mais aussi quoi faire rentrer comme recettes. Le Compte administratif doit être concordant avec le Compte de gestion dans son résultat comptable et intégrer en plus les restes à réaliser, en recettes et en dépenses. Pour rappel, votre équipe « Gran Sanblé Pou Ba Péyi-a An Chans » avec à sa tête Alfred MARIE-JEANNE et son Conseil exécutif, a pris ses fonctions et ses responsabilités au niveau de la Collectivité Territoriale de la Martinique le 17 décembre 2015, contrairement à ce que j'ai entendu. Cela fera maintenant près de deux ans et demi même si la CTM a pris naissance le 1er janvier 2016. A travers ce Compte de gestion et ce Compte administratif 2017 de la

CTM, ce sont donc deux années de votre gestion politique qui sont retracées par le biais des finances. Sur la forme, une fois encore, la présentation des comptes est opaque, volontairement et délibérément impossible à analyser et à décrypter. Au-delà du caractère technique des éléments financiers, il n'y a aucun moyen de comprendre l'évolution des recettes et des dépenses, aucun moyen ou indicateur de comparaison dans le temps ou encore de pouvoir faire le bilan de vos choix politiques car seuls les « chiffres » de 2017 sont présentés dans le Compte administratif. Comment ont évolué les finances de notre Collectivité entre 2015 et 2017 ? Comment ont évolué les politiques publiques de votre gouvernance à la CTM du 17 décembre 2015 au 31 décembre 2017 ? Comme l'année dernière, cela n'apparaît pas du tout dans le Compte administratif que vous nous soumettez. Pourquoi ? En tout cas, si cela vous arrangeait, vous n'auriez pas hésité une seconde à montrer cette évolution dans le temps et même à l'afficher publiquement. J'en conclus donc que cette évolution, cette comparaison n'est toujours pas à votre avantage et par conséquent vous la cachez et vous la rendez invisible.

Heureusement, nous avons conservé les éléments de 2016 que nous avons ressortis, ce qui nous permet une analyse financière et politique fiable et sincère dans le temps mais par nos propres moyens, sans aucune transparence de votre part. Sur le fond, d'abord et pour rappel, vous avez hérité en 2016 et vous avez démarré en recettes pour la CTM - j'insiste en recettes - grâce à Serge LETCHIMY et à Josette MANIN, d'un budget de presque 1 milliard 400 millions d'euros et d'une capacité d'investissement en recettes toujours, de plus de 464 M€. D'ailleurs, ce Compte administratif 2017 de la CTM n'intègre toujours pas les corrections de la Chambre Régionale des Comptes qui rétablit la vérité en démontrant que le compte administratif de la Région de 2015 est excédentaire de plus d'un demi million d'euros, contrairement à ce que vous n'arrêtez pas de répéter. Dans les faits, lorsque l'on regarde le bilan détaillé du Compte de gestion du Payeur, entre 2016 et 2017, on constate que les dépenses d'investissement mandatées et exécutées... je répète, les dépenses d'investissement mandatées et exécutées, ont chuté de près de 134 M€. Il suffit d'aller voir la comparaison à la page 26 du bilan détaillé du Compte de gestion entre 2016 et 2017 : moins 134 M€ de dépenses d'investissement mandatées et exécutées. Pire encore, dans le Compte administratif, les recettes réelles d'investissement... je répète les recettes réelles d'investissement sont passées de près de 410 M€ en 2016 à seulement 158 M€ en 2017, soit une chute de près de 252 M€ des recettes d'investissement. Je répète... une chute de moins 252 M€ de recettes d'investissement dont un peu plus de 80 M€ de pertes sèches de recettes, c'est-à-dire que sur une seule année les recettes d'investissement ont chuté de près de 62.5 %, moins 62.5 % de chute des recettes d'investissement en une année. On commence à comprendre aisément votre embarras de pouvoir honnêtement et en toute transparence permettre une comparaison de la gestion LETCHIMY-MANIN et la gestion 2016-2017 MARIE-JEANNE, CAROLE, MOMPLAISIR et les autres et en conséquence votre refus de transparence. Pire encore, en regardant de plus près ce bilan 2017 détaillé du Compte de gestion du Payeur, je suis encore une fois stupéfait, choqué, marqué voire abasourdi entre ce que je lis et la réalité. La réalité des chiffres que je vais vous présenter prouve que vous persistez à vouloir manipuler, aveugler, tromper, cacher et finalement au fond mentir encore aux martiniquaises et martiniquais. Dans ce fameux bilan détaillé du Compte de gestion 2017 qui prend en compte uniquement les titres de recettes émis et les mandats émis par vous-mêmes d'ailleurs, c'est-à-dire les recettes certaines et les dépenses certaines, on constate à la page 4 ce document – on ne le voit pas très bien mais c'est surligné – que la ligne disponibilité (mon collègue, camarade et ami David l'a dit) c'est-à-dire l'argent présent dans les caisses de la CTM est de plus de 100,250 000 euros au 31 décembre 2017. En somme, vous terminez l'année 2017 avec plus de 100 M€ dans les caisses alors que vous répétez partout qu'il n'y a pas d'argent. Ni 100 M€ an tjès mé pa ni lajan.

Toujours à la page 4 sur la ligne créances, c'est-à-dire les recettes certaines dont les titres ont été émis mais non encore recouvrés, sa vé di lajan-an pokò rantré mé i garanti, les recettes sont certaines. Il y a plus de 194 264 000, 43 euros précisément. Il y a donc près de 195 M€ de recettes certaines qui dorment, qui sont en stock, au dépôt, par derrière. Lè ou ni an magazen, ou ka mété stok soulié-a douvan, ek ou ka mété stok soulié-a pa déyè. Je connais bien cela... des recettes certaines qui

dorment, qui sont en stock donk yo pa ka wé'y... au dépôt, cachés, comme on dit en créole « séré » car non encore recouvrées, pas encore rentrées dans les caisses. Yo la, yo trasé, mé yo pòkò an tjès-la. Comme en 2016... je dis bien, comme en 2016 au total, vous terminez l'année 2017 avec plus de 294.5 M€ de recettes certaines dont une très grande part (66%) est pour le moment « stocké », caché. comme on dit en créole « séré », on se demande pourquoi. En 2017, vous avez stocké, « séré » caché près de 43.5 M€ de recettes certaines de plus qu'en 2016. C'est-à-dire que zot fè'y en 2016, mé an 2017 zot fè'y ankò pli fò. Ce comportement consistant à stocker, cacher, « séré » l'argent public de manière récurrente sur deux années consécutives prouve que c'est une stratégie réfléchie, volontaire et délibérée. Dans le même temps, vous n'avez pas payé pour plus de 116 M€ de fournisseurs, petites et très petites entreprises alors qu'il y a de l'argent (toujours dans la page 4 du bilan détaillé mais dans la colonne d'à côté). Pourquoi ? A cela s'ajoute la ligne des autres dettes à court terme pour 75,5 M€. Ces 75.5 M€ sous forme de subventions que vous n'avez pas versées aux étudiants, aux associations. aux petites entreprises alors que l'argent est là. Au total, ce sont près de 192 M€ non payés sur 2017 alors que l'argent est là. Pour quelles raisons ? A cela, j'ajoute encore (page 11 du bilan du Compte de gestion détaillé) la ligne fournisseur d'immobilisations - ce sont des sommes mandatées mais non encore payés réellement - 22,2 millions d'euros en investissement. Au total, c'est près de 214 M€ d'investissement non réalisés réellement et effectivement en 2017. C'est énorme... 214 M€ d'investissement non réalisés réellement et effectivement en 2017. En fonctionnement, ce sont près de 93.8 M€ mandatés mais non payés en 2017 (toujours à la page 11 du Compte de gestion détaillé ligne fournisseurs et comptes rattachés, donk sa ki lé alé wè ka alé wè).

Au total, tout confondu (fonctionnement et investissement) pour 2017, ce sont donc 307.7 M€ qui n'ont pas été injectés au niveau économique et social en Martinique pour la Martinique. Je répète, 307.7 M€ en une année, qui n'ont pas été injectés au niveau économique et social en Martinique pour la Martinique. De plus, en 2017, ce sont près de 87 M€ supplémentaires par rapport à 2016 qui n'ont pas été réglés auprès des très petites, petites entreprises, associations, étudiants, personnes en difficulté sociale etc. alors ke lajan-an la. Ce comportement consistant à prendre le « séraj » (comme on dit en créole ou ka pran sérai mou-lan, renforcé de manière récurrente sur deux années consécutives, prouve encore que c'est une stratégie réfléchie, volontaire et délibérée de pénaliser et de contraindre, voire de soumettre les plus petits, les plus fragiles et les plus faibles. Quant au délai de paiement, il reste encore trop important, alors qu'il y a de l'argent dans les caisses. D'autre part, dans le budget 2017 – on n'en parle pas, mais il faut le dire et ca, bien sûr, je ne l'ai pas encore entendu mais c'est la vérité – vous aviez inscrit un emprunt dans le budget soi-disant pour investir, au départ zot gonflé bidié-a épi 100 M€ d'emprunt en 2017, et ainsi gonfler virtuellement les recettes et les dépenses d'investissement. Seulement, juste avant le 31 décembre 2017, vous faites passer une petite décision modificative – pour tous ceux qui s'en rappellent. Comme vous n'avez consommé que 40 M€ de cet emprunt, vous avez annulé 60 M€ de l'emprunt simplement pour que ça n'apparaisse pas dans les comptes de 2017, sinon le Payeur aurait été obligé de les faire apparaître dans les comptes. Donk ou wè'y ou pa wè'y, ou gonflé risèt-la ek avan bagay la fini, avant le 31 décembre 2017 rivé, ou tiré 60 M€ andidan'y c'est-à-dire 60 % de l'emprunt. Payè-a limenm, kon i pa egzékité i tiré'y, i pa andidan'y, bagay-la disparèt. Ou wè'y, ou pa wè'y. Vous osez terminer comptablement l'année 2017 avec un déficit du compte administratif de moins 1.5 M€... franchement.

Dans un contexte de crise économique et sociale majeure en Martinique, vous avez entrepris et mis en place depuis maintenant plus de deux ans, une stratégie de populisme au sens donné par CESAIRE, de déstabilisation, de démoralisation, de soumission et de dépendance du peuple pour le rendre disponible à tout catastrophisme et à tout « catastropheur » c'est-à-dire à vous-mêmes. Je ne sais que citer la définition de CESAIRE. Vous jouez consciemment à un jeu dangereux et destructeur, vous avez pris le pays en otage. D'abord, vous détruisez mécaniquement tous les outils opérationnels pouvant servir au développement de la Martinique mais aussi les forces vives du pays. Je cite quelques exemples :

- Le GIP Martinique-Europe Performance pour la gestion des fonds européens, détruit,

- Le Pôle de joaillerie pour le développement des activités artisanales de production, détruit,
- La Maison des entreprises au service de l'initiative privée, détruite
- La SEM énergie (société d'économie mixte) détruite,
- Même la SEM cyclotron, yo pa ka palé di sa mais il avait été prévu une Société d'Economie Mixte pour concevoir et construire le cyclotron, détruit. Elle aurait été en charge de la conception et de la construction de l'outil cyclotron. La CTM a préféré dire « je donne 11 M€ à la structure hôpital », structure qui est déjà malade. Cela veut dire ou ka ba an moun ki malad, ki ni difikilté épi prop ko'y, ou ka baiy 11 M€ épi ou ka di'y fè cyclotron-an. Mé i za en difikilté épi prop ko'y, ki manniè ou lé i mété ko'y o konba pou ésayé viré mété bagay-la an plas ? Vous avez détruit la SEM qui était en charge de la conception et de la construction du cyclotron,
- Le syndicat mixte du TCSP,
- les associations : l'Union des Commerçants Foyalais, plus de 500 commerçants, détruite, liquidée,
- Martinique Pionnières, liquidée... sans compter les très petites entreprises mais bon...

(Brouhaha)

**M. Johnny HAJJAR** – Martinique Pionnières. C'est une association qui accompagnait la création d'entreprises, des femmes en particulier. Je souhaiterais...

M. le Président Claude LISE – Collègues, laissez l'orateur poursuivre.

M. Johnny HAJJAR – Je parlais de Martinique Pionnières qui est une association d'accompagnement et de création d'entreprises dédiées aux femmes, liquidée. Il y en a bien d'autres, la liste serait longue. En résumé, sur le plan politique, en faisant chuter les recettes d'investissement de près de 252 M€... je répète « les recettes d'investissement » qui ont chuté soit 62,5% en un an, avec en plus une sousconsommation très importante des fonds européens, cela a été rappelé par le Conseil consultatif qui regroupe l'économique, le développement durable, environnemental et le culturel. Vous détruisez immédiatement, mécaniquement et durablement les « semences » et les richesses existantes, ainsi que les richesses qui auraient pu être générées, voire créées. Vous détruisez des recettes, vous ne générez rien et vous détruisez des richesses alors que l'argent est là. En ne payant pas les associations, les très petites, les petites entreprises, les étudiants, les personnes en difficulté, les porteurs de projets pour plus de 307 M€, vous asséchez l'activité du pays, vous détruisez le tissu économique et associatif local, vous bloquez l'initiative privée, vous diminuez le pouvoir d'achat, vous rendez volontairement la vie difficile à des milliers de personnes, vous augmentez considérablement la précarité, vous créez de la misère, vous créez de la terreur....

(Brouhaha)

<u>M. Johnny HAJJAR</u> – Vous aurez le temps de me répondre, j'assume. Vous divisez la personnalité collective martiniquaise au risque de créer le chaos économique, social voire sociétal et surtout – c'est très important – vous créez les conditions de la montée du radicalisme... (*Brouhaha*)

M. Johnny HAJJAR – ... de l'égoïsme, paske sa ka divisé, pani anlo donk chak moun-an ka goumen pou lam-li. Oui, vous créez les conditions de la montée du radicalisme, de l'égoïsme, des extrémismes et du racisme en Martinique. Pour justifier qu'il n'y a pas d'argent, vous stockez, cachez, « séré » les recettes certaines pour près de 300 M€. Vous préférez... je souhaiterais juste pouvoir terminer. Vous préférez ainsi laisser « mourir » des entreprises, des associations et des forces vives du pays, juste par

stratégie et pourtant cet argent apparaîtra brusquement à la fin de l'année prochaine pour être distribué massivement, juste avant les prochaines élections, en aides sociales, en aides économiques, on va rouvrir le guichet etc. pour acheter les consciences...

(Brouhaha)

M. Johnny HAJJAR – Je souhaiterais juste pouvoir terminer.

M. le Président Claude LISE – S'il vous plait collègues, laissez-le terminer. Poursuis, poursuis.

M. Johnny HAJJAR – ... pour acheter les conscience, renforcer la dépendance vis-à-vis de vous, consolider votre domination, votre suprématie – le mot est le bon – populiste et soumettre le peuple affaibli et fragilisé. De plus, vous apparaîtrez comme ayant rétabli la situation financière de la Collectivité que vous avez machiavéliquement déguisée. C'est comme si vous aviez construit un barrage en amont c'est-à-dire en haut lariviè-a, provoquant ainsi l'assèchement de la rivière en aval c'est-à-dire vers le bas, pendant suffisamment de temps pour détruire toute vie et créer le chaos dans la rivière et aux alentours. Ensuite... (Brouhaha)

M. Johnny HAJJAR – Je peux terminer? Ca ne va pas me déstabiliser, i'irai jusqu'au bout et i'assume totalement tout ce que je dis. Ensuite, au moment où vous le décidez c'est-à-dire un peu avant les élections pour servir vos intérêts électoralistes et populistes, vous ouvrez les écluses du barrage pour permettre à l'eau de couler le long de la rivière et ainsi donner l'illusion d'optique que vous avez réparé la nature et réglé le problème de sécheresse ou bien encore une autre image pou sa ki pé wé, en tant que pompier pyromane, vous allumez le feu vous-même pour faire suffisamment de dégâts et de destructions et pour qu'ensuite l'on fasse appel à vous. C'est vrai, la CTM c'est le budget le plus important. Au départ 1 milliard 400 millions d'euros, le deuxième plus gros budget c'est la CACEM avec 160 M€ donc lwen déyè. Au moment que vous aurez choisi, vous viendrez éteindre le feu en sauveur et en héros. Mais c'est vraiment machiavélique, c'est scandaleux et c'est inadmissible. Seulement là, il ne s'agit pas seulement de matériels ou d'objets, il s'agit d'êtres humains, d'un peuple, de sa dignité, d'un pays... la Martinique. Les dégâts peuvent être irréversibles et très graves. Soumettre délibérément un peuple, le prendre en otage, le pousser à guémander des aides publiques en permanence pour dépendre de celui qui détient « la caisse », c'est lui enlever toute liberté et d'abord la liberté de penser, mais aussi toute dignité. C'est la colonisation de nous-mêmes par nous-mêmes. C'est antidémocratique, inhumain et dans le droit fil de la conception suprématiste c'est-à-dire celle qui prône la supériorité d'un groupe sur un autre de manière générale. C'est aussi une conception très populiste au sens très négatif du terme. Ce fonctionnement et ce comportement sont à l'opposé de notre humanisme et de nos valeurs.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je crois qu'une fois de plus, la Martinique et tous ceux qui ont abandonné leur travail pour assister à cette plénière et entendre des choses importante, constateront qu'il y a des gens qui ont l'art de se souvenir et qui pensent créer une culture de djihadiste, c'est peut-être d'origine, je n'en sais rien. Il faut que l'on fasse attention avec un peuple qui est déjà en souffrance et qui souvent n'a pas de repère et éviter de faire un certain nombre de déclarations qui n'ont rien à voir avec l'attente réelle de la population. Mwen lé di ke lé matnitjé ka kouté, yo ka gadé pou yo wè par rapò a bizwen yo sa nou ka pòté ba yo. C'est pour cela que tant que le plan de la formation professionnelle que de l'insertion, les 7 M€ injectés ka montré ke ni an léfò ki fèt menm si nou pé di ke léfò a mérité ridoublé pou nou permèt plis jenn, plis moun ki ékarté de l'insertion, de l'emploi et de la formation di vini formé kò

yo, pou demen maten yo performan, yo pé antré andidan sé latripriz-la. Tout en sachant ke nou ké ni a ripozé problèm laprantisaj ek fomasion profesionnel piske nou ka observé ke sé publik-la ka vini de pli an pli andidan sé formasion-an, mé sé pa savoir-être la, qualifikasion-an ke nou lé mennen yo-a, sé pa andidan sa vo lé antré. Nou ké ni a ripansé'y. Mwen lé di osi ke pou lagrikilti, nou ka di bravo pou lenvestisman-an ki mété-a. Sa ka montré ke ni ankò plis léfò à fè pas ni dé agrikiltè ki ni dé teren agrikol ki anklavé, ek fok nou wè ki manniè pou nou dézanklavé laksè sé leksplwatasion-an, laksè sé teren non eksplwaté-a. Sa potalan ke nou rédé sé moun tala pou yo pé pwodwi plis demen maten pou nouri pèpnou paske an pèp san lagtikilti, sé an pèp ki vwé a disparèt, mé sé menm bagay pou anlo dot sektè. Mwen lé di Pwézidan lasanblé lekzékitif ek lékonséyé, ek lé administratif, ek nou menm élis mwen vlé di ke pou tout moun ka santi ko yo, ka ritwouvé ko yo andidan kont administratif-la, andidan travay-la ki fèt en 2017, mwen vlé di an bel bravo. Nou montré nou la pou réponn a bizwen pèp là, a ésayé fè plis piske bagay-la de pli en plis difisil. Mwen lé raplé seten moun - sé gran moun ki ka di sa, mwen ka komprann sa pé kratjé pwèl dé lè – lè ou pa sa mennen bèf, ou ka rété déyè poté kòd. Mwen lé di osi ki améliorasion sitiasion pèp nou ka pasé par an sensérité ek an respé ladignité humènn de la dignité humaine. Fok pa konsidéré moun-lan ek di nou ka fè pou nou montré, mé nou ka implitjé-y andidan dévelopman, andidan priz en chaj-li. Pwézidan, mwen lé di-ou an nou kontinué kabéché pou fè 2018 ankò méyè ki 2017, menm si sèten moun za ka sonjé vot. Lè ou sav ou vini travay, ou pa ka rété sojé vot, ou ka fè sa ou ni pou fè, ek pèp la ka pran an désizion. Sé pou sa lè sèten moun ka di ni lajan séré, Pwézidan ritienn lè ou pa ni tè ou pa ka krié traktè vini labouré ba-ou. Sé silon sa ou ni, ou ka fè. Mèsi an chav.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Qui demande la parole ? Collègue BRANCHI puis le collègue BARTHELERY.

M. Michel BRANCHI — Chers collègues, nous avons eu une réédition d'un discours que nous avons déjà entendu. Je crois cher Président de l'Assemblée, qui tu avais déjà dit que tu frémissais en écoutant cette diatribe. Pour ma part, je suis consterné... je suis consterné parce qu'à la citation de Césaire sur le populisme, je vais opposer une autre citation. C'est Aimé CESAIRE qui disait que « la politique du pire est la pire des politiques ». Dans la situation de notre pays qui est une situation de crise globale, sociétale, sur laquelle je ne reviendrai pas, ajouter l'idée que des responsables publics s'ingénieraient à cacher de l'argent, c'est une attitude que je considère comme anti-martiniquaise. Cette accusation est infamante. On peut ne pas apprécier la manière dont on présente les comptes. Pour ma part, je ferai les mêmes observations dans une autre collectivité que vous connaissez bien. On peut considérer que l'interprétation des chiffres donnée par la majorité est une interprétation optimiste. De toute façon, nous savons qu'il y a des gens qui, depuis un certain temps, portent des lunettes noires en plein jour et même la nuit.

Un bilan c'est un stock à un moment donné. Confondre un bilan avec des flux financiers, cela relève de la supercherie intellectuelle. Il y a un an, pour boucler notre budget 2017, nous avons voté une augmentation de quelques centimes d'euros de la taxe sur les carburants. Dans la soirée où s'est déroulé ce vote, il y avait déjà sur les réseaux sociaux, un appel à la fronde fiscale, à la mobilisation des transporteurs pour bloquer la Martinique. Heureusement, dans sa grande sagesse, durant le carnaval qui a suivi, le peuple a tourné en dérision ceux qui disaient que la « Martinique va souffert ». Je ne rappellerai pas toutes ces initiatives qui illustrent ce que le grand promoteur de la négritude a appelé la politique du pire. Je voudrais simplement rappeler que la CTM est à l'offensive, malgré les difficultés budgétaires. On nous dit que nous avons un manque de vision, nous avons établi le Schéma Territorial de Développement Économique qui jette une prospective et qui associe les fonds de la CTM à d'autres fonds pour réaliser les investissements indispensables pour le pays. Nous avons établi le Schéma de l'autonomie des personnes âgées et atteintes de handicap. Nous venons, il y a un mois, de prendre des décisions pour dynamiser l'économie sociale et solidaire. Nous avons lancé le plan d'investissement d'avenir pour booster l'innovation. Nous avons établi, en février dernier, le plan des

ports de pêche. Nous avons adopté en mars la refonte des aides des entreprises que nous allons compléter avec les aides à l'innovation. C'est vrai que l'on pouvait craindre un déficit plus important, ce déficit plus important a été conjuré par une meilleure mobilisation des ressources notamment des ressources européennes. Il a été conjuré parce que nous avons amorcé des plans de financement associant d'autres sources de financement.

Je voudrais terminer sur la question de l'emprunt. Dans le document soi-disant opaque qui a été communiqué, il est expliqué qu'il y a une convention avec l'AFD et que cette convention a échelonné l'attribution de l'emprunt de 100 M€ qui avait été sollicité entre 40 M€ au titre de 2017 et 60 M€ au titre de 2018. Nous entendons avec stupéfaction que nous aurions fait exprès le 31 décembre – pourquoi pas, pendant la nuit du réveillon – de décider machiavéliquement de reporter 60 M€. Tout cela pour cacher de l'argent et le ressortir dans quelques années à titre purement électoral. Alors, ceux qui en 2016, nous ont laissé une capacité de désendettement de 13 années ignorent que c'est précisément ce qui a fait que nous étions dans l'incapacité d'avoir l'autofinancement nécessaire demandé par les banquiers pour asseoir un emprunt plus élevé. Pour eux, c'est roupi de chansonnettes puisqu'ils ont eux-mêmes, 150 ans pour désendetter la collectivité qu'ils dirigent. J'en ai terminé.

#### <u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Collègue BARTHELERY.

M. Richard BARTHELERY - Chers collègues, pendant 22 minutes, nous avons entendu otage, destruction, menteur, terreur, radicalisme, égoïsme, extrémisme, stocké, caché, séré - jis ni krévol andidan – serrage, suprématie, fragiliser, pompier pyromane, héros, machiavélisme, colonisation et j'en passe. Radicalisation, sé tou jis si nou pa tann Daesch. Vraiment, j'espère que le peuple martiniquais a les oreilles bien ouvertes, même si nous sommes en période de coupe du monde, pour voir qu'on les appelle tous à la haine contre la majorité de la Collectivité Territoriale. Je ne peux pas l'accepter. Pour ma part, je tiens à rappeler une chose qui me semble importante, c'est que nous avons, dans un budget, une exigence de la règle d'or. La règle d'or sé ki sa ? C'est qu'il faut que les charges et les produits balancent, soient à égalité. Yo ka balansé, yo égal. C'est ça la règle d'or sauf pour l'Etat français qui n'a pas d'exigence de la règle d'or. Toutes les collectivités ont cette exigence. La règle d'or, c'est le respect du pacte budgétaire – Miguel LAVENTURE en a parlé tout à l'heure – qui est entré en vigueur depuis janvier 2016. Cette règle d'or impose un léger déficit. Tout ce que nous avons fait, c'est justement pour que le résultat de ce budget à N-1 soit en léger déficit. Yo ka ripwoché nou ke i an léjé déficit. Imaginez-vous que la Collectivité ait un budget avec un flux – parce que le déficit c'est un flux – de 20, 30, 40 M€, qu'est ce que l'on n'aurait pas entendu ? Au moment où nous faisons tout et que le Président du Conseil Exécutif fait tout pour que les finances soient les plus saines possibles, on entend toutes sortes de choses dans cette Assemblée. En tout cas, une personne, un acteur de cinéma peutêtre, un mèt piès nous donne toute sorte de leçons. Heureusement que dans sa propre équipe, tout le monde n'est pas d'accord avec lui. Ni yonn ki di mwen sa lot jou-a. Mwen pé ké nomen non'y i kay di sa li menm. Heureusement, yo tout pa dakò épi-w Kamarad parce qu'il y a une manière de présenter les choses. C'est ce que je voulais dire, Président. Pour terminer, J'adresse mes félicitations à toutes les équipes administratives qui gèrent le Compte financier. Félicitations également à la commission qui a fait un énorme travail de réflexion – le Président BRANCHI l'a rappelé – pour étudier les comptes administratifs mais également le Compte de gestion. Félicitations à vous tous. Merci.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci collègue. Qui demande à s'inscrire ? Collègue CHARPENTIER-TITY, collègue NORCA. Je vous inscris tous les deux et nous verrons par la suite. Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Je ne comptais pas reprendre la parole parce que je pars de l'assertion qui qui dit que tout ce qui est excessif est vain. Tout ce qui est excessif s'annule tout seul. Cependant, i'ai relevé un terme que le collègue de l'opposition qui s'est exprimé a cru devoir

mentionner. C'est le terme de « suprématiste ». J'espère qu'il ne réalise pas la portée et le sens profond de ce terme parce que je pense quand même que le Compte administratif 2017 de la CTM a bon dos. Quand on parle de suprématisme, on parle de l'Allemagne hitlérienne, avec la suprématie prônée d'une certaine race aryenne. Quand on parle de suprématisme, on parle du régime d'apartheid de l'Afrique du sud dont on sait le nombre de morts qu'il a fallu pour s'en libérer. Quand on parle de suprématisme, on parle de la ségrégation organisée aux Etats-Unis pendant de longues années prônée officiellement, de la colonisation et de tout ce qui a sous-tendu la colonisation. De grâce, nous pouvons être virulents dans nos débats mais il y a quand même des limites. Je veux le rappeler très humblement. Merci.

#### M. le Président Claude LISE – Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Je salue, Monsieur le Payeur encore présent parmi nous. Je salue aussi l'effort qu'ont réalisé les services sous la houlette de Monsieur GAMESS qui est d'ailleurs venu en commission. Il nous a apporté toutes les précisions possibles et inimaginables pour nous expliquer comment toutes les choses étaient tendues, particulièrement sur l'aspect social. Je n'inventerai pas des chiffres, ce sont des chiffres que nous avons et qui sont disponibles dans les documents que nous avons. Quand j'entends ke nou ka séré l'agent, ke sé au dernier moment ke nou ké distribué lajan ba moun, konsidiré nou ni an gab ka sevi. Je rappelle et c'est écrit dans les documents, que pour les aides aux familles par exemple, le taux d'exécution est de 117 %, services communs 120 %, petite enfance 102 %, personnes âgées 93,95 %, autres actions en faveur des personnes âgées 98 %. Alors mwen pa sav koté nou ka séré lajan-an mé fok yo di mwen parce qu'aujourd'hui, je veux bien entendre toutes sortes de choses. Que l'on veuille nous affubler de tout plein de choses... tous les jours, pour nous Collectivité, la péréquation c'est de regarder comment nous assurons d'abord les salaires des agents, les revenus de la formation et tout ce qui en découle. Quand on nous dit aujourd'hui, ke nou ka séré lajan ek nou andidan an mod. Non, il faut arrêter avec ce genre de choses. On peut entendre qu'il y a un effort de la Collectivité, on peut ne pas avoir la même perception des choses, ne pas avoir les mêmes visions du monde mais il y a une expression que j'entends souvent et qui me rappelle ma grand-mère : « sé toujou an bouch an bosi ou ka pran an mépri ». Ce sont des choses que je n'accepte pas d'entendre dans cet hémicycle. Quand on nous dit que c'est au dernier moment, je ne sais pas comment nous ferons pour donner au dernier moment mais je sais que les choses sont données et qu'il nous arrive quelquefois de dépasser le budget que nous avions prévu pour un certain nombre de dépenses dans le cadre de l'aide sociale, alors que l'on ne vienne pas nous dire aujourd'hui ke sé o dènié moman, lè éleksion kay vini. En tant que travailleur social mais aussi avec les plus de 1 200 agents qui sont à la direction des solidarités, nous gérons la misère au quotidien alors que l'on ne vienne pas nous dire ke latjé prel la ke nou ka tchimbé ki cho tou lé jou, ke nou ka fè wòl distribué an lajan. Merci beaucoup.

(Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. Il est 14h30, puis-je avoir le temps restant ? Il reste donc 23 minutes 60 secondes pour l'opposition et 70 minutes 64 secondes pour la majorité. Etes-vous d'accord pour suspendre et reprendre à 16h00 ? C'est d'accord ? La séance est suspendue, elle reprend à 16h00.

Suspension de séance

- M. le Président Claude LISE J'inscris les intervenants. Qui se propose ? On n'a pas l'air de se presser, je propose de passer au vote. Il n'y a vraiment pas de demande d'intervention ? Le collègue CLEON demande la parole. Pour la majorité le collègue CLEON et pour l'opposition le collègue DUVERGER, en souhaitant que ce soit les deux derniers. Collègue CLEON, tu as la parole.
- M. Georges CLEON Je salue à nouveau le Président du Conseil Exécutif, le Président de l'Assemblée. Je salue à nouveau tout le monde. Sans trop m'étendre, je voudrais apporter quelques éléments pour ceux qui nous écoutent. Le compte administratif, c'est ce document qui retrace de manière très fidèle, l'exécution du budget qui a été voté en début d'année 2017. Il y a trois éléments principaux pour juger ce document budgétaire :
- Premièrement, vérifier le taux d'exécution du budget qu'affiche ce Compte administratif. En l'occurrence, le Compte administratif du Président pour l'année 2017 affiche un niveau appréciable puisque plus de 95% du budget en moyenne, ont été exécutés.
- La deuxième clé de jugement, c'est la concordance des résultats entre le Compte de gestion du Payeur (fonctionnaire d'État) et le Compte administratif du Président du Conseil Exécutif. Il faut constater que cette année encore, il y a une totale concordance entre ces deux comptes. C'est un élément pertinent d'appréciation du Compte administratif. Il faut aussi et surtout apprécier que les Payeurs se succèdent nous avions un pour le compte de l'an dernier, un autre pour celui de cette année mais que cette même parfaite concordance subsiste. D'ailleurs, ce sont les mêmes Payeurs qui avaient analysé les comptes des collectivités qui ont précédé la CTM et personne ne trouvait à redire lorsque ces comptes concordaient parfaitement. Cette année encore, nous avons une parfaite concordance entre ces deux comptes. Le Payeur est venu lui-même présenter son compte de gestion ce matin et il l'a dit, je ne fais que le répéter.
- La troisième donnée à prendre en compte c'est le résultat de l'exercice. Il y a effectivement cela a été dit, cela a été affiché un déficit sur l'exercice 2017 mais un déficit qui est maitrisé puisqu'il est 1.5 M€ sur un budget qui dépasse le milliard. Cela a été dit ce matin, le déficit est de 1.6 %.

Voilà les trois éléments qui nous permettent de juger de la qualité de l'exécution du budget 2017. Oui, il y a un déficit mais cela aussi s'explique. Il faut expliquer et réexpliquer encore à ceux qui nous écoutent, que nous avions démontré en 2016 que les sommes qui ont été payées par cette majorité, par le Président du Conseil Exécutif sont des sommes qui correspondent à des mandats antérieurs à 2015 – parfois bien antérieures – et qui ont été honorés par cette majorité sur les exercices 2016 et 2017. On ne peut pas trouver une trace vraiment lisible, il n'y a pas une ligne budgétaire qui rassemble ces mandats puisqu'ils sont dispatchés selon qu'elles correspondent à l'aide aux entreprises, l'aide aux étudiants, l'aide sociale et autres. Mais il est certain – cela a déjà été démontré ici – que ces sommes sont réelles. Même si on voulait en douter, nous avons eu des témoins, il y a encore des témoins... tous ces chefs d'entreprises, tous ces étudiants, tous ces CCAS qui n'avaient pas perçu leur du en temps utile. Tout le monde sait que notre majorité, que le Président du Conseil Exécutif a fait en sorte que ces dettes soient apurées au bénéfice de ces mandants qui souffraient terriblement. Ils sont simplement là pour témoigner de la véracité de ce que nous disons. Quand bien même nous aurions inventé ces mandats, ces personnes existent, elles sont bien là et elles peuvent témoigner de la véracité de nos dires. Je me souviens que le collègue LAVENTURE comme moi-même, avons eu l'occasion de présenter ici même ces liasses épaisses de bordereaux de mandats non honorés en temps utile et que nous avons payés sur l'exercice 2016. De mémoire, je dirai qu'il y en avait pour quelques 255 M€. Cette année encore, pour 2017, l'évaluation est en cours et nous pourrons afficher le montant ici même. Je l'ai dit, il n'y a pas de ligne spécifique mais comment peut-on s'interroger aujourd'hui sur la réalité de ces dettes? On voudrait par un jeu de passe-passe, nous renvoyer ce même défaut mais je le répète, c'est nous qui avons fait en sorte que tous ces étudiants en souffrance, toutes ces entreprises puissent rentrer dans leur fonds.

Alors, notre Compte administratif serait opaque, argument facilement réfutable puisque ce document budgétaire est présenté selon une nomenclature qui s'impose à nous, la nomenclature M57. Nous ne

faisons que suivre les normes qui nous sont imposées pour la présentation de ce document. Je rappelle que nous avons tous reçu ces pavés conséquents avec les détails. Si notre Compte administratif était si opaque que cela, le représentant du Conseil Économique Social, Environnemental de la Culture et de l'Éducation est venu ce matin à la tribune, ils ont étudié ce Compte, ils ont pu l'étudier, ils ont remis un avis neutre et nuancé qui est bien loin de l'analyse catastrophique que l'on veut bien présenter aux martiniquais... que certains du moins veulent présenter aux Martiniquais. Les recettes seraient stockées, cachées, serrées. Ce sont des slogans, encore des slogans destinés à semer la confusion dans l'esprit des martiniquais qui nous écoutent. Je ne reprendrai pas tous les qualificatifs que mon collègue BARTHELERY a relevé de manière très juste et très pointilleuse. Nous savons bien que tout ce qui est excessif tombe dans le dérisoire. Les martiniquais jugeront par eux-mêmes et apprécieront à leur juste valeur tous ces propos qui nous ont été lancés comme une plaidoirie implacable, je ne m'y attarderai pas. Le chaos, on sait que c'est un peu une profession de l'annoncer, de l'annoncer encore. Il a été annoncé à notre arrivée en 2015, il a été répété en 2016 puis en 2017, on le répète encore aujourd'hui mais les martiniquais voient bien que ce chaos que certains appellent de leurs vœux, n'arrive pas. En fait, ils voient plutôt une majorité qui se consacre à la tâche ingrate d'assainir, de redresser les comptes d'une Collectivité. On essaie aussi d'effrayer et de monter le peuple contre nous en lui faisant croire que nous avons des millions cachés, planqués dans les tiroirs... dans quels comptes, je ne sais. Le Payeur qui est neutre les aurait signalés. Nous aurions des sommes cachées mais nous n'arrivons pas à éponger ce déficit que j'ai indiqué précédemment? Les martiniquais comprennent bien que c'est de la poudre aux veux, c'est encore une manière d'essayer de semer le trouble dans les esprits. En somme, ce Compte administratif reflète de manière fidèle l'exécution du budget 2017. Nous avions annoncé que les choses seraient difficiles, ça se révèle dans les résultats qui nous sont présentés aujourd'hui. On dirait que l'on aurait presque souhaité que ce soit la catastrophe. que ce soit un déficit extraordinaire. Ceux qui le souhaitent seront décus parce qu'avec la gestion rigoureuse qui a été mise en place, nous arrivons à maitriser le déficit. Nous sommes en train de jeter les bases pour que demain matin, non pas par électoralisme ou quelque artifice, nous puissions faire apparaitre des sommes. Le Président MARIE-JEANNE l'a déjà démontré dans des exercices précédents, il a su patiemment, avec opiniâtreté, transformer le déficit reçu en excédent. On parlait même de matelas à une certaine époque. Nous y arriverons en dépit de toutes les manigances pour essayer de semer le trouble dans l'opinion. Nous y travaillons et nous continuerons résolument sur cette ligne en disant la vérité aux martiniquais et en leur expliquant encore afin que chaque citoyen soit informé, averti donc conscient et responsable. Merci Président.

# <u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Il y a un collègue qui a dit que pendant 22 minutes, il a entendu « déficit, déficit » de manière permanente. Comme il y avait une parole contre une parole, il a fallu peut-être s'adresser à un arbitre ou alors comme nous sommes en coupe du monde, s'adresser à la caméra pour les comptes financiers. La caméra cette fois, c'est la Chambre Régionale des Comptes qui dit qu'il n'y a pas de déficit. On peut continuer à dire un certain nombre de choses, la réalité est là. Un autre camarade a dit que tout ce qui est excessif s'annule tout seul. Comme ce que vous avez dit est excessif, je pense que ça s'annulera un jour. Dans la réalité, nous pouvons ne pas être d'accord avec vous mais quand nous ne le sommes pas, c'est à partir des éléments que vous nous donnez mais ce n'est pas un argument politique, plus politique que ce que l'on peut reprocher à d'autres, le fait de reprendre une faute de français que quelqu'un aurait faite non plus. « La Martinique va souffert » et alors ? Je m'en fous que l'on ne sache pas parler français et que l'on parle créole. Quelle est la valeur de cela? Est-ce que le fait de ne pas pouvoir parler français, de dire « la Martinique a souffert » empêche à quelqu'un de militer... empêche à quelqu'un de se battre pour son pays ? Empêche à ILMANI ou à MARIE-LOUISE de se battre pour défendre 2 et quelques. « La Martinique a souffert » ... on est content, c'est du mépris, c'est du mépris pour quelqu'un. Je me moque complètement de ne pas

savoir parler français. Je dis gu'un homme qui crie haut et fort gu'il est un homme, n'est pas sûr de lui. Si on est un homme, on dit qu'on est un homme. Pour nous critiquer, on dit oui mais vous dites que c'est la CTM surtout. Nous ne disons pas que c'est la CTM surtout mais nous sommes une collectivité qui devient la seule collectivité. A une époque, chaque fois qu'il y avait un problème, c'était au-devant du Conseil Général. Les gens venaient, on recevait des agriculteurs, on ne leur disait pas « l'agriculture c'est la France ». Il y a des gens qui parlaient de leur problème économique, on les essayait de voir. Mais les gens ont le droit de demander de l'aide pour les sargasses ? Les communes ont des difficultés. On va leur dire ouais, mais ça ne relève pas de notre compétence. On les entend. S'il faut aller plus loin, s'il faut aller à l'État, on se met dans leur prolongement pour leur dire que nous prenons en cause leurs cris. Il y a les sargasses, il y a la chlordécone. Je suis d'ailleurs bien content que l'on fasse venir le Préfet ici. J'aimerais que le Président le fasse venir pour nous parler de l'hôpital, de la santé etc. Nous avons le droit d'entendre les gens et d'essayer de trouver des réponses aux problèmes qu'ils posent mais vous continuez à vous enfermer dans un mensonge à partir duquel prolifèrent d'autres mensonges. Vous êtes toujours sur le déficit et c'est ce qui nous amène à poser des guestions. Oui ou non? C'est ce que nous posons comme question. Répondez-nous sur les chiffres, ne nous reprenez pas si j'ai fait une faute en français. Oui ou non, avez-vous dit qu'il y avait un déficit abyssal? Dès que vous avez dit cela, avez-vous oui ou non-dit que vous avez tout réglé ? Étes-vous des magiciens? Quand je demande cela, ce n'est pas pour vous mépriser, c'est pour vous demander comment vous avez fait? Quelle est la magie pour pouvoir dire aux entreprise voilà comment faire, voilà comment d'un coup de baquette magique, on peut régler des problèmes, on peut trouver de l'argent, on peut tout faire ou alors ce n'est pas vrai, il n'y avait pas ce déficit dont vous parlez. Qu'estce qui nous empêche de dire qu'il n'y avait pas ce déficit dont on parle? C'est simplement ce que je demande. Lorsque nous intervenons, si nous disons 100 M€, nous disons à quelle page. Si nous disons tel montant, nous disons voilà la page. On nous dit, vous vous êtes trompé, vous faites une mauvaise lecture, ce n'est pas ce qui était écrit. Nous posons des questions à partir des documents que vous nous donnez et vous nous dites « non, ce n'est pas cela ». Je n'ai pas dit que l'on n'a pas réglé les problèmes à 93 % contre 77 en 2016. Je n'ai pas dit que ce n'est pas vrai. Nous disons simplement, il convient toutefois de noter que cette augmentation du taux de réalisation des dépenses intervient dans un contexte de baisse du volume global des crédits ouverts en investissement, 241 000 euros en 2017 contre 463.4 en 2016 soit 222 millions. Ça peut se régler plus vite. Nous n'avons pas dit que l'on n'a pas fait 93% mais on a fait 93% de cinq francs mais pas de 15 francs. Laissez-nous donc poser les problèmes. Nous avons le droit de dire ici ce que nous pensons d'un Compte administratif, comme vous avez le droit de dire ce que vous pensez mais ne nous traitez pas de menteur quand nous parlons de vos chiffres. J'ajouterai que pour le développement de ce pays, je ne pense pas que ce soit uniquement avec des gens d'ici que nous développerons. Ce sera avec des gens d'ici, des gens de l'autre côté d'ici et des gens qui ne sont pas élus, si nous voulons que ce pays avance. Ça fait longtemps qu'on milite, il faut savoir ce que l'on met en place etc. Ce qui se fera entre nous pour le développement de ce pays ne sera pas avec des flatteurs, ne sera pas avec des « Lazare », des gens réveillés subitement qui ont comme mission d'être en querre en permanence, de n'être bien avec personne, de mentir etc. Ce sera avec des personnes capables d'entendre l'autre, d'écouter l'autre et de convenir ensemble que l'on peut ne pas être d'accord. Quelquefois les difficultés, c'est tout au long de l'année. On peut marquer sur un cahier que tout réglé alors que j'entends un collègue dire que ça fait deux ans qu'il a déposé une demande pour telle structure dont il est le président et que cela n'a pas été réglé. Si je le répète, on me dit « zot ka trompé kò zot » mais il arrive que ce ne soit pas nous qui le disions. On demande à des présidents d'intervenir et je les entends dire « nous aurions aimé cela ». Dans la réalité, c'est que ce n'est pas fait. Dans la réalité, ce qu'on aime, ce qu'on souhaite n'est pas fait. Je le répète, nous ne sommes d'accord sur ce que vous dites vous-mêmes dans les chiffres, laissez-nous cette possibilité de ne pas être d'accord avec vous.

M. Daniel ROBIN – Le vote d'un Compte administratif est toujours un moment important parce qu'il s'agit d'analyser de facon rétrospective tout ce qui a été, en termes de gestion, réalisé par une Collectivité. C'est vrai que quelquefois les termes ne sont pas nécessairement alignés parce qu'on parle du Compte de gestion qui a été présenté par le Payeur et du Compte administratif qui est présenté par l'Exécutif. Ceci dit, il s'agit aujourd'hui, d'analyser la gestion de l'Exécutif. En propos liminaires, je commencerai par souligner ce que j'ai entendu ce matin, quelqu'un prenait appui sur des déclarations faites par la Caisse des Dépôts qui soulignait qu'il y avait une activité soutenue à la Martinique, que le bilan de la Caisse des dépôts serait pour nous le repère que nous voulons utiliser pour apprécier la réalité de l'activité ici à la Martinique. Il se trouve que nous avons une opinion totalement différente et que les justificatifs de la CDC pour expliquer qu'ils font bien leur travail sont plutôt appréciés par nous comme un subterfuge pour que nous ne soyons pas en mesure justement d'exiger davantage d'eux, pour soutenir l'activité économique à la Martinique. Nous ne pouvons donc pas aujourd'hui prendre appui sur ce type de déclaration, d'autant moins que j'ai déjà entendu ici, certains exprimer le fait que la Collectivité Territoriale de Martinique ne saurait être la seule responsable des maux du pays. Pourquoi vouloir utiliser des arguments fallacieux pour pouvoir soutenir quelque chose, qui de mon point de vue, n'a aucun sens ? Mais enfin. Nous avons un exercice particulier avec ce Compte administratif - c'est le deuxième, certes -qui fait suite à des Débats d'Orientations Budgétaires, qui fait suite à un certain nombre de budgets maintenant. Nous avons une vraie question qui tient essentiellement à « quels crédits apporter à la situation qui nous est soumise » ? Je ne serai pas autre chose qu'un analyste pour poser les guestions et essayer de comprendre parce que le moins que l'on puisse dire, c'est qu'il y a des choses qui ne sont pas claires.

Tout d'abord j'ai entendu parler, ici même, dans cette Assemblée de près d'un milliard d'engagements qui viendraient grever les comptes de la Collectivité et constitueraient donc - je dis bien un milliard - et constitueraient en quelque part une incapacité, un empêchement pour l'Exécutif de développer sa stratégie pour la Martinique. Quand je regarde ce Compte administratif, je me dis « mais où est passé le milliard » ? Où est-il passé ? A t'il été apuré c'est-à-dire inscrit dans les comptes et ensuite apuré ? Cela signifierait qu'il est totalement traité et qu'il n'y a donc plus d'enjeu pour la Collectivité, il n'y a plus de risque de voir des engagements réapparaître et mettre en péril ces équilibres financiers. Sauf qu'il n'y a aucune trace de ce milliard... aucune. Est-ce qu'il existe ou est-ce qu'il n'existe pas ? Nous aimerions savoir. De la même nature, nous sommes partis d'un déficit de 80 M€, ramené à 20 M€ et ensuite, je ne comprends pas. En tout cas, je ne comprends pas parce que les chiffres, là aussi, m'interpellent. Tout à l'heure, nous avons eu de la part d'un collègue, un essai de démonstration très théorique sur la réalité des flux et des stocks. Très bien. J'ai entendu. Je me suis dit mais « qu'est-ce qu'il veut démontrer » ? Est-ce qu'il veut démontrer que les 100 M€ de trésorerie ne sont pas ? Est-ce qu'il veut démonter qu'il y avait effectivement une capacité à faire plus que ce qui n'a été fait, pour que la réalité du stock constaté en fin d'année laisse apparaitre qu'il y a une optimisation de la trésorerie qui permet de consommer à l'optimum toutes les disponibilités. Je constate que ce n'est pas la cas puisque la trésorerie est bien disponible à hauteur de 100 M€. Nous avons eu des débats sur la question de la consommation des fonds européens, je me réjouis de savoir qu'il y aura peut-être prochaine une plénière à l'occasion de laquelle nous pourrons revenir sur cette question et enfin faire le point. Je me souviens Président LISE, que tu avais bien pointé la différence qu'il pouvait y avoir entre budget, engagement et consommation. Je souhaiterais que nous ayons l'opportunité d'aller au bout de guelque chose sur cette guestion parce que j'entends de plus en plus exprimer le fait que le recours aux fonds européens est une nécessité et s'inscrit dans une nouvelle politique financière pour la Collectivité. J'ai déjà dit ici même que je ne vois pas en quoi cela serait nouveau ou si c'est nouveau, je suis inquiet parce que ça voudrait dire que nous découvrons subitement qu'il y aurait des fonds européens. C'est un sujet sur lequel je vais exprimer quelque chose qui sera corroboré ou pas par un exercice plus spécifique, mais nous sommes en réalité en sous-consommation des fonds européens.

De la même façon, je regarde et je découvre qu'il y a une autre réalité c'est que ce qui n'existait pas il y a quelque temps est de nouveau de retour. Il y a donc des restes à réaliser en dépenses et en recettes, ce qui n'est jamais que de la bonne gestion que de constater qu'il y a, en recettes et en dépenses, des opérations qui ne sont pas encore finalisées, bouclées et qui nécessitent qu'il y ait une tracabilité. Plus j'avance dans l'analyse et l'examen, plus je me rends compte que finalement, il y a des éléments au sein de ce Compte administratif qui permettent d'assurer la continuité d'un exercice à l'autre. Je reviens toujours à la question : « où est passé le milliard » ? Où est-il ? Il devrait apparaitre, à un moment donné, dans ce que l'on appelle les restes à réaliser. Continuons toujours l'examen parce que là aussi. il y a des choses qu'il faut dire parce que c'est important de considérer que nous partageons les mêmes réalités. Bien évidemment - nous l'avons déjà dit et je le répète - il y a des enjeux attachés à l'exécution budgétaire, c'est l'évolution de la DGF (la dotation globale) parce qu'elle s'inscrit de façon permanente en diminution et qu'il y a bien un seuil au decà duquel il ne nous sera pas possible de descendre. C'est tous ensemble que nous devons le dire parce qu'il y va demain des transferts sur un certain nombre de domaines clés, la formation, l'éducation et toutes les politiques de développement économique qui sont adossées à cela, bien évidemment de la solidarité. Je ne reviendrai pas sur le débat relatif aux AIF, nous l'avons déjà eu ici. Il y a urgence à avoir une position commune parce qu'il y a un danger pour nos compatriotes qui sont dans une réelle précarité. Je terminerai sur un point qui est pour moi une source d'incompréhension manifeste « comment m'expliquer qu'il y a tout à la fois, non pas une diminution... on ne passe pas de 463 M€ à moins 222 M€. Il y a 222 M€ d'investissement en moins dans le pays. Il y a 222 M€ en moins qui ont été injectés pour l'investissement dans notre pays. J'ai entendu plein d'arguments mais il y en a un que je n'ai pas entendu. Pourquoi, alors que nous avons un emprunt qui aurait pu être mobilisé et que nous avons donc moins investi, pourquoi est-ce qu'on annule 60 M€ d'emprunt ? Pourquoi est-ce qu'on annule 60 M€ ? Si nous disons que la priorité des priorités pour la Martinique c'est bien évidemment l'investissement et le développement. Aujourd'hui, j'entends tout cela mais ce que nous voulons tous, c'est que la Collectivité Territoriale de Martinique soit effectivement un des puissants soutiens au développement de notre pays. A partir de là, la réalité de ce que nous avons eu à connaître et à examiner, fait que nous avons beaucoup de questionnements sans réponse. Pour ma part, je n'ai pas envie de rentrer dans des choses qui relèvent de l'émotion mais je souhaite que nous soyons objectivement en capacité d'apprécier des choses que vous avez vous-mêmes évoquées et qui ne se retrouvent pas dans les documents que vous nous soumettez.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a t-il d'autres demandes ? Je n'en vois pas. Nous pouvons passer au vote ? Comment ?

Je vais bien sûr donner la parole au Rapporteur pour ses conclusions et pour lui permettre de répondre individuellement à quelques questions. Collègue ADENET, tu demandes à intervenir ?

M. Lucien ADENET – Je n'ai pas l'impression que certaines personnes qui nous écoutent comprennent vraiment ce que nous sommes en train de faire quand certains collègues interviennent. Nous avons débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2017 c'est-à-dire des grandes orientations, les grandes actions que nous pensons mettre en place pour 2017. Nous avons commencé par là puis il y a eu un budget qui a été voté, budget prévisionnel suivi de Décisions Modificatives, budgets supplémentaires, soit pour augmenter le budget ou encore diminuer le Budget Primitif qui était proposé. Par ailleurs pendant l'année 2017, du 1º janvier 2017 au 31 décembre 2017, il y a eu un certain nombre d'actions, un certain nombre d'opérations qui ont été réalisées. Il y a des rentrées et des sorties donc des recettes et des dépenses. C'est ce que nous sommes en train d'examiner aujourd'hui. J'ai été professeur de maths, j'essaie d'expliquer pour que les gens nous comprennent avec un langage quand même assez simple. Je voudrais porter une information à quelque chose qui a été dit et est totalement faux. On dit qu'il y avait de la trésorerie au 31 décembre 2017. J'étais membre de la commission finances au Conseil Général pendant un certain temps, j'étais à la Commission Permanente et chaque

fois que l'on réunissait la Commission Permanente, on faisait l'état de la trésorerie. L'état de la trésorerie donc les entrées, les sorties et le solde mais du jour au lendemain, la trésorerie changeait, il y avait des fluctuations qui se faisaient. Il faut bien comprendre qu'au 31 décembre 2017, il y a peut-être de la trésorerie mais il y a des engagements qui ont été pris, il y a des dépenses qui ont été mandatées, qui sont à payer et qui doivent être payées le 1er janvier suivant. C'est ce que je voulais dire dans un premier temps.

Concernant le transport, je veux quand même dire deux mots à ce sujet. Il y a quelque chose qui s'est fait ici et qui est remarquable. Nous sommes aujourd'hui en observation parce que nous avons mis en place pratiquement pour la première dans toutes les régions de France, ce que l'on appelle une Autorité Organisatrice Unique du transport sur un périmètre unique. Aujourd'hui, nous avançons allègrement vers des résultats probants. Les martiniquaises et les martiniquais qui nous écoutent ont l'impression que quand on parle de transport, on parle uniquement des Bus à Haut Niveau de Service - TCSP si vous voulez – mais c'est le site dédié qui s'appelle TCSP, les bus circulent sur le site. Au niveau de Martinique Transport nous avons non seulement les Bus à Haut Niveau de Service à faire fonctionner mais nous avons aussi le transport scolaire, le transport urbain, le transport maritime donc une série de formes de transport. Aujourd'hui, il y a un travail qui est fait. Je fais le lien avec le Compte administratif. Martinique Transport a été créé en 2017 pour se substituer aux quatre Autorités Organisatrices du Transport qui existaient c'est-à-dire la CTM, Cap Nord, la CACEM et l'Espace Sud. Mais pour 2017, l'Autorité Organisatrice Unique du Transport, cet établissement public n'avait pas encore tous les movens en mains pour faire fonctionner le transport. C'est la raison pour laquelle nous avons, dans un premier temps, pour le premier semestre de 2017, des conventions de mandats de paiement des dépenses et de recouvrement de recettes liées à la continuité du service public de transport. Il y a eu des conventions qui ont été signées puisqu'il ne fallait pas arrêter le service public. Nous avons donc continué avec les Autorités Organisatrices de Transport qui devaient assurer ce service. Pour le second semestre, nous avons mis en place des conventions de gestion provisoire. Ce n'est qu'à partir de 2018 que Martinique Transport joue pleinement ses compétences. Nous avons des sommes colossales que l'on retrouve dans le budget pour alimenter le budget de Martinique Transport, des sommes payées par la CTM. A côté de cela, nous avons une DSP pour le transport maritime car nous avons considéré que pour gérer la co-gestion – c'est le terme utilisé – au niveau de l'axe central de la Martinique sur les routes, il fallait aussi développer le transport maritime. C'est ce qui a été fait, une DSP a été crée en 2003 et en 2017, nous avons créé une autre ligne entre Fort-de-France et Case-pilote qui fonctionne très bien. Nous avons aussi les taxicos qui demandent à partir à la retraite. Ià aussi l'effort a été continu. Nous sommes passés à une aide à la cessation d'activité de 80 000 euros par transporteur. Il y a aussi quelque chose qu'il faudrait dire. Certaines personnes font croire aux taxicos que cette aide de 80 000 euros, c'est une retraite alors que c'est tout simplement une aide à la cessation d'activité. C'est un effort gigantesque qui est fait pour ces transporteurs par taxicos collectifs qui veulent laisser la profession de manière digne, c'est-à-dire en ayant une petite somme quand ils partent à la retraite. Voilà un peu ce que je voulais dire au niveau du transport. Le poste transport qui regroupe aussi les routes est élevé parce qu'il y a toutes les formes de transport mais aussi l'entretien, l'aménagement des routes.

J'en ai terminé Président.

M. le Président Claude LISE – Merci. Il y a une autre demande ? Collègue MONROSE.

Mme Michelle MONROSE – Puisque nous sommes à l'examen du compte administratif et de gestion, je voudrais savoir s'il est possible d'avoir des réponses techniques sur les chiffres. On nous a beaucoup répondu sur des choses liées à l'émotionnel ou autre mais les collègues HAJJAR, ZOBDA et ROBIN ont posé des questions sur les chiffres. J'aimerais savoir comment, dans la situation de crise économique et sociale actuelle, où des associations, des petites entreprises, des petites structures etc. sont en attente de subventions ou de prestations, comment on explique les 100 M€ de trésorerie qu'il

restait sans parler des 194 M€ de recettes certaines mais pas encore recouvrées ? C'est la première question qui s'ajoute à celles des autres des collègues. Deuxièmement, comment se fait-il qu'avec plus d'un milliard d'euros de possibilités et une capacité d'investissement de 464 M€, il y ait une chute de près de 252 M€ d'investissement dans le pays ? J'aimerais savoir, histoire de voir la cohérence entre ce qui est dit, ce qui est affiché et la réalité des choses. C'est une réponse technique que je souhaite.

M. le Président Claude LISE – Merci. Je comptais justement demander au Rapporteur d'expliquer de la façon la plus pédagogique possible, les raisons pour lesquelles en fin d'année, on peut avoir 100 M€ de trésorerie à un moment donné, sans que cela signifie 100 M€ qui sont là en réserve. Il y a une explication à donner. Je pense que le collègue Rapporteur est en mesure de donner cette explication. Il y a également une ou deux autres questions qui ont été posées. J'aurais souhaité que le Rapporteur aille vers la réponse aux questions et qu'on ne reparte pas dans un tour d'horizon général sur le Compte administratif que nous avons déjà amplement évoqué.

M. Miguel LAVENTURE – Mes chers collègues, nous allons essayer d'apaiser les inquiétudes nécessairement très sincères de celles et ceux qui se sont exprimés. Je n'imagine pas que nous soyons ici dans un jeu de rôle, le sujet est trop sérieux pour que nous puissions espérer faire de la diversion de cette manière. Je vais, avec votre autorisation et comme le recommande le Président, aller à des réponses thématiques - pas à des réponses personnelles - de manière à ce que certaines intervention se regroupant, nous puissions tenter de balayer la totalité des interrogations que nous avons entendues. Tout d'abord, j'ai noté qu'il y a eu quelques réflexions... pas beaucoup mais celles qui se sont exprimées sur la matière étaient très fortes, parfois même un peu outrancières dans la forme, sur la question de la transparence. Elles étaient d'autant plus outrancières qu'elles finissent par devenir absurdes, dans la mesure où on a rarement vu Compte de gestion aussi complètement mis à disposition des membres d'une Assemblées, autorisez celui qui a siégé pendant quelques dizaines d'années, dans les deux Assemblées principales de la Martinique, mais également dans l'Assemblée communale la plus importante, qui s'y trouve encore et qui par conséquent est en situation de comparaison instantanée, autorisez celui-là à vous dire que jamais... jamais aucun élu n'a été en possession de détails aussi complets et authentiques concernant un Compte de gestion. Alors, s'interroger sur la transparence des chiffes de l'exécution du Compte administratif éclairé par le Compte de gestion relève quand même d'une certaine audace. Je ne qualifierai pas davantage parce que... je dirais le fond de ma pensée. Je propose – si vous en êtes d'accord Monsieur le Président, pour faire bon dosage de cette question de transparence absolue dont il me semble que nous sommes aujourd'hui dans une pratique exemplaire - d'inviter le Payeur à apporter lui-même en live complémentaire par rapport au premier live, les éléments utiles par rapport aux chiffres qui ont été évoqués et qui sont sa production. Si le Payeur veut bien, je lui laisse le micro.

M. le Payeur Georges-Alain MORAVIE – S'agissant du solde de trésorerie de 100 M€, c'est une photographie au 31 décembre. Effectivement au 31 décembre 2017, la trésorerie était de 100 M€. Sur la même ligne, vous voyez en balance d'entrée au 1er janvier 2017 ce qui correspond donc au solde du 31 décembre 2016, la trésorerie était de 83 M€. C'est à un instant T. Je vous donne un exemple. Hier, j'avais 51 M€ en trésorerie, j'ai reçu aujourd'hui les avances de fiscalités de 23 M€, ça me fait 74 M€. Mais la semaine prochaine, il me faudra payer les salaires. Il faut surtout éviter de penser que ce solde correspond à un solde moyen de la trésorerie sur l'année. Ce n'est pas du tout cela. C'est un solde à l'instant T.

(Applaudissements)

M. Johnny HAJJAR – II y a 100 M€ dans les caisses

<u>M. le Payeur Georges-Alain MORAVIE</u> – Au 31 décembre il y avait 100 M€. Actuellement, je n'ai plus 100 M€ en caisse.

(Discussions hors micro)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Mais, non, mais non. Chers collègues, vous n'allez pas entrer dans un débat avec le Payeur Territorial. Il vous a apporté un élément technique. Il est tout à fait neutre politiquement. Non, mais collègues...

M. Miguel LAVENTURE – Je remercie la collègue qui est intervenue en dernier pour rappeler à notre attention que les questions précises doivent obtenir des réponses précises. Maintenant que nous avons ainsi obtenu de la meilleure source, de l'unique source, de l'incontournable source, la compréhension du contenu du chiffre, je souhaite que plus personne n'essaie de manipuler plus aucune opinion. J'ai également entendu évoquer la question de vérité, on a parlé de mensonge, on a parlé de menteur, ce n'est pas rien. Je ne suis pas le Président du Conseil Exécutif, il me fait la confiance de me demander de l'accompagner dans les fonctions qui sont les siennes c'est-à-dire l'ordonnateur. Il n'y a pas un ordonnateur, il y a l'ordonnateur. Il n'y en a pas plusieurs. Je suis donc là pour vous dire ce qui, me semble t-il, est la vérité. Nous allons en parler.

D'abord, il y a une vérité de contexte. On a l'air d'imaginer chaque fois que sé anni rédi chèz bò tab, sé pa rédi chèz bò tab. Nous sommes dans un contexte de contrainte et au moment où nous avons voté le budget 2017, nous savions que les choses étaient difficiles et qu'elles étaient susceptibles de s'accentuer en complication. Pourquoi ? Je vais donner trois ou quatre éclairages que nous ne pouvons avoir oubliés. Depuis 2014, les dotations de l'Etat sont en diminution. Nous l'avons à nouveau illustré par des graphiques, pas simplement l'énoncé des chiffres qui finalement peuvent, au bout du compte par leur nombre embrouiller mais en l'illustrant par des dessins. Je pense que tout le monde a vu les proportions, plus personne n'en discute. C'est un contexte de contrainte. Le deuxième élément c'est qu'au-delà des dotations c'est-à-dire de ce qui est attribué spécifiquement par l'Etat au titre d'un certain nombre de rubriques : dotation globale de décentralisation, dotation globale de fonctionnement, dotation globale d'équipement etc. il y a les attributions gu'assure l'Etat au titre des compensations de ce que la CTM, poursuivant en cela le travail principalement du département mais aussi de la région a mis en œuvre depuis 2004. En ce qui concerne 2017, de mémoire, sous sommes à 59 M€ de restes à charge. Cela signifie que la CTM a payé parce que depuis 2004 l'Etat lui demande de le faire en son nom. suivant des critères qu'il définit et donc à une population qui en résulte par ses choix normatifs. Les droits qui sont ainsi ouverts à des personnes, à des individus - c'est la raison pour laquelle on parle d'Allocation Individuelle de Solidarité – nous avons l'obligation de les assumer. Nous ne pouvons pas ajuster le montant des paiements à ce que nous croyons être la disponibilité car elle a été fixée à un niveau insuffisant par le transfert effectué par l'Etat. Nous ne pouvons pas le faire parce qu'à ce moment-là, n'importe quel ayant droit pourrait contraindre le Président de l'Assemblée à respecter ces droits. C'est ce qui est traduit et c'est un élément de contrainte terrible. J'annonce d'ores et déjà que cela ne va pas mieux pour 2018, ca c'est la vérité. Chacun a le droit de dire « cette vérité ne me plait pas, donc je veux la nier ». Chacun a le droit de le faire mais personne ne peut transformer la vérité. La vérité, c'est également le fait que la fiscalité, la CTM a choisi de la garder modérée, en tout cas de ne pas l'accentuer. Ceux qui la supportent, trouvent qu'elle n'est pas si supportable que cela. Le Président a dit ce matin qu'il faut qu'à un moment donné, on se pose la guestion des ressources. C'est un débat, il est ouvert entre nous... entre nous, cela veut dire entre nous tous. Chacun peut apporter sa meilleure contribution sur ce qu'il considère comme étant une éventuelle solution. La fiscalité, nous l'avons dit dans la présentation, ne peut en termes de nouveauté ou de modalité, être décidée que par voie législative au niveau national. Il y a des marges qui sont consenties mais tout nouvel impôt devrait être décidé au niveau national pour pouvoir être possible en application. Nous avons choisi la modération, le Président Alfred MARIE-JEANNE a choisi la modération. Le débat est ouvert. Le contexte de contraintes – excusez-moi, je suis obligé de le dire – ce sont les arriérés, on parle de l'exercice 2017...

ce sont les arriérés et nous en avons identifié de non discutables, des cotisations qui devaient être payées à la CAF. Sé pa lajan ou ka dwé an moun ki fè an réparasion andidan en kay ou biyen ki mété tibrin goudron andidan an trou lari. La CAF, vous pensez bien que quand le comptable de la CAF réclame des cotisations, ce n'est pas discutable, c'est la vérité. La CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents de la Collectivité locale), nou ka joué épi sa ? Sa sé la vérité. Chacun a le droit de dire « je ne veux pas entendre cette vérité, pa palé mwen di sa, non , non, non, sa pa ka gadé mwen, non, non, non, mwen pa lé sav » mais c'est la vérité. (Applaudissements)

M. Miguel LAVENTURE — C'est la vérité... c'est la vérité alors, il faut qu'à un moment donné on installe le débat sur des bases qui sont les vraies bases, les bases vraies, les bases de vérité. Enfin, quand même... nous avons donné les chiffres, nous avons donné les montants qui figurent dans le rapport exposé des motifs, qui figurent dans le document comptable. Nous l'avons rappelé dans la présentation pour tout mou-lan pé sav épi tann. A partir de là, il nous faut maintenant regarder comment nous organiser. La vérité, c'est que dans le même temps, nous avons besoin de satisfaire un certain nombre de besoins et que pour satisfaire ces besoins, nous sommes obligés de faire des réflexions et de l'habileté. Est-ce que nous faisons de la magie? J'ai entendu le mot. Nous sommes des magiciens. Nou fè an welto. Ou ka fè an welto anlè an moun, nou ka ba zot tout sé chif-la. Éti welto-a? Montré mwen welto-a. nou ka fè welto. J'ai entendu le mot « magie »... magie, sur un compte administratif, magie. Non. Nous avons dit ce que nous imaginons pouvoir faire dans le budget avec un Budget primitif. Nous avons eu quatre décisions modificatives, chacun s'en souvient. Nous avons même été un peu « patinés » sur les décisions modificatives. En tout cas, nous avons fait des propositions qui ont permis de faire en sorte que nous puissions faire face. Comment nous nous sommes pris ?

D'abord, nous avons considéré qu'il fallait regarder la situation en face, accepter justement la vérité. Dans ces conditions, il fallait que nous puissions ajuster les dépenses aux ressources certaines, même si elles ne sont pas à la hauteur de ce que nous aurions pu espérer voir légitimement réclamées. Dans ces conditions, nous avons recherché ailleurs. Parlons d'un de « ces ailleurs » c'est-à-dire les fonds européens. J'ai entendu les collègues un peu gloser sur la question des fonds européens. Nous essayons à chacune des séances de vous faire un petit retour. J'ai enregistré avec bonheur que l'appétit vient en mangeant et qu'on nous demande déjà, pour le mois de juillet, de faire une présentation aussi détaillée, précise et complète que possible. Si le Président du Conseil Exécutif qui nous entend, le Président de l'Assemblée qui contrôle les débats en sont d'accord, nous retenons de pouvoir procéder à cela à la plénière de juillet avec tout le luxe d'informations, de précisions, de réponses aux questions... toutes les questions, mêmes les plus incroyables pour que désormais, tout le monde sache. Les fonds européens sont aujourd'hui dans une dynamique d'utilisation. Aujourd'hui, contrairement à ce que j'entends, nous sommes dans une situation vraiment nouvelle. La Collectivité est pour la première fois, Autorité de gestion pour des fonds européens et ce intégralement, la totalité du FEDER pour le PO FEDER/FSE : 445 M€, la totalité du FSE pour ce FESER/FSE : 73 M€, la totalité du FEADER : 130 M€. Par conséquent, c'est parce que nous sommes Autorité de gestion que nous avons donc à répondre mais que nous avons aussi la possibilité de prendre des initiatives. Nous avons choisi dans la plus grande transparence, notamment à l'occasion des décisions modificatives, de mettre en route un processus de mobilisation des fonds européens. Mais, franchement, franchement... il faut vraiment que nous avons la mémoire courte. Nous avons, non seulement mis la transparence mais nous avons mis les fonds européens à disposition des élus. Alors, nous avons oublié d'où nous venons ? Parce que ce n'est pas nous qui avons inauguré le programme 2014-2020. La population a choisi une majorité qui est arrivée ici en décembre 2015, séance d'installation le 18 décembre mais prise de responsabilités effective au 1er janvier 2016. Nous avons trouvé une situation. Cette situation, c'est que les fonds européens étaient gérés par un organisme composé de deux entités, la Région et l'Etat. Chacune des deux entités était représentée par une personne : le Préfet et le Président du Conseil Régional. Ces deux personnes, de manière non publique, prenaient toutes les décisions

concernant les fonds européens... enfin, ils n'en n'ont pas pris beaucoup car à notre arrivée ici, il n'y avait que 2 % du montant programmé. (Discussions hors micro)

M. Miguel LAVENTURE – Non, non, non, ne soyez pas amnésique, ne soyez pas amnésique et surtout n'aggravez pas votre cas, parce que cela veut dire que même ceux qui étaient proches de celui qui faisait partie de l'un des deux n'ont même pas été tenus informés de la « performance » qui a été la sienne jusqu'au 31 décembre 2015. Alors, anni pa palé anlè sa. (Applaudissements)

M. Miguel LAVENTURE – Nous sommes venus, nous avons changé cela, nous avons dit que désormais tout élu a le droit de participer et que pour ne pas alourdir, nous ne chargeons pas les plénières de tous les dossiers, d'accord parties, nous ferons passer les plus simples, les plus routiniers, les plus ordinaires, les moins volumineux en Conseil exécutif, tous les autres viennent ici et le débat est complet. Alors nou pa ni an model transparans selman, nou ni an model de co-décisions, de décisions assumées collégialement, collectivement, communément. Alors, annou fini épi sa. Maintenant que nous avons mis en place le dispositif des fonds européens, il va produire ses effets. Soyez un peu patients, nous avons une plénière avant le 14 juillet – je ne sais plus si c'est le 11 ou le 12 ou si c'est 10 et 11 – par conséquent, pa présé. Nous reviendrons avec les informations, vous pourrez avoir tout ce que vous souhaitez et nous aurons, je l'espère, définitivement calmé les angoisses sincères ou pas, les suppositions que certains voudraient bien transformer en annonce d'une éventuelle consommation qui n'est pas au rythme que l'on pourrait imaginer. Nous apporterons les informations.

Deuxième élément, ce n'est pas la magie, c'est d'essayer de regarder comment traiter la situation que nous avons trouvée. Il y a plusieurs aspects de traitement. Le premier aspect de traitement c'est évidemment tous ces éléments de paiements qui auraient dû être faits et qui ne l'ont pas été. Ce sont des factures, ce sont des mémoires d'entreprises, ce sont de petites choses, ce sont aussi des bourses. Je rappelle que quand nous sommes arrivés en janvier 2016 c'est-à-dire trois mois et demi après la rentrée, les bourses n'étaient pas payées. Vous savez que nous avons changé la donne et qu'en décembre 2017, les bourses étaient déjà payées pour une grande part. Par conséquent ce n'est pas de la magie mais la volonté active de l'engagement dynamique qui produit ses effets. De la même manière, il v a des diligences qui ont été mises en œuvre pour faire en sorte que ce qui est dû – cela s'appelle des créances de la CTM sur des tiers - soient recouvrées. Il y a des diligences qui se font et qui conduisent évidemment, avec un dispositif de travail, à faire en sorte que ces recettes puissent exister. Nous avons, ainsi une recherche d'assainissement de la situation. Mais il y a un autre aspect qui est d'ailleurs à l'ordre du jour de la séance, Monsieur le Président, et qui concerne la guestion des Autorisations de programme. J'ai entendu tel collègue s'interroger avec une naïveté adorable pour savoir s'il y avait effectivement un milliard ou 10 milliards d'Autorisation de paiement en disant est-ce qu'on sait, est-ce qu'on ne sait pas? Qui peut nous donner le vrai chiffre ? Je me suis fait apporter le document qui sert tellement de référence à celles et ceux qui précisément veulent essayer de nous mettre en difficulté, c'est-à-dire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes de septembre 2016. Ce rapport donne un chiffre relatif au montant des Autorisations de programmes sans dire évidemment comment il arrive à ce calcul mais il est parait-il indélicat de poser ce genre de questions à la Chambre Régionale des Comptes. Mais tous ceux qui depuis deux ans. nous font référence à ce document. devraient savoir qu'il y a donc une matière qui a besoin d'une clarification parce que dans le rapport, le chiffre qui est donné est assorti d'expression d'incertitude. Ce travail a commencé et la première étape de ce travail est à l'ordre du jour puisqu'il est guestion tout à l'heure de regarder les Autorisations de programme et les Autorisations d'engagement telles qu'elles ont commencé à être identifiées. Quelles sont celles pour lesquelles on considère qu'il y a lieu de les maintenir et quelles sont celles pour lesquelles nous considérons raisonnablement qu'il vaut mieux les supprimer? Je ne voulais pas anticiper le débat, nous aurons le temps de le faire. Ce n'est pas de la magie, c'est de la responsabilité,

c'est dire que même si les choses ne sont pas faciles, on prend le temps mais on y va. De la même manière, ce n'est pas de la magie que d'essayer de trouver des solutions raisonnables sur l'urgence de l'investissement. C'est extravagant, en 2017 on vient nous reprocher que vous − pa sa ki té la avant, mwen ka palé ba nou − avez fait 400 et quelques millions d'investissement en 2016, yo pa ka di konbiyen yo pa té fè avan mé yo ka di kon sa zot fè 400 M€ etc. ek lanné tala zot pa ka fè 400 M€. On nous reprocherait soit d'avoir trop fait en 2016, soit de ne pas avoir trouvé le graal qui nous aurait permis de répéter cette opération. Pli nou alé, pli nou gadé, pli nou wé manniè bagay la rèd, pli nou ka eséyé fè'y an manniè sérié. C'est la raison pour laquelle très clairement, aujourd'hui, il est proposé sur ce Compte administratif 2017 de faire l'inventaire des possibilités telles qu'elles ont été éprouvées sur l'ensemble de l'année et de les donner dans leurs chiffres vrais. Bien sûr, ce n'est pas 400 M€, nous avons les explications.

La première, c'est qu'en 2016 nous avons fait un recours à l'emprunt pour un montant de 115 M€. En 2017, le recours à l'emprunt est de 40 M€. Vous croyez que c'est un choix délibéré de repli de l'investissement ? Nous avons fait cette traduction en décembre 2017, à partir du fruit des négociations qui ont été conduites avec les établissements qui acceptent de discuter et de mettre en place des prêts. La modalité a été parfaitement décrite en son temps c'est-à-dire en décembre, reprise au moment du vote du Budget primitif c'est-à-dire les 3 et 4 avril et de nouveau explicitée à l'occasion de ce Compte administratif. Une négociation de 100 M€ avec déblocage de 40 M€ le 22 décembre exactement et déblocage des 60 M€ en 2018. Cette indication des montants n'est pas une autolimitation délibérée et volontaire de petits bras. C'est le respect des exigences du dispositif financier. Le respect de faire en sorte que nous puissions avoir une Collectivité qui puisse être considérée comme crédible. Je veux terminer par là. Je remercie le Payeur régional pour la clarté de son exposé mais aussi pour... je dirai le choix des référentiels auxquels il nous invite. La troisième partie de son exposé était consacrée à ce qu'il a appelé les indicateurs. Tous ceux qui sont ici sont des familiers, pas nécessairement du vote de budget et de compte administratif, mais de ce qu'il y a derrière c'est-à-dire une certaine formation, une connaissance qui sont pour les plus récents des séminaires. En tout cas, ils lisent beaucoup d'ouvrages en la matière et nous discutons tous ensemble beaucoup. Il semble qu'il y ait quelques clignotants, quelques éléments qui ont une valeur référentielle particulière. Il en a présenté les principaux. Je vais les reprendre:

- D'abord la capacité d'autofinancement. Cette capacité d'autofinancement vous connaissez bien la différence, je ne ferai pas la même répétition des définitions à chaque séance c'est la différence entre les recettes de fonctionnement et les dépenses de fonctionnement parce que vous ne pouvez payer votre fonctionnement qu'avec vos recettes de fonctionnement, donc nécessairement vos dépenses de fonctionnement doivent être au minimum égales à vos recettes de fonctionnement. Si vous ne pouvez y parvenir, il vaudrait mieux que vos recettes de fonctionnement excèdent vos dépenses de fonctionnement. Vous avez ainsi une capacité d'autofinancement brute. Écoutons bien. Elle était de 52 M€ pour 2017 et constitue une amélioration. Cela veut dire que les 52 M€ c'est le point de départ de la section d'investissement. A partir de là, vous allez chercher de l'argent un peu partout y compris par emprunt pour savoir comment faire. Évidemment, dans l'intervalle, le collègue David me dit qu'il faut il pense tellement fort que je l'entends, je le connais bien rembourser les emprunts parce que nous ne partons pas de rien. Même si nous avons deux ans, nous avons une Collectivité qui hérite. Même si nous avons renégocié la date, elle est encore là, elle ne s'évapore pas. Effectivement, la capacité d'autofinancement nette est de 18 M€.
- Le coefficient d'autofinancement courant. Le Payeur a expliqué ce matin en donnant les chiffres qu'en 2016, il était de 1,0998 donc presque 1.1 puisqu'il ne manque qu'un petit « 2 » à la quatrième décimale, pour que ça fasse 1,1. Or nous savons que ce coefficient d'autofinancement courant doit être inférieur à « 1 ». Ce n'est pas de la magie mais le calcul qui est fait et que tout le monde peut faire puisque vous avez les chiffres... le calcul qui est fait pour le coefficient d'autofinancement courant en 2017 est de 0,9807. Par conséquent, nous sommes passés en dessous de « 1 », pas encore suffisamment mais

nous avons le nez hors de l'eau. Nou pa ka néyé enkò... le nez hors de l'eau. Et ça, c'est un résultat que chacun peut compter sans manœuvre, sans artifice, sans faire le malin parce que ce sont les chiffres.

- Le Président a évoqué dans sa présentation et le Payeur régional l'a repris, ce n'est pas dans ce que j'ai présenté parce que c'est très sophistiqué mais je pense qu'il vaut mieux en parler, le ratio de rigidité... on comprend très bien intuitivement ce que cela veut dire. Cela veut dire : est-ce que tout ce que nous avons comme obligations fait que nous sommes coincés ou est-ce que nous pensons que nous pouvons encore avoir ce que l'on appelle des marges de manœuvre ? Le ratio de rigidité était en 2016 de 0,7761. Tout ceci c'est par rapport à « 1 », c'est un pourcentage, si vous préférez. En 2017 il est de 0,6995. Vous avez compris la mécanique. Comme disent les mathématiciens, le complément à 1, n'est-ce pas Georges ? Le complément à « 1 » du ratio de rigidité vous donnera la marge de manœuvre. Vous prenez 1, vous faites moins le ratio de rigidité vous avez la marge de manœuvre. Cette marge de manœuvre était de 0.2239 en 2016, elle est de 0,3005 en 2017. Nous avons gagné en marge de manœuvre, nous ne sommes pas en train de faire une projection pour dire, mi sé sa nou ka pansé ke nou kay pé fè en 2019. Nou ka di mi sé sa nou réisi fè en 2017. I la, il la, zot pé konté'y. Par conséquent, aujourd'hui, le résultat n'est pas de la magie, ce sont tous les éléments qui ont été exprimés et qui aboutissent à cela.

Enfin, puisque nous parlions d'emprunt et que nous pouvons par conséguent imaginer que nous allons y recourir plus activement dans les temps qui viennent parce que nous avons instauré un commencement de santé financière, la capacité de désendettement était en 2016, de 12,5 années, compte administratif 2017, elle est de 10.8 années. Il faut en plus mettre en rapport ce chiffre avec celui dont nous avons beaucoup parlé les 3 et 4 avril lors du vote du Budget primitif, à savoir ce que prévoit désormais la loi du 22 janvier 2018 qui est la loi de programmation des finances publiques, qui pour la première fois de l'histoire de la République a instauré des normes en matière de capacité de désendettement. Pour les Régions et pour les Départements, on doit être dans la norme de 8, 9, 10 ans. Nous commençons à y être, par conséquent nous pouvons parler avec un banquier. Nous pouvons être dans un créneau où nous sommes reconnus comme... je n'ose pas dire sérieux mais en tout cas dans une pratique correcte. Tout ceci, nous la faisons sans tambour, ni trompette. Nous avons fait une présentation extrêmement sobre du Compte administratif. J'ai entendu un collègue dire au début du débat « il y avait un déficit ou il n'y avait pas de déficit au début? » Comment peut-on arriver à une situation où il y avait un gros déficit nous disait-on à guelque chose où il n'y a guasiment pas de déficit? Merci d'avoir reconnu que nous n'avons quasiment pas de déficit, c'est très important. C'est bien d'avoir analysé que le déficit que nous avons c'est comme si quelqu'un avait 1 000 euros à gérer et qu'à la fin, il lui manque 1,50 euro sur les 1 000 euros. C'est ça l'ordre de grandeur, il avait 1 000 euros et il lui manque 1,50 euro, merci de l'avoir remarqué. La question était « mais s'il y avait tant de choses anciennes à payer, pourquoi ne les retrouve-t-on pas dans le document ? » Pour une raison toute simple. Tout le monde a le droit de ne pas être dans une actualisation permanente de tout. L'instruction comptable qui gère la Collectivité Territoriale de Martinique est une instruction comptable récente qui n'est pas celle des départements, des régions et des communes. C'est la M57. Que dit la M57 ? Très important pour que nous le sachions tous désormais et que nous n'ayons plus d'angoisses à feuilleter de manière compulsive, les documents qui nous sont envoyés jusqu'à trouver des comptes qui ne peuvent pas v exister parce que désormais la méthode est différente. Je cite la règle (comme tout est enregistré, c'est parfait) : « Dès lors que les factures retrouvées correspondent à des biens livrés ou services réalisés n'ayant pas donné lieu à mandatement et paiement, il convient sous couvert du délai de prescription de la dépense (quatre ans à partir du premier jour de l'année suivant celle au cours de laquelle les droits ont été acquis) de procéder à leur mandatement dans les plus brefs délais. Les opérations concernées sont enregistrées selon les principes de comptabilisation habituelle, à savoir dans les comptes de charges correspondant à la nature des dépenses. Exemple : 60-64 pour des fournitures administratives, et on nous dit donc bien » qu'il n'y a plus de compte spécialisé qui permette

de formuler... j'ai envie de dire d'identifier parce que croyez-moi, je trouve que cela aurait été d'une valeur pédagogique exceptionnelle, tout ce que nous avons payé en 2017 parce que nous les avons trouvé comme antérieur à 2015 mais qu'évidemment, la continuité de l'exercice de la vie publique nous oblige à payer. De plus, nous sommes obligés de les payer de manière habituelle. Il y a un commentaire qui dit de manière discrète de traiter ce qui a été oublié. J'espère Monsieur le Président, j'espère mes chers collègues, avoir suffisamment donné d'explications. Je ne dis pas que tout le monde aura été convaincu parce que la conviction nécessite un préalable qui est de vouloir bien entendre, décider de comprendre et accepter d'être convaincus. Je crois que si ces conditions sont réunies, l'examen des prochains documents budgétaires s'en trouvera facilité. Je vous remercie. (Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Merci, collègue. Je pense qu'il y a eu quand même des réponses aux questions. Même si tout le monde n'est pas forcément satisfait de toutes tes réponses, je souhaiterais qu'il y ait au moins un élément qui sorte du débat c'est celui qui consiste à croire qu'il y a 100 M€ cachés je ne sais où. Je pense que tout le monde a bien compris qu'il ne s'agissait pas de 100 M€ qui dormaient là mais d'un moment précis de niveau de trésorerie qui pouvait varier d'un jour à l'autre. Je pense que si nous sommes au moins d'accord là-dessus... en tout cas tous ceux qui ont l'habitude de gérer le savent, sont censés le savoir.

# M. David ZOBDA – C'est le principe même de la trésorerie

M. le Président Claude LISE – Non, non, mais j'ai cru comprendre que certains pensaient que c'était le niveau moyen de trésorerie. Je parle au professeur de mathématiques, il ne s'agit pas de cela donc il ne faut pas faire croire que c'est ça. Après, on peut se demander pourquoi il y a 150, pourquoi il n'y a pas 200 etc. il y a des explications à cela. On peut débattre pourquoi on est arrivé à 100 et pas à moins etc. mais on ne peut pas laisser croire qu'à la fin de l'exercice, il y a 100 M€ qui ont été mis de côté en quelque part. Le public peut y croire. Je pense qu'au moins sur cela, nous pouvons tous, de bonne foi, reconnaitre que l'explication a été donnée. Pour le reste, évidemment chacun reste libre de ses interprétations. Collègues, nous allons passer au vote. Il y a des explications de vote ? C'est cela, parce que le débat est clos après le Rapporteur.

M. Yan MONPLAISIR – Bien sûr ? Monsieur le Président.

### M. le Président Claude LISE – Collègue Yan MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Il s'agit d'une explication de vote. Je veux d'abord remercier le conseiller LAVENTURE qui a apporté un certain nombre de réponses. Nous ne reviendrons pas sur le débat puisqu'en réalité, nous avons eu le débat au moment du vote du budget. Aujourd'hui, nous constatons la réalisation du budget. Je constate que le Compte administratif est conforme à ce que nous avait annoncé le budget. A mon avis, la question qu'il fallait se poser c'est est-ce qu'il est sincère ? Je crois que le simple fait qu'il y ait une quasi similitude entre le Compte de gestion et le Compte administratif traduit la sincérité des chiffres qui nous sont présentés. Nous avons bien vu que tout cela correspond à la réalité. Il fallait rappeler ces choses-là, je ne crois pas que cela valait la peine d'alimenter une forme de polémique pour essayer de revenir sur un débat qui avait déjà eu lieu lors du vote du budget. Il s'agissait de prendre acte. Il s'agit selon moi, de prendre acte de ce que nous avons réalisé dans les meilleures conditions qui soient. Je rappelle que sauf à considérer l'insincérité des comptes, il me parait quasiment impossible que le compte administratif reflète à quelques euros près l'engagement budgétaire. Si quelqu'un arrive à réaliser un budget de cette façon, je lui tire mon chapeau ou je suis très inquiet de la manière dont il présente ses chiffres. On constate très souvent les déficits que l'on veut bien avouer, ce qui n'est pas notre cas. On peut nous dire « oui, mais vous avez de la trésorerie ».

Si nous n'avons pas de déficit nécessairement, à un moment donné il faut que nous ayons la trésorerie pour pouvoir fonctionner. Autrement, nous faisons ce que pratiquent malheureusement trop de collectivités en Martinique c'est-à-dire une course en avant, une cavalerie qui consiste à camoufler les chiffres alors que l'on n'est pas en mesure de payer ; ce qui se traduit par des difficultés et qui conduit certains fournisseurs à ne plus fournir. Beaucoup de collectivités sont dans cette situation en Martinique. Cela ne me semblait pas valoir cette polémique, cela étant on peut débattre, toutes les occasions sont bonnes pour débattre. Mais quand vous posez des questions, quand vous accrochez, quand vous invectivez, le minimum c'est que vous attendez des réponses ou alors vous êtes autistes. Or systématiquement, il y a une attitude qui consiste, au moment où on vous répond à entretenir une conversation avec d'autres élus dans la salle ou à sortir de la salle pour ne pas entendre les réponses que vous avez suscitées.

(Applaudissements)

M. Yan MONPLAISIR – D'abord, je trouve cela impoli, incorrect, irrespectueux vis-à-vis des élus et visà-vis du Rapporteur mais c'est également non productif. Comment voulez-vous vous enrichir d'un débat, si vous n'écoutez pas l'autre? Pour toutes ces raisons et pour d'autres qui me paraissent évidentes, je mettrai un terme à mon propos en vous disant que nous allons voter bien évidemment voter ce Compte administratif puisque, bien évidemment, il reflète la réalité. On peut avoir des discussions sur ce qu'il aurait fallu faire avant ou ce qu'il faudra faire demain mais nous allons le voter et nous le voterons d'autant plus que l'on peut avoir des appréciations différentes mais on ne peut pas nier qu'il soit nécessaire de redresser les comptes de cette Collectivité. On ne peut pas le nier, on peut le faire plus ou moins vite, on peut mettre le curseur plus ou moins haut mais faire semblant de ne pas savoir que la Collectivité est contrainte, c'est ne pas apprécier la réalité des choses. Il faut l'apprécier au travers de la réalité des chiffres qui nous sont apportés aujourd'hui alors après, on peut faire d'autres propositions mais j'aimerais mieux entendre des propositions que des discussions qui consistent à faire semblant de ne pas savoir que nous avons une situation compliquée. De plus, c'est un service à rendre à la Martinique parce qu'il faut qu'il y ait au moins une collectivité en Martinique qui ait une situation saine. Je rappelle que dans un contexte où on critique, toutes les autres collectivités pratiquement sans exception - il y en a peut-être trois ou quatre où ce n'est pas le cas - sont dans des impasses budgétaires et que l'administration ferme quelquefois les yeux pour ne pas arrêter et avoir une crise sociale dont on mesurerait mal les conséquences. Je ne cite pas d'exemple mais vous les avez tous à l'esprit. Je crois qu'il faut que nous ayons ici un peu de riqueur. Voilà pourquoi nous voterons évidemment ce Compte administratif.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a t-il d'autres demandes d'explication de vote. Collègue NILOR et ensuite le collègue DUVERGER. Tu veux intervenir avant ?

M. Jean-Claude DUVERGER — D'abord, explication de vote, nous ne voterons pas ce Compte administratif. D'autre part, je suis absolument d'accord avec toi, il faut être poli. Mais quand j'interviens ici, il ne faut pas employer le verbe « gloser ». Nous demandons à ce que le respect soit un peu partout quand on pose des questions. Ce que je veux dire, pour que l'on comprenne, c'est que lorsqu'on me donne un document je lis qu'au 31 décembre il y avait 100 M€ sur les comptes. C'est ce que je lis. Je n'ai pas dit qu'au 2 janvier, il n'y aurait pas 50 M€ ou peut-être 150 M€ puisqu'il y a soit des dépenses ou des recettes à venir qui rentreraient dans une lecture de 2018. Je dis ce que dit le document. Si je vois que ce jour-là on n'a payé une menthe, je dis que ce jour-là on n'a pas payé la menthe alors qu'il y avait 100 M€ sur le compte, je prends le document du 1er janvier au 31 décembre. Voilà ce que je voulais dire.

M. le Président Claude LISE – Collègue NILOR.

M. Jean-Philippe NILOR – Je ne serai vraiment pas long. Je veux dire qu'il ne faut pas se tromper d'exercice. Le vote du Compte administratif n'est pas le vote du budget. Ce n'est pas là que l'on détermine les priorités de l'action de la collectivité. La guestion qui se pose à nous est de savoir si les comptes sont le reflet du budget qui a été voté. Nous savons tous que la situation du pays n'est pas optimale, nous savons tous qu'il y a de la souffrance dans le pays, nous savons tous qu'il y a des difficultés énormes. Je pense que devant ces difficultés énormes, nous gagnerons parce que je crois à l'avenir, nous gagnerons à adopter une attitude beaucoup plus digne, les uns et les autres. Ki sa ka anpêché nou réfléchi ansanm kolé tèt kolé zépol pou gadé ki manniè ki si swa la an lidé soti ka soti, si i bon ba la Martinique, ba sé gran moun-lan, ba jénes-la épi gadé ki manniè nou ka mété lidé tala en application. Bref, ce débat aurait pu être mené sans agressivité, sans invective, sans haine, sans mépris. Qu'est-ce qui nous empêchait de le faire? Qu'est qui nous empêchait de donner un exemple à la Martinique qui nous regarde, l'exemple d'un certain niveau de responsabilité de la classe politique... si on peut parler de classe politique, mais tout au moins de nos représentants. Par rapport aux excès de certains - je ne généralise pas non plus, je ne tombe pas dans ce piège - nous avons raté une occasion de fournir au peuple martiniquais la démonstration que nous pouvons avoir entre nous des débats de qualité, de haut niveau. Nous n'avons rien à envier aux débats qui peuvent se faire en commission à l'Assemblée nationale, en France ou ailleurs, dans n'importe quel pays du monde. Nous avons raté cette opportunité et pourtant nous avons en chacun de nous-mêmes, le potentiel de hisser les choses vers le haut et de servir d'exemple. En tout cas, je me permets de remercier et de féliciter le conseiller exécutif Miguel LAVENTURE pour la qualité de son intervention avec des réponses qui ont été portées, qui peuvent ne pas satisfaire les uns les autres – on comprend tout à fait que tout le monde ne puisse pas être conquis - mais par la qualité et la quantité des informations qui ont été données, par le caractère particulièrement rationnel, méthodique de son intervention, on ne peut qu'être convaincu. Pour ma part, j'écris « convaincu » en un seul mot, pour d'autres cela peu s'écrire en deux mots. J'en ai terminé.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Il n'y a pas d'autres demandes d'explication de vote ? Nous passons aux votes. Nous voterons d'abord pour approuver le Compte de gestion. Y a t-il des collègues qui votent contre ?

(Discussions hors micro)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Comment ? Non, non, mais j'ai annoncé qu'il s'agit du Compte de gestion. Le collègue HAJJAR m'a fait signe, je n'ai pas compris. Vous ne m'avez pas entendu ? Bien sûr que je l'ai annoncé. Je passe au vote.

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION**

Contre ? (17 avec les procurations)
Abstentions ? (0)
Pour (33)
Adopté
Nous passons au compte administratif.

#### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF**

Contre ? (17 avec les procurations) Abstentions ? ((0) Pour (33) Adopté

Nous devons voter l'affectation du compte de résultat.

#### 3/ AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

M. le Président Claude LISE – Nous mettons aux voix. C'est le même vote ? Non.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (17 avec les procurations)

Pour (33)

Nous devons prendre en compte le rapport concernant les Autorisations de programme et les Autorisations d'engagement. C'est lié donc nous reconnaissons que cela a été présenté ? Vous devez formellement approuver cette prise en compte.

**VOTE** 

Contre ? (0)

Abstentions ? (0)

Pour?

Prise en compte unanime du rapport relatif aux Autorisations de programme et Autorisations d'engagement.

Je propose que nous passions à la question n° 4. Il s'agit d'une série de demandes de garanties d'emprunt. Comme d'habitude le collègue Rapporteur, toujours notre collègue Miguel LAVENTURE, regroupera toutes les demandes de garantie donc les n° 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10. Nous ferons un vote global.

4/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 50 % D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 745 991.00 € DESTINE AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE A LA RESIDENCE MANNIKOU – QUARTIER DEFARGE A RIVIERE-PILOTE

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Monsieur le Président, merci. Nous avons effectivement une série de demandes de garantie d'emprunt. Dans la pratique que nous avons maintenant bien rodée, nous les passons en groupe.

5/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 40 % D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 1 120 106.00 € DESTINE AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE A LA RESIDENCE RHIZOPHORE – QUARTIER BASSE GONDEAU AU LAMENTIN

\_\_\_\_\_\_

6/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 50 % D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 261 843.00 € DESTINE AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE A LA RESIDENCE ABRICOT- QUARTIER ZAC LA MARIE A DUCOS

\_\_\_\_\_\_

7/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 40 % D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 1 595 479.00 € DESTINE AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE A LA RESIDENCE LES ZETAS TR1 – QUARTIER FLOREAL A FORT-DE-FRANCE

8/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 40 % D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 266 692.00 € DESTINE AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE A LA RESIDENCE LES DAMES – QUARTIER FLOREAL A FORT-DE-FRANCE

\_\_\_\_\_

9/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 40 % D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 1 378 815.00 € DESTINE AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE A LA RESIDENCE LES ZETAS TR2 – QUARTIER FLOREAL A FORT-DE-FRANCE

10/ DEMANDE DE GARANTIE SOLLICITEE PAR LA SOCIETE IMMOBILIERE DE LA MARTINIQUE (SIMAR) A HAUTEUR DE 40 % D'UN PRET D'UN MONTANT TOTAL DE 484 894.00 € DESTINE AUX TRAVAUX DE CONFORTEMENT SISMIQUE A LA RESIDENCE TRENELLE A FORT-DEFRANCE

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation des rapports

M. le Président Claude LISE – Je demande l'avis de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – La commission des finances a comme d'habitude vérifié que la capacité à garantir de notre Collectivité au 1<sup>er</sup> janvier 2018 est de 43.53 % des recettes réelles de fonctionnement et que celles qui ont été accordées est de 6.47 %. Par conséquent, nous accordons sur un groupe toutes les garanties demandées dans les dossier présentés, nous accordons cette fois-ci des garanties qui portent sur 2 442 311,04 euros. L'avis est favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Commission « Logement habitat ».

Mme Christiane BAURAS – Je vais tout d'abord donner l'avis de la commission, c'est un avis favorable. Je voulais faire une communication très brève d'ailleurs. Ce n'est pas toi qui as présidé la dernière fois, c'était le collègue Yan MONPLAISIR. Lors de cette dernière plénière des 5 et 6 juin dernier, face à toutes les transformations gouvernementales au niveau du logement social, le collègue Yan MONPLAISIR avait attiré l'attention de tous sur les garanties d'emprunt consenties par la Collectivité, notamment en tenant compte des éventuelles modifications, remaniements économiques des bailleurs. Nous ne pouvions pas faire le débat sans un vrai éclairage surtout économique. Nous avons donc acté à l'unanimité ce jour-là, le principe d'un espace d'échange pertinent avec les différents bailleurs. Pour ce faire, j'ai dû rencontrer les trois bailleurs classiques qui sont OZANAM, SIMAR qui est maintenant CDC Habitat, SMHLM avec action logement qui ont accepté volontiers de nous rencontre le lundi 2 juillet 2018 de 9h30 à 12h00, à la salle Maurice Nicolas à l'ex Conseil Général suivant l'ordre du jour que je vais vous lire ici. Bien évidemment, la présence de tous est souhaitée, il n'est pas question de majorité ni d'opposition. C'est tout le monde, ce sont tous les élus de la collectivité puisque nous étions aussi à penser qu'il faudrait peut-être rebattre les cartes ou bien si nous avions des réflexions qui devraient être battues en brèche, avoir l'avis des bailleurs. L'ordre du jour est le suivant :

- 1- Nouvelle dispositions effective des sociétés HLM face aux aménagements gouvernementaux. Je crois savoir que les trois n'ont pas les mêmes dispositions.
- 2- Réflexion autour des garanties d'emprunts consenties par la Collectivité Territoriale puisqu'il est question de reversement de dividendes qui fait un peu débat.
- Questions diverses.

Tous les élus ici présents auront la possibilité d'échanger et de comprendre ce que nous avons comme difficultés ou peut-être interrogations au niveau de la Collectivité Territoriale. Tout le monde a été destinataire ce matin de cette invitation envoyée par mail. Je rappelle que c'est le lundi 2 juillet 2018 de

9h30 à 12h00. J'ai dit 9h30 pour nous permettre de commencer à 10h00 puisque tout le monde ne sera peut-être pas là à 9h30.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Nous passons au vote.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité

Nous passons au dossier n°11. Versement d'une contribution financière aux travaux de réhabilitation de la résidence Tartenson.

# 11/ VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA RESIDENCE TARTENSON

Monsieur Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention ? Quel est l'avis de la commission des finances, s'il vous plait?

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – La commission « Logement habitat » ?

**Mme Christiane BAURAS** – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Pas de demande d'intervention? Nous passons au vote.

VOTE

Contre ? (0)

Abstentions ? (0)

Adopté à l'unanimité

Nous pouvons passer au n°12.

# 12/ AVENANT A LA CONVENTION FINANCIERE D'INDEMNISATION DE LA SCI CEJA DU COUT DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES PMR ET D'AMENAGEMENT DES LOCAUX SIS AU 9 LOT BARDINET DILLON A FORT-DE-FRANCE

Monsieur Miguel LAVENTURE procède à la présentation du dossier

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il une autre commission qui souhaite donner un avis ? Non. Y a t-il des demandes d'intervention? Non plus, nous passons donc au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Le 13 ayant été retiré nous pouvons donc passer au dossier n°14.

# 14/ AUGMENTATION DE LA DOTATION FINANCIERE DE LA SUBVENTION GLOBALE FSE AU TITRE DE L'AXE 3 « PROMOUVOIR L'INCLUSION SOCIALE ET COMBATTRE LA PAUVRETE » DU PO FSE ETAT POUR LA PERIODE 2018-2020

Monsieur Miguel LAVENTURE procède à la présentation du dossier

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

**M. Michel BRANCHI** – C'est un avis favorable parce que nous sommes parfaitement conscients que l'on ne peut pas s'installer dans le chômage et la pauvreté, que nous devons faire des efforts pour donner un statut de véritable citoyen à nos compatriotes.

M. le Président Claude LISE – Commission « Insertion ».

Mme Josiane PINVILLE – Avis favorable Président.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Commission « Affaires européennes ». Personne ne présente d'avis ? Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – J'ai entendu l'intervention du conseiller exécutif Miguel LAVENTURE sur le rapport qui vient d'être présenté. Je n'ai pas l'habitude de faire ce type d'intervention mais quand nous avons débattu tout à l'heure du Compte administratif, nous avons longuement présenté de manière idyllique les résultats en particulier sur les questions d'insertion. Je me réjouis que sur l'abondement de la ligne, on puisse avoir des fonds supplémentaires pour aider les personnes en difficulté et en souffrance. Le seul problème que j'ai, c'est que j'ai une série d'associations qui montent des ateliers et des chantiers d'insertion et qui sont en grande souffrance. Le problème que j'ai, c'est que j'ai l'impression que les associations concernées sont des associations qui sont ciblées... quand je dis ciblées, je pèse mes mots. Ce sont des associations qui, depuis un certain nombre d'années, ont pris le parti et le pari sur le territoire martiniquais, particulièrement au nord (Lorrain, Ajoupa-Bouillon, Macouba, Prêcheur, Carbet) de monter des ateliers chantiers d'insertion qui aujourd'hui sont en train de « crever ». La particularité c'est que parmi ces ateliers chantier d'insertion, il v en a au moins un – c'est dommage que le conseiller exécutif s'en aille parce que j'aurais aimé qu'il me donne une réponse. Je pense que la question te concerne directement collègue CAROLE – qui est le seul en Martinique, le seul qui permet à des jeunes éloignés et défavorisés, d'obtenir un diplôme à la fin du chantier. Je ne parle pas de pré qualification, je ne parle pas de sensibilisation, je parle de l'obtention d'un diplôme à la fin d'un chantier d'insertion. Au moment où je vous parle, ces associations attendent qu'on leur verse des subventions ou des soldes de subvention depuis 2015-2016, fin 2015, 2016, 2017, et 2018. Je veux bien que l'on me dise que tout va bien mais la réalité c'est comment on peut laisser des associations ou quelques associations, particulièrement des associations qui sont sur le territoire du nord de la Martinique donc un territoire où que le taux de chômage est le plus élevé, notamment celui des jeunes et des personnes âgées de plus de 50 ans.

Quand on regarde le public concerné par ces ateliers chantiers d'insertion, c'est une trentaine de personnes concernées. Je peux donner les résultats. Sur les trois ou quatre années qui viennent de

s'écouler, on peut évaluer le nombre de réussites à quasiment 100 % de jeunes qui ont soit obtenu leur diplôme... je répète volontairement, leur diplôme, soit ont eu ce que l'on appelle un parcours positif avec un contrat de travail de six mois ou plus. Ce que je demande... alors on me répondra tout à l'heure « oui, mais il y a des associations qui ont obtenu des réponses sur les 52 qui étaient en souffrance ». Je le répète, je n'ai pas l'habitude de faire ce genre d'intervention mais je dois dire qu'il y a des amis qui obtiennent des réponses positives. Je peux les citer. Ils prennent leurs dossiers, ils viennent voir qui de droit et ils obtiennent des réponses pour leur permettre d'obtenir les financements et continuer à travailler. Je dis que si c'est ainsi que ca fonctionne, il faut me donner la procédure. Je dirai aux associations concernées de faire la même chose en espérant que le sort qui leur sera réservé sera un sort totalement différent. Je dis ici que la trentaine de jeunes ou de personnes qui sont aujourd'hui dans ces chantiers, qui sont aujourd'hui qualifiés, les associations qui sont en train de « crever » et qui attendent simplement sur des dossiers qui ont été transmis en totalité.... ce ne sont pas des dossiers qui sont en instance de transmission de pièces et qui attendent, ce sont des pièces qui ont été transmises. Pire encore, toutes les pièces ont été transmises en temps et en heure, en même temps que les 52 autres dossiers. Par contre aucune décision pour ces quatre ou cinq associations, aucune présentation en commission, aucune présentation et aucune décision leur permettant d'envisager l'avenir sereinement. Alors, je demande que le même sort réservé à toutes les associations qui ont obtenu gain de cause soit réservé à « No Image Production », à « Fidèle », à « Artère Nord ». Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Si le Rapporteur n'a rien à ajouter, je donnerai la parole au collègue CAROLE.

M. Francis CAROLE – Je rassure le collègue PAMPHILE, je n'étais pas en train de partir mais de me rapprocher parce que je dois présenter mes dossiers après le collègue LAVENTURE. Par conséquent, j'ai écouté son intervention. Il y a d'abord des accusations. Il y aurait des associations que l'on cible en fonction de quels critères, je ne sais pas. Il suffirait d'aller voir je ne sais qui pour trouver une résolution au problème posé. Je crois qu'au-delà des accusations, il faut être dans le factuel c'est-à-dire dans les faits, dans ce qui se passe réellement. Nous avons rencontré l'URSIAE, la structure chargée de chapoter l'économie sociale et solidaire. Je les ai moi-même reçu la 1ère fois avec la DGA Solidarités, non pas pour un dossier mais pour l'ensemble des dossiers du secteur. Dans un second temps, nous avons retenu comme méthode de travail qu'ils aillent dans les services avec des agents responsables de ce secteur et que chacun des dossiers - il y en a une soixantaine environ - soit pointé pour savoir quel était le problème posé. Qu'avons-nous tiré de ce travail ? D'une part – c'est principalement le cas – beaucoup d'associations n'avaient pas donné toutes les pièces justificatives. Toutes les associations ayant donné les pièces justificatives ont été payées pour 2016 et pour 2017. Je le dis pace que la réponse a tenté d'être globale. Je ne connais pas d'association de ce secteur qui soit venue me voir personnellement pour son cas, peut-être une fois ou deux fois. Chaque fois qu'il en a été ainsi, nous avons retenu comme démarche de traiter le problème globalement et d'associer l'URSIAE à l'analyse des dossiers qui étaient en souffrance et nous avons pu résoudre un certain nombre de difficultés. Alors, ma responsabilité s'arrête à un certain moment même si délibérément je vais au-delà mais il n'y a aucune association qui soit ciblée, ce pour une raison extrêmement simple. Parmi les associations concernées, il v a des associations de partout (Fort-de-France, Vauclin etc.), Le collègue CLEON, que je ne peux quand même pas cibler, me faisait part tout à l'heure d'un dossier qui n'a pas été traité, que nous allons traiter. Je crois qu'il faut enlever cette suspicion. Les services ont comme consigne de traiter les dossiers le plus rapidement et le plus correctement possible sans qu'il y ait une politisation du traitement des dossiers parce que c'est ce qui est en train d'être suggéré. Il n'y a pas de politisation des dossiers, il y a des dossiers qui sont traités. Il y a des dossiers qui présentent un certain nombre de difficultés que nous essayons de régler parce que nous rencontrons ces associations. Il y a une tête de pont qui est l'URSIEA avec qui nous essayons de régler un certain nombre de choses mais nous allons

plus loin. Nous sommes en train de travailler avec la Préfecture qui a une responsabilité partagée avec nous sur ces questions, nous sommes en train de voir comment mettre en place une seule entrée pour ces dossiers et accélérer finalement les procédures, les simplifier de sorte que les structures de l'Economie Sociale et Solidaire – singulièrement les chantiers d'insertion mais pas seulement – puissent être payées et voir leur dossier traités plus rapidement. Voilà les faits. Alors, qu'il y ait quelques associations qui rencontrent des difficultés – j'ai cité tout à l'heure le cas du Vauclin – c'est fort possible. A ce moment-là, il faut qu'il y ait des remontées. Je veux, je souhaite que l'on me démontre (si c'est démontré, j'en prendrai acte) que des dossiers qui seraient complets, pour lesquels toutes les pièces auraient été remises, ne sont pas traités pour des raisons magiques, pour reprendre le terme des raisons que j'ignore. En tout cas, en cas de situations identiques, les services et moi sommes disposés à l'entendre afin de rechercher une solution. Il n'y a vraiment dans notre démarche, aucune volonté de blocage vis-à-vis de qui ce soit.

M. Justin PAMPHILE – Je n'aime pas reprendre la parole sur un sujet, j'ai pris le soin de dire que je ferai une intervention que je ne suis pas habitué à faire. Je suis suffisamment prudent pour vérifier ce que je dis avant d'intervenir. J'ai cité ces associations mais il y en a d'autres. Ce n'est pas tant le fait que ce soit des associations qui me pose un problème, c'est la thématique et le champ sur lequel elles interviennent a savoir l'insertion de personnes en situation d'exclusion. Ces personnes bénéficient d'un contrat de travail de six mois, un an. Ces personnes sont au RSA, elles n'ont donc pas les revenus ou n'ont pas les moyens de subsistance suffisants. Je dis au conseiller exécutif que mon intervention n'est contre ni sa personne, si son action. Mon intervention consiste à dire que si sur des chantiers d'insertion, pour des publics qui ont des difficultés, pour des associations qui font un travail exemplaire, s'il y a nécessité qu'un regard plus attentif soit porté... je le répète que pour 2016, 2017, 2018, les gens n'ont reçu aucune participation, je suis allé vérifier. Je ne veux pas instaurer un dialogue avec le conseiller exécutif. Ma demande est simple, elle est de souhaiter qu'il y ait un regard particulier pour ces associations qui aident des personnes en difficulté à retrouver de l'espoir, à retrouver le chemin de l'inclusion. Il faut que ces publics et singulièrement ces personnes qui résident sur ces territoires du nord – je n'ai pas cité que le Lorrain, j'ai cité le Carbet, Prêcheur, Lorrain, Ajoupa, Macouba – soient aidées. De surcroit, la particularité c'est que ce ne sont pas des chantiers d'insertion de coupeurs d'herbe comme je l'ai souvent entendu, ce ne sont pas des coupeurs d'herbe. Sé pa moun ki ni débrousayèz ek ki ka koupé zèb, ce sont des gens qui ont appris le métier de journalistes reporters images, qui ont obtenu un diplôme de niveau 2, niveau Licence et qui font un travail exemplaire. Je dis qu'au regard du travail exceptionnel qui est fait, pour éviter que cette structure ne crève, je demande simplement qu'il y ait un regard attentif qui soit porté à leur situation. Toutes les pièces ont été déposées, tous les documents ont été transmis. La seule chose que je demande, c'est d'avoir un regard attentif. Maintenant, si la suspicion est fausse, je m'en excuse, je l'enlève, si ça peut aider à traiter le dossier. J'enlève la suspicion, j'enlève les accusations et je demande simplement que le dossier soit traité.

# M. le Président Claude LISE – Collègue CAROLE.

M. Francis CAROLE – J'ai fait le point personnellement sur ces questions. J'ai demandé au service de pointer l'ensemble des soixante structures de ce secteur. Ils ont pointé tous les dossiers avec les représentants, tous les dossiers qui ont été traités ont été payés pour 2016 et 2017. Dès lors que toutes les pièces étaient réunies, ces dossiers ont été payés. Par contre, les associations présentant un certain nombre de difficultés n'ont pas été abandonnées, au contraire, l'URSIEA a une fonction de chef de file. Nous essayons d'être en permanence en relation avec l'URSIEA pour faire avancer les dossiers. Nous sommes allés très loin – c'est la raison pour laquelle je trouve ce procès un peu particulier – parce que nous sommes conscients de l'importance de l'insertion et conscients en même temps de ce qu'il convient de modifier pour que les choses aillent plus vite et soient plus efficientes.

Nous sommes en train de travailler de manière efficace avec la Préfecture dont j'ai rappelé que c'était aussi la responsabilité pour que désormais – c'est ce que nous avons fait à travers la conférence sur l'économie sociale et solidaire – nous mettions en place des dispositifs nous permettant d'être plus rapides, plus efficients. C'est ça la démarche. Alors, qu'il puisse y avoir des associations qui se sentent lésées, qui pensent qu'elles ont donné toutes les pièces mais qu'il n'y a pas de retour, je veux bien l'entendre, je ne suis pas du genre à nier ce type de possibilité mais que l'on ne fasse pas de procès à la CTM sur des ciblages. Je te remercie d'avoir retiré cette accusation. Les associations que tu as citées seront regardées de manière précise et je te ferai un retour très précis dès la prochaine plénière sur la difficulté qui s'est posée. Si ce sont nos services qui ont commis une erreur, tu en seras informé et nous ferons notre mea-culpa sans état d'âme. Sinon, nous exposerons les raisons pour lesquelles les choses n'ont pas avancé. Mais il n'y a aucune fatwa politique sur qui que ce soit, sur quelque association que ce soit. Je veux que ce soit clair aux veux de toutes et de tous.

M. le Président Claude LISE – Je pense que nous pouvons passer au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons à la question suivante. Il s'agit d'un rejet de la demande d'aide européenne, il y a d'ailleurs deux dossiers rejets...

M. Miguel LAVENTURE – Nous allons globaliser si le Président en est d'accord.

15/ REJET DE LA DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 – RMAR040117DA0970101 – SARL BELLEVUE SAINTE-MARIE- « PLANTATION VITROPLANTS BANANES SUR 3,19 HA DE 2017 A 2019

\_\_\_\_\_

16/ REJET DE LA DEMANDE D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 - RMAR 060116DA0970006 - SA USINE DU MARIN - MAINTIEN DE L'ATELIER « ELAVAGE BOVIN » PAR L'OPTIMISATION D'EQUIPEMENT EN MATERIEL

Monsieur Miguel LAVENTURE procède à la présentation des rapports

M. le Président Claude LISE – La commission « Affaires européennes » a-t-elle un avis ? Non ? Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Les avis de la commission « Agriculture » sont conformes à ceux du service instructeur. Ce sont donc des avis défavorables.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Collègue DUVERGER.

- <u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> Pour plus de précision. Est-ce que le rejet proposé est dû au fait que le dossier ait été déposé trop tard ou qu'il manque des pièces ? Tu as dit plusieurs choses, quelle est la vraie raison ?
- M. Miguel LAVENTURE Traitons les deux dossiers chacun pour sa part. Le 1<sup>ier</sup> dossier se présentait dans le cadre d'un appel à projet. Nous savons tous que l'appel à projet est très cadré, qu'il fait l'objet de toute une série de spécifications auxquelles il faut répondre, pour pouvoir prétendre être retenu. Ces spécifications n'étaient pas réunies dans le cadre de ce projet. Le cadre est tellement strict et exclusif, si je peux dire, que la décision est assez facile à prendre. Pour le deuxième, d'une part c'est parce qu'il y a un score, c'est une notation qui est faite parce qu'avec des critères, il y a un scoring qui doit être atteint. Le scoring n'a pas été atteint et de surcroit, il y a toute une série de pièces complémentaires qui ont été demandées. Malgré les demandes répétées, le porteur de projet ne les transmet pas. Par conséquent, le silence persistant a été un peu interprété par l'organisme instructeur comme une forme d'abandon du projet.
- M. le Président Claude LISE Y a t-il d'autres demandes ? Sinon, nous passons au vote.
- M. Jean-Claude DUVERGER Explication de vote.
- M. le Président Claude LISE Oui.
- M. Jean-Claude DUVERGER Nous nous abstenons.
- M. le Président Claude LISE C'est tout le groupe ?
- M. Jean-Claude DUVERGER Oui.
- M. Lucien ADENET Président, il y a quand même des informations plus complètes pour le service instructeur. Concernant le premier dossier, le porteur de projet n'a pas fourni l'attestation des travaux à réaliser en 2017 et ceux engagés en 2018 et 2019, ce malgré les nombreuses sollicitations du service instructeur. Par ailleurs, les éléments financiers présentés dans ce dossier font apparaitre une capacité financière négative ne permettant pas au demandeur de mener à bien les investissements prévus. Cela concerne le dossier n°15.
- M. Jean-Claude DUVERGER C'est une explication de vote ?
- M. le Président Claude LISE Je pense que c'était un complément d'information.
- M. Lucien ADENET J'ai fourni les éléments qui n'ont pas été donnés par le Rapporteur.
- M. le Président Claude LISE Ca ne modifie pas votre position ?

VOTE pour <u>les deux rejets</u> Contre ? (0) Abstentions ? (14) Pour (33) Adopté pour les deux.

Nous passons au dossier n°41.

41/ DEMANDE D'ATTRIBUTION D'AIDE EUROPEENNE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA MARTINIQUE 2014-2020 « SARL DISTILLERIE LA FAVORITE-RENOVATION DU SYSTEME TRADITIONNEL DE PRODUCTION DE VAPEUR DE LA DISTILLERIE FAVORITE (2017) – RMAR040217DA0970001 »

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Développement agricole ».

M. Lucien ADENET – Avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – « Affaires européennes » ? Nous passons au vote ? Il n'y a pas de demande d'intervention ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Je remercie donc le collègue LAVENTURE qui a terminé la série des questions qu'il devait nous présenter.

M. Miguel LAVENTURE – Le Président m'autorise-t-il à remercier les collègues pour la qualité des échanges que nous avons eus et à féliciter les collaborateurs qui ont été évidemment à l'action et à la réflexion avec efficacité, notamment pour tout ce qui a concerné le Compte administratif. J'espère que tout le monde en a pleine conscience.

Merci beaucoup.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je ne peux que m'associer à tes propos. J'appelle le collègue, conseiller exécutif Francis CAROLE qui a toute une série de questions à nous présenter, en commençant par la question n° 29.

29/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA CROIX ROUGE FRANCAISE- DELEGATION MARTINIQUE AU TITRE DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE D'AIDE AUX VICTIMES D'AGRESSIONS SEXUELLES (SAVAS) – ANNEE 2018

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je veux remercier les collègues qui m'ont permis de présenter mes dossiers avant eux, ainsi que toi Président. Nous n'avons pas beaucoup de dossiers. Certains sont très faciles mais comme le diable se cache parfois dans les détails, nous devons nous prémunir contre ses mauvaises intentions.

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission des affaires sociales. Est-ce qu'elle a un avis ? Avis de la commission santé ?

**Mme Maryse PLANTIN** – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission des finances.

- <u>M. Michel BRANCHI</u> Traditionnellement, la commission des finances se rallie aux avis des commissions plus spécialisées dans le domaine social.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Très bien. Nous passons au vote, sauf si quelqu'un demande à intervenir.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 30 : il s'agit d'une demande de subvention d'investissement formulée par le centre hospitalier du Saint-Esprit.

30/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR LE CENTRE HOSPITALIER DU SAINT-ESPRIT D'UN MONTANT DE CENT QUARANTE ET UN MILLE EUROS (141 000 €) POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE MISE AUX NORMES ET D'AMENAGEMENT DE L'EHPAD « DOUCEUR D'AGE »

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du dossier

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Santé ».

<u>Mme Maryse PLANTIN</u> – C'est un avis favorable. Je vraiment contente car s'agit de ma commune et que j'ai été souvent interpellée à ce sujet. Merci pour eux.

M. le Président Claude LISE – Parfait. Une demande d'intervention du collègue PAMPHILE.

M. Justin PAMPHILE – J'ai une demande d'intervention Président. Elle concerne le dossier qui vient d'être présenté. Le rapport qui est porté à notre connaissance concerne la présentation et la validation d'une demande de subvention d'investissement formulée par le centre hospitalier du Saint-Esprit pour un montant de 141 000 euros. Cette demande concerne la réalisation de travaux de mise aux normes et d'aménagement de l'EHPAD « Douceur d'Age » adossé au centre hospitalier du Saint-Esprit. A bien regarder, cette situation ressemblerait étrangement à celle du centre hospitalier Lorrain/Basse-Pointe, mais avec quelques nuances importantes qui font toute la différence entre leur situation et celle du CHI - j'y reviendrai tout à l'heure dans mon propos. Les travaux concernés sont nombreux, vous avez les éléments dans le dossier : réseaux d'alimentation en eau potable, évacuation des eaux usées, problème d'étanchéité, cuisine pas aux normes, défectuosité du réseau d'incendie. Cette situation ressemble étonnamment à celle du CHI Lorrain/Basse-Pointe mais le traitement de notre situation n'aura pas donné le même résultat, comme pour celui de Saint-Esprit ou pour l'EHPAD de Saint-Joseph. J'y reviendrai également, puisque c'est le dossier que nous avons vu lors d'une plénière précédente. Bien évidemment, je me réjouis pour tous les utilisateurs qui seront concernés par cette réhabilitation à Saint-Esprit. Bravo. Mais Président, je ne peux ici et maintenant, passer sous silence la situation du CHI Lorrain/Basse-Pointe car ici également s'arrêtent les similitudes en matière de traitement d'une situation pour laquelle, depuis des années, nous interpellons toutes les gouvernances sur notre cas.

Depuis des années et bien avant moi, mes prédécesseurs ont posé le principe de la mutualisation hospitalière comme un enjeu de développement et de prise en charge médicale et sociale des personnes âgées du territoire du nord de la Martinique. Le CHI Lorrain/Basse-Pointe est la seule communauté hospitalière intercommunale de la Martinique, elle est née de la volonté de mes

prédécesseurs de maintenir à Basse-Pointe, une unité destinée à la prise en charge des personnes âgées. Je ferai ici l'impasse sur la situation financière de la maison de retraite de Basse-Pointe connue par les ex-services du Conseil Général, aujourd'hui CTM – et du déficit chronique connu et validé par les instances, plombant de fait la structure budgétaire de l'hôpital du Lorrain. C'est un montant de 218 000 euros de manque de financement chaque année, malgré le transfert des résidents sur l'hôpital du Lorrain pour assurer la présence d'une infirmière et des aides-soignants sept jours sur sept et bien évidemment, leur congé annuel. De ce projet intercommunal est né le projet de construction d'un EHPAH sur la commune de Basse-Pointe, en remplacement de la maison de retraite. Toutes les personnes du nord sont condamnées aujourd'hui à se rendre soit dans l'agglomération du centre, soit dans le sud, pour l'hébergement de leurs parents quand la dépendance devient inéluctable. Sur la base d'un « diagnostic solidité » sur l'unité de Basse-Pointe en octobre 2015, confirmé en 2016 par un courrier d'alerte, le Conseil de surveillance a pris des mesures conservatoires en juin 2016 pour le transfert sur l'hôpital du Lorrain et la fermeture définitive du site de Basse-Pointe. Cette intégration de l'unité de Basse-Pointe à l'hôpital du Lorrain s'est réalisée dans des conditions optimales mais ne peut continuer, faute d'une réponse pérenne. Pour rappel, en 2005, le projet de création du nouvel EHPAD a reçu un avis favorable du Conseil d'administration pour 40 places, aujourd'hui, 52 places. En 2007, la commune de Basse-Pointe a mis à la disposition du CHI un terrain d'une valeur de 130 000 euros environ pour la reconstruction d'un EHPAD. Durant les 10 années qui viennent de s'écouler, nous avons impligué le personnel, les syndicats, toutes les personnes concernées par la construction de cette nouvelle structure, ô combien importante pour le nord, sans aucun résultat probant ou annihilé. Face au silence ou l'absence de réponse de tous les partenaires dont nous dépendons et pour obtenir des réponses claires, le Conseil de surveillance a organisé une table ronde d'urgence le 23 février 2017. A cette table ronde, absence de la CTM alors que l'on nous a affirmé qu'ils étaient en route depuis 8h00 le matin. Ils ne sont jamais arrivés au Lorrain, jamais, or ils sont partis à 8h00 de Fort-de-France. Nous nous sommes rendus à la CTM le 03 mars et avons été reçus par le conseiller exécutif Francis CAROLE et ses collaborateurs à qui nous avons exposé le projet. Lors de cette rencontre, malgré les surcouts liés à la viabilisation, nous avons confirmé que la construction de la structure se ferait à Basse-Pointe, pour prendre en compte l'équilibre et la répartition géographique de l'offre médico-sociale. Six mois plus tard, les 6 et 8 septembre 2017, la direction du CHI a été convoquée dans les locaux de la CTM en présence de Monsieur COUDIN, de Madame BAILLARD de l'ARS et d'agents de la Collectivité Territoriale de Martinique.

Puis, par courrier du 27 octobre 2017, l'ARS demandait de lui transmettre ainsi qu'à la CTM, un énième dossier de présentation du projet. Il nous a été précisé que les éléments ci-dessus ont été retenus pour la reconstruction de l'EHPAD de Basse-Pointe, que celui-ci devrait être érigé sur le site de Basse-Pointe (c'est validé), que le programme capacitaire a été fixé à 52 lits (c'est validé), que le tarif d'hébergement moyen à ce jour est de 75 euros, à priori nous n'avons pas le choix (c'est validé). La direction du CHI a répondu à cette demande en communicant une nouvelle note architecturale, un nouveau plan de financement, un planning des opérations de travaux et précisait que tout lancement de marché public était subordonné à l'engagement préalable ferme des autorités de financement de la CTM et de l'ARS qui devaient émarger au plan de financement. Pour finir, à ce jour aucun mail, aucun courrier officiel depuis le 27 novembre 2017 n'est parvenu au CHI en provenance de la CTM pour confirmer cette décision, depuis presqu'un an. Lors de la plénière du 14 novembre 2017, nous avons eu à entériner la demande de subvention en cofinancements européens formulée par la SEMSAMAR au titre de la mesure 9-1 du PO FEDER/FSE 2014-2020 pour la réalisation d'un EHPAD à Saint-Joseph pour un montant d'environ 5 M€ pour la partie PO/FEDER et une participation de la CTM à hauteur de 2.7 M€ pour un projet global de 13 M€. Pour mémoire et comparaison, le coût de la réalisation de l'EHPAD Lorrain/Basse-Pointe est d'environ 7.5 M€, l'équivalent du PO-FEDER et de la participation de la CTM réunis. Le nord de la Martinique mérite que de telles décisions soient prises également pour nous permettre de fixer véritablement les populations, de développer le territoire au titre de l'offre médicosociale et de redonner à cette partie de la Martinique, l'espoir nécessaire pour lui montrer qu'elle n'est pas définitivement abandonnée. Aujourd'hui, nous n'attendons pas de déclaration d'amour pour le nord de la Martinique mais des actes, il n'y a que cela de vrai. En tant que Président du Conseil de surveillance, au nom des administrateurs et de la population du nord de la Martinique, je vous demande de prendre une décision définitive de validation du plan de financement de la reconstruction ou de la construction de l'EHPAD du Lorrain à Basse-Pointe. Je vous remercie.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a t-il d'autres demandes d'interventions ? Je passe la parole au Rapporteur.

M. Francis CAROLE – Je ne m'en tiendrai pas à l'aspect anecdotique des choses de représentant de la CTM qui devait arriver et qui n'est jamais arrivé. Ce que je sais simplement, c'est que lorsque je m'engage à venir dans une réunion à Basse-Pointe ou ailleurs, je suis présent. Lorsque je ne m'engage pas parce que j'ai d'autres occupations, d'autres responsabilités, d'autres rendez-vous, évidemment je ne serai pas là. D'ailleurs, suite à cette réunion qui avait été décidée par qui de droit, sans que nous nous accordions au préalable sur la date, il était évident que ça ne pouvait correspondre à mon calendrier, donc je n'étais pas là. Par contre, nous avons aussitôt reçu – peut-être dans la semaine qui suit – les acteurs de cette question. Effectivement, le point a été fait sur l'hôpital concerné, nous en avons discuté. Nous avons expliqué que la CTM était prête à s'engager, il y a eu ensuite une part du travail qui a été faite en collaboration avec l'ARS mais nous avons le même engagement. Par contre, je ne voudrais pas que parce qu'il y a ce dossier du Saint-Esprit qui passe aujourd'hui, que l'on considère que c'est une volonté de nier la nécessité d'intervenir dans le nord. Je rappelle que parmi tous les dossiers d'EHPAD qui avaient été validés avant même 2016, notamment l'EHPAD du Lorrain qui n'est pas un EHPAD municipal, nous sommes intervenus à plusieurs reprises auprès de cette association qui avait reçu une validation de l'ex-Conseil Général afin que cet EHPAD puisse sortir de terre. Nous sommes dans l'obligation de constater aujourd'hui que tel n'est pas le cas. Je prends cet exemple, simplement pour dire que nous ne sommes pas dans une espèce de dichotomie nord/sud. Ce n'est pas ça la difficulté. D'ailleurs, c'est dans le même esprit que nous avons aidé l'hôpital de Colson, il y a quelques mois. L'hôpital de Basse-Pointe aura la même attention. Je pense que nous sommes quelquefois en train de faire croire qu'il y aurait une espèce de volonté d'abandon vis-à-vis de certains secteurs géographiques du pays. Cette volonté d'abandon n'existe pas. Tu sais très bien - puisque nous étions ensemble au Conseil Régional – que je demandais systématiquement que pour le nord de la Martinique, il y ait une préférence qui soit faite dans l'attribution d'aides parce que je considérais que cette partie du territoire n'était pas suffisamment aidée. C'est le même état d'esprit qui m'anime. Je ne changerai pas sur cela. Par contre, à un moment donné, il y a eu une difficulté sur le choix du site entre Basse-Pointe ou le Lorrain, peu importe. Cette question sera traitée comme toutes les guestions et sans aucune volonté d'exclusion.

M. Justin PAMPHILE – Je peux prendre la parole Président ? Je n'aime pas le faire parce que je pense que tout a été dit. Dans mon propos, je n'ai à aucun moment remis en question ou eu un propos politisé ou politicien. Comme tout à l'heure, j'ai demandé pourquoi la lettre qui confirme le plan de financement de l'EHPAD du Lorrain/Basse-Pointe ne nous est toujours pas parvenue, si la décision est actée depuis le 6 septembre 2017 ; nous sommes aujourd'hui le 20 juin 2018. C'est une première chose. La deuxième chose : le conseiller exécutif parle de l'association et du projet privé sur le territoire de la ville du Lorrain. Oui, c'est un projet privé de 1.8 M€, ce n'était pas la construction d'un EHPAD mais l'acquisition d'un bâtiment privé appartenant à un particulier – je connais bien le dossier – et il s'agissait de transformer ce bâtiment pour en faire un lieu d'accueil de jour pour des personnes et des malades d'Alzheimer. Il y avait des places d'Alzheimer, un bâtiment qui n'est jamais devenu un EHPAD pour des raisons que je tairai ici. Il n'y a jamais eu d'ambigüité sur le lieu d'installation de l'EHPAD, ça a toujours été Basse-Pointe. Par contre, nous avons demandé à un Bureau d'études de faire une analyse de coût pour vérifier quels pouvaient être les coûts de la construction sur le terrain de Basse-Pointe et la

construction sur un terrain limitrophe de l'hôpital du Lorrain. L'étude a révélé que s'il fallait construire l'EHPAD sur le territoire de Basse-Pointe, il y a un surcoût lié à la viabilisation du terrain de l'ordre de 2 M€ supplémentaires, ce qui fait que l'on serait passé d'un projet de 7.5 M€ à un projet de 10 voire 11 M€. Aujourd'hui, le coût estimatif de réalisation de l'opération, c'est 7.5 M€ avec les répartitions FEDER, CTM, ARS, et un prêt évalué à environ 1.4 M€ pour l'hôpital Lorrain/Basse-Pointe. Je ne suis pas en train de dire que le travail n'a pas été fait ou que ce n'est pas fait, tu n'as pas fait etc. Je demande s'il y a des décisions qui sont actées pour nous permettre d'avancer dans la construction de l'EHPAD parce que l'on me reproche à moi, Président du conseil, de ne pas faire ce qu'il faut, pire d'être incompétent parce que je n'arrive pas à réaliser l'EHPAD. Malheureusement, le financement ne relève pas de moi tout seul. Je demande si une décision politique de financer a été prise, je me réjouis pour Saint-Esprit, je me réjouis pour Saint-Joseph, je me réjouis pour tous les EHPAD qui existent en Martinique mais je dis qu'il est inacceptable que qu'il faille aller à Fort-de-France ou dans le sud pour héberger une personne âgée dépendante. Il n'y a pas d'EHPAD sur le territoire du nord atlantique de la Martinique. Il nous faut aujourd'hui avancer. Je demande simplement de nous transmettre les décisions, si elles sont prises.

M. Francis CAROLE – Je comprends ta préoccupation. C'est vrai que nous sommes en 2018, l'heure des comptes et des bilans peut amener à intervenir comme tu le fais. Par contre, j'essaie de rester dans une certaine rationalité. D'abord, sur cette question, il y a deux institutions qui sont engagées. Il y a l'ARS et la Collectivité, nous ne sommes pas seuls dans cette affaire. La deuxième chose, nous avons aidé beaucoup d'EHPAD privés. D'ailleurs, le Conseil Général avait, en son temps, donné une autorisation à AQUAVIE. Il y avait une autorisation et nous étions obligés d'accompagner et c'est sur le territoire du Lorrain. Nous constatons que rien ne se fait. Ce n'est pas un problème de territoire du nord puisque j'ai rencontré cette structure privée pour lui dire qu'il fallait faire le nécessaire, au risque de perdre l'autorisation qui lui avait été accordée par l'ex-Conseil Général. C'est dire que nous faisons le travail. Par rapport à la dernière question, ce qui m'a choqué, ce n'est pas tellement le fait que tu souhaites qu'il y ait une réponse, ça ne me gêne pas. Je pense que c'est de bon droit et que c'est légitime. Ce qui m'a gêné, c'est le fait de toujours chercher quand il y a une difficulté dans le nord, à opposer les parties de la Martinique alors que l'effort que nous faisons est un effort qui couvre l'ensemble du territoire de la Martinique. Il n'est peut-être pas parfait mais s'il n'y a pas d'EHPAD aujourd'hui dans le nord, nous sommes prêts à en porter une partie de la responsabilité mais nous ne pouvons pas en porter l'entière responsabilité parce que nous ne sommes pas arrivés il y a 20 ans. Tout cela pour dire que j'entends parfaitement ce que tu dis. Je te dis et je te répète que les engagements politiques que nous avons pris seront maintenus. Il faut que nous fassions le point avec l'ARS, que nous vous rencontrions peut-être rapidement mais il n'y a aucune volonté de ne pas mettre d'EHPAD dans le nord. Au contraire, dans les orientations que nous avons prévues lors de l'élaboration du schéma de l'autonomie des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, nous avons fait le constat d'une absence suffisante de structures dans le nord et nous avons insisté sur la nécessité de combler ce déficit. Nous sommes donc dans cette attitude politique.

M. le Président Claude LISE – Je souhaite que ce dossier aboutisse.

M. Francis CAROLE – Il n'y a pas de raison qu'il n'aboutisse pas.

M. le Président Claude LISE – Il y a un réel besoin. Je me permets d'apporter ma petite pierre à l'édifice, connaissant le besoin qui est réel. Il faudrait qu'il y ait une prise en compte, le plus rapidement possible. Peu importe le passé, il faut pouvoir aboutir. Je peux porter témoignage de l'urgence de ce besoin.

M. Francis CAROLE – Ce que je veux dire pour que nous ne soyons pas en contradiction, c'est que je crois que les institutions, même celles qui nous ont précédées avaient conscience de la nécessité de doter ce secteur d'EHPAD, d'où l'autorisation qui a été donnée à une structure privée. Nous en étions conscients. Il y a – je ne demande pas au collègue PAMPHILE de le dire – au-delà de ce que tu as expliqué, il y a un débat qui continue sur l'implantation de l'EHPAD, c'est-à-dire Basse-Pointe ou le Lorrain. Il y a toujours ce débat. Peu importe, ce débat a été tranché à un moment donné dans la réunion que nous avons eue ici, finalement l'objectif c'était Basse-Pointe. Je veux bien mais il faut clarifier cela. Je suis un peu embêté de voir que la Maire de Basse-Pointe ne soit pas là pour nous apporter son éclairage sur cette affaire, mais ce qu'il faut dire très clairement, c'est que politiquement il n'y a aucune volonté de la CTM d'exclure qui que ce soit. S'il faut que ce dossier soit accéléré, il le sera.

# M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Il y a une décision. Le conseiller demandait s'il était possible d'avoir le courrier qui dit que le 6 septembre etc. Maintenant que l'ARS arrive après, au contraire, soyons toujours devant l'État.

M. Francis CAROLE – En fait, la méthode de travail qui a été adoptée c'est que les deux structures travaillaient de concert sur ce dossier et sur d'autres dossiers. Nous ferons le point précis avec les services sur la situation et nous conviendrons d'une réunion – c'est le plus simple, au-delà d'un courrier – avec le Maire du Lorrain pour faire le point sur cette affaire.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Je pense que les choses vont avancer. Tu veux ajouter un mot ?

M. Justin PAMPHILE – Juste un mot, je ne serai pas long. Je vous prie de m'excuser. Il y a des choses que je ne peux pas laisser dire ici. Il n'y a aucun débat, il n'y a aucune discussion ni dans le Conseil de surveillance, ni à mon niveau sur le lieu d'implantation de l'EHPAD, c'est à Basse-Pointe. Je veux que ce soit clair et que ce soit entendu ici. Il n'y a jamais eu de débat... il n'y a jamais eu de débat. Je répète : il y a eu un diagnostic réalisé par un Cabinet Bureau d'étude qui a évalué le coût de réalisation à Basse-Pointe et qui a également fait une estimation d'une réalisation au Lorrain. Le Conseil de surveillance de l'hôpital a toujours unanimement dit que l'EHPAD se réalise à Basse-Pointe. C'est toujours ce qui a été dit. Si les représentants de la CTM étaient présents le 23 février, elles auraient entendu exactement la même chose. Je ne voudrais pas que l'on parte d'ici en étant dans un imbroglio. J'ai précisé dans mon intervention tout à l'heure, que le jour où nous avons été convoqués ici le 6 et le 8 septembre, il y avait à cette réunion Monsieur COUDIN de l'ARS, Madame BAILLARD de l'ARS et les personnes de la CTM puisqu'il y a une sorte de comité commun entre l'ARS et la CTM. Au moment où la décision est prise, elle l'est d'un commun accord entre les deux parties puisqu'elles sont présentes le jour où se tient la réunion. Je veux que ce soit clair, il ne faut pas qu'il y ait d'ambigüité. Je ne veux pas non plus que l'on pense ke i ni anjé malen ou anjé kompè. L'EHPAD c'est Basse-Pointe, je le répète. Ça a toujours été la décision du Conseil de Surveillance. Le Bureau d'étude a fait son travail, c'est son problème. Le choix. c'est Basse-Pointe.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Je me réjouis de cette confirmation puisque lors de la réunion que nous avons eue, il en est ressorti après discussion que le choix c'était Basse-Pointe mais il y a eu débat pendant un moment sur cette question.

M. le Président Claude LISE – Je pense que même si ce débat était un peu en marge de la question sur laquelle nous devons nous prononcer, il a été utile pour clarifier les choses. Pour ma part, je souhaite que ce dossier puisse avancer maintenant que les choses sont claires. Nous passons au vote sur le dossier relatif au centre hospitalier du Saint-Esprit.

VOTE
Contre ? (0)
Abstentions ? (0)
Adopté à l'unanimité
Je vous remercie. Nous passons au dossier 31.

31/ DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT FORMULEE PAR L'OMASS – OFFICE DES MISSIONS D'ACTION SOCIALE ET DE SANTE DE LA VILLE DU LAMENTIN D'UN MONTANT DE QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 00,00€) POUR LA REALISATION DES TRAVAUX ET AMENAGEMENTS NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE LA CUISINE DE L'EHPAD « RESIDENCE HENRI BOURGEOIS »

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des affaires sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Nous avons émis un avis favorable pour cette subvention à l'attention de l'OMASS.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a t-il des demande d'interventions ? Il n'y en a pas, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons à la question suivante.

# 32/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION CLOWNS DOKTE DANS LE CADRE D'UNE FORMATION QUALIFIANTE DE CLOWNS EN SECTEUR HOSPITALIER AU TITRE DE L'EXERCICE 2018

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du dossier

M. le Président Claude LISE – Y a t-il un avis de commission ? Collègue PLANTIN.

Mme Maryse PLANTIN - Commission « Santé », avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Pas de demande d'intervention ? Collègue DUVERGER.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – S'ils sont amenés à aller dans les hôpitaux, je souhaite qu'il reste des hôpitaux d'ici la fin de la formation. (*Rires*)

M. Francis CAROLE – Merci pour ton optimisme.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote ?

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 33.

33/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR L'ASSOCIATION POUR L'INFORMATION ET LA PREVENTION DE LA DREPANOCYTOSE (APIPD) DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE SENSIBILISATION ET D'INFORMATION SUR LA DREPANOCYTOSE INTITULEE « LA 3ème EDITION DE DEPRACTION MARTINIQUE » QUI A EU LIEU DU 25 AU 30 SEPTEMBRE 2017

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du dossier

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Santé ».

**Mme Maryse PLANTIN** – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention ?

<u>Mme Josiane PINVILLE</u> – Juste pour remercier la CTM et me réjouir parce que je sais les dommages que cause cette maladie dans les familles.

M. le Président Claude LISE – Je peux m'associer à ton propos. Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au dossier 34.

# 34/ LE FINANCEMENT DE MESURES DE PROTECTION JUDICIAIRE DE MAJEURS VULNERABLES AUX ASSOCIATIONS TUTELAIRES MYRIAM ET UDAF

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du dossier

M. le Président Claude LISE - Avis de la commission « Santé prévention ASE ».

**Mme Maryse PLANTIN** – Avis favorable.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Demande d'intervention ? Non ? Nous passons au vote. Pardon, collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Nous aurons l'occasion de revenir sur le sujet de la protection des majeurs dans le cadre des tutelles. Nous avons eu une réunion dernièrement à la Collectivité sur la tarification des établissements et ce que l'on appelle la tarification différentielle. Quand une personne âgée est placée en institution notamment en EHPAD, nous avons souhaité faire un éclaircissement avec les différents contributaires au financement des personnes âgées en établissement sur le volet de l'aide sociale que porte la Collectivité. Etaient présents un certain nombre de partenaires, notamment les organismes de tutelle qui versent la quote-part de l'usager qui est un majeur protégé en institution. A cette occasion, les organismes de tutelle que sont la Myriam et l'UDAF - particulièrement l'UDAF Martinique – nous ont interpellés sur la difficulté qu'ils rencontrent sur le volet du financement de leur situation, plus spécialement sur la dotation du nombre de mandataires judicaires pour la prise en charge de ces personnes qui sont des majeurs protégés. Nous aurons l'occasion de les rencontrer très prochainement de facon un peu plus rapprochée, pour avoir cet échange et comprendre vraiment les difficultés auxquelles ils sont confrontés. Il y a un cadre règlementaire et ils sollicitaient que la Collectivité, que les élus de Martinique s'associent à cette prise en charge qu'ils demandent aujourd'hui soit près de l'équivalent de 1 500 mesures nouvelles pour pouvoir vraiment avoir un suivi correct. Nous en avons débattu dans notre commission et nous nous sommes dit que nous allions porter notre soutien à ces associations tutélaires qui ont besoin de moyens, qu'ils soient financiers ou humains, afin d'assurer la protection et l'encadrement des majeurs protégés. C'est vous dire que nous aurons prochainement une réunion à cet effet et que nous aurons probablement une motion à proposer aux élus pour soutenir ces dispositions.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Question 35.

#### 35/ LA MESURE D'ACCOMPAGNEMENT EN ECONOMIE SOCIALE ET FAMILIALE (MAESF)

<u>M. Francis CAROLE</u> – Par rapport à ce qu'a dit la collègue NORCA, il faudra prendre en considération aussi qu'une partie significative de ces questions relèvent de la responsabilité de l'état. Il n'y a pas que la CTM qui soit impliquée, c'est important dans l'élaboration de ce que nous aurons à faire.

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

<u>M. Francis CAROLE</u> – Il y avait une petite erreur qui s'était glissée. Il y a une mesure qui relève de la Collectivité et une mesure qui relève de l'Etat. C'est pourquoi, sur ces champs-là, il nous faut savoir bien distinguer ce qui relève de l'Etat et ce qui relève de la Collectivité.

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des affaires sociales.

<u>Mme Stéphanie NORCA</u> – Pour nous, il s'agit de donner un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Commission « Insertion et économie sociale et solidaire3 ;

**Mme Josiane PINVILLE** – Nous n'avons pas étudié ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Y a t-il des demandes d'intervention ? nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Question 36:

# 36/ ATTRIBUTION DE PRIX AUX JEUNES LAUREATS CONFIES A L'AIDE SOCIALE A L'ENFANCE AU TITRE DES EXAMENS DE L'ANNEE SCOLAIRE 2017/2018 ET ORGANISATION DE LA CEREMONIE DE REMISE

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du dossier

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Aide sociale à l'enfance ».

**Mme Maryse PLANTIN** – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Très bien. Y a t-il des demandes d'intervention ? Sinon nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons au 37.

37/ CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2018 ENTRE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTNIQUE ET L'ETAT RELATIVE A LA CONVENTION D'AIDES AUX POSTES EN FAVEUR DE L'INSERTION DES BENEFICIAIRES DU RSA DANS LE SECTEUR NON MARCHAND.

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du dossier

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission d'insertion.

**Mme Josiane PINVILLE** – Avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? Nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Dossier numéro 38.

# 38/ DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION MADIN'JEUNES AMBITION POUR LA CAMPAGNE « LA CARAVANE DE LA NON-VIOLENCE » AU TITRE DE L'ANNEE 2017

<u>M. Francis CAROLE</u> – C'est un dossier que nous avons eu à présenter lors de la dernière plénière. Il s'est trouvé que suite aux positions exprimées par l'Assemblée, nous avons dû retirer le dossier. Nous nous étions engagés à rencontrer les responsables de l'association puisque la question posée par certains élus était celle de l'effectivité des actions menées par l'association.

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du dossier

M. le Président Claude LISE – Y a t-il un avis de commission ? Collègue Louise TELLE.

<u>Mme Louise TELLE</u> – La commission laisse le soin à l'Assemblée plénière de se prononcer. Au vu des informations portées, les élus n'ont pas été convaincus.

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Collègue MONROSE.

<u>Mme Michelle MONROSE</u> – Au vu des éléments apportés par Madin'Jeunes Ambition... nous avons parlé la dernière fois du rayonnement de Madin'Jeunes Ambition, des actions qu'ils mènent dans le domaine sportif, ils vont dans les écoles, ils vont sur les médias. Lors de la dernière plénière, la CTM avait proposé de subventionner à hauteur de 15 000 euros, je propose cette fois encore que nous restions au dernier montant qui avait été versé, autrement dit 20 000 euros donc de rester au même niveau que la subvention précédente.

## M. le Président Claude LISE – Collègue BRANCHI.

M. Michel BRANCHI – J'ai bien entendu le point de vue de la commission spécialisée. J'interviens ici, non pas au nom de la commission des finances mais en tant que Président de la commission des finances. Compte tenu de la position exprimée par la commission qui estime n'avoir pas été convaincue par les précisions apportées au sujet des actions effectives de cette association en dépit des éléments apportés par le dossier et compte tenu des difficultés financières, je propose que la subvention soit accordée mais pour un montant de 5 000 euros.

#### M. le Président Claude LISE – Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA — Quand je regarde ce qui nous est demandé. On nous dit que le bilan financier de l'action (recettes déjà reçues et dépenses effectives), les dépenses réelles s'élèvent à 31 500 euros contre 21 500 euros de recettes effectives. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, pour les actions menées en direction de la non-violence, ils n'ont reçu aujourd'hui que 21 500 euros. En réalité, il y a donc un delta de 10 000 euros pour cette action. Je précise bien que ce n'est pas sur le programme d'actions parce que nous sommes sollicités aujourd'hui sur la « la caravane de la non-violence » et les actions qui y sont associées. Si nous devons intervenir, ça ne sera que dans la fourchette du delta qu'il y a entre les deux. Ceci étant, à juste titre, quand on me fait la remarque, je vois qu'il y a un certain nombre de partenaires qui ont participé. Je vois le FIPD pour 10 000 euros, la DJSCS pour 3 000, des aides privées à hauteur de 8 000 et des dons à hauteur de 500 euros, ce qui fait 21 500 euros. Je vois que la CACEM avait été sollicitée, je ne vois pas de participation. Le CUCS de Fort-de-France avait été sollicité à hauteur de 5 000, je ne vois pas leur participation, idem pour le CUCS du Lamentin. Je veux bien que la CTM participe, il n'y a pas de difficulté pour moi à ce niveau mais il faut que les partenaires pour lesquels le plus gros de la mobilisation se fera, participent eux aussi. Je ne suis pas contre la participation de la Collectivité mais il faut aussi que tout le monde mouille son maillot dans l'affaire.

### M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres interventions ? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – En fait, nous observons qu'il s'agit d'une association qui est impliquée bénévolement dans l'intérêt de notre jeune population, sur les questions de prévention de la violence. En effet, lorsqu'on regarde l'expression du bilan, on voit bien qu'ils sillonnent la Martinique pour prévenir, sensibiliser les jeunes martiniquais et la population sur les effets des différentes formes de violence et pour inciter à diminuer les actes de violence au quotidien. Nous observons qu'ils interviennent dans les collèges, qu'ils interviennent dans les lycées, qu'ils interviennent à la Fac au niveau des étudiants et dans d'autres activités, notamment dans les grandes actions telles que le carnaval et autres. Je pense qu'il ne faut pas décourager cette action et qu'au contraire il est nécessaire de la soutenir fortement. A ce titre, je rejoins la proposition qui est faite par ma collègue et qui consisterait à maintenir au moins la dernière dotation qui a été attribuée, compte tenu de l'importance de cette action qui est menée dans l'intérêt de la population, de notre jeunesse et surtout dans la dynamique de prévention, mais également compte tenu de la situation sociale que nous connaissons aujourd'hui et des conséquences que nous connaissons. J'appelle l'Assemblée à être attentive afin que nous puissions reconduire la dotation des 20 000 euros.

# M. le Président Claude LISE – Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Je vais juste dire au collègue que je ne dis pas que cette l'association ne fait pas un certain nombre. Pour la préparation du bac, je vois qu'ils interviennent en portant des collations et des petits-déjeuners pour tous les établissements qui reçoivent des candidats au bac. Je ne dis pas que cette association n'est pas active, qu'elle n'est pas impliquée. Ce n'est pas mon propos. Nous parlons aujourd'hui d'une action ciblée qui est la caravane de la non-violence. Je ne peux pas donner une subvention qui est supérieure à la réalité des coûts réalisés. Si le budget des dépenses est aujourd'hui de 31 500 euros, je ne peux pas leur donner 15 000. Il faut pouvoir l'entendre. S'il y a une proposition, elle ne peut aller au-delà de 10 000 euros. Comptablement parlant, ce n'est pas possible.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègue PINVILLE avait demandé la parole mais elle est sortie. Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – Apparemment c'est une association de jeunes, ce sont des jeunes qui parlent à des jeunes. A mon avis, c'est l'un des meilleurs vecteurs de communication possible pour tenter de revenir vers des valeurs saines. Le sujet de la violence est un sujet qui est extrêmement difficile. Il n'y a pas tant d'associations qui travaillent sur le thème de la non-violence. Aujourd'hui, la violence est devenue une banalité dans les rues et à travers les réseaux sociaux. C'est un combat qui, à mon avis, est plus que politiquement noble. Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus. De plus, c'est une association de jeunes. Le combat est noble, difficile, extrêmement sensible, je suis surpris d'entendre deux arguments qui ont été répétés, le premier qui parle d'intime conviction « Je ne suis pas convaincu » j'ai entendu cela à deux reprises. Nous ne sommes pas là pour être convaincus ou pas. C'est une association, il y a un projet, il y a des bilans financiers, rapports d'activités. Il y a plus de 30 000 euros qui ont été dépensés, ce n'était pas pour faire de l'effet. Ils ont été dans les collèges, dans les lycées. Il n'y a pas à être convaincu ou pas, ce sont des faits. Ils fournissent les éléments prouvant qu'ils ont réalisé les projets, comme n'importe quelle association. J'ai du mal à entendre la question de problème de conviction qui relève plus de l'émotionnel que du subjectif.

Le deuxième élément qui me dérange aussi, c'est « est-ce que le logo de la CTM a été mis ou pas » ? Comme la subvention doit être donnée, le logo doit être mis mais de là à dire que... franchement, le logo de la CTM, je ne suis pas convaincu... Sur un sujet aussi majeur pour notre société, si on veut aider les jeunes à s'en sortir, je trouve que les arguments sont extrêmement légers. Je me dis que l'on ne prend pas la mesure du danger que vivent aujourd'hui nos enfants, que vivent nos ainés par rapport

à cette problématique de violence qui se développe encore plus facilement à travers les réseaux sociaux, internet etc. on peut faire de la violence à distance maintenant. Je suis surpris de l'argumentaire et je dis honnêtement que compte tenu du sujet extrêmement sensible, compte tenu du fait que ce sont des jeunes, il faut libérer l'initiative. J'ai l'impression que l'on cherche des éléments pour ne pas valider des montants de financement minimum. Ils avaient 50 000 euros la première fois, nous sommes descendus à 20 000, nous voulons maintenant descendre encore à 15 000. C'est sûr qu'à un moment, ça deviendra démotivant d'autant que c'est du bénévolat. Je ne suis pas sûr qu'il y ait des salariés, ce sont des jeunes bénévoles. Il y a un travail qui est fait, le rapport d'activité a été fourni... si vous avez les éléments financiers, c'est qu'il y a des factures. Il n'y a donc pas à être convaincu ou pas. Je rejoins vraiment ce que dit la collègue, à mon avis il faut absolument rester au moins au même niveau des 20 000 euros plutôt que descendre et donner le sentiment qu'il y a des doutes sur l'effectivité des actions. Mé tout moun wè loto-a pasé. J'ai vu passer la caravane. Je ne les connais pas personnellement mais je les ai vus en action. Je ne sais pas ce qu'il faut, peut-être un huissier qui regarde avec des yeux d'huissier et qui fasse un constat disant qu'ils ont été réellement dans tel établissement? Je trouve que nous entrons dans des schémas qui aujourd'hui me dérangent sérieusement.

<u>M. Francis CAROLE</u> – Collègue HAJJAR, ce n'est pas un débat. Simplement pour te dire qu'il n'a pas été dit que le logo de la Collectivité n'était sur les supports. Cela n'a pas été dit.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Collègues, je suis saisi d'un amendement pour l'instant sauf si on en propose un autre. Mais je suis obligé de faire voter sur l'amendement BRANCHI.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je demande à intervenir.

M. le Président Claude LISE – Tu as la parole.

M. Jean-Claude DUVERGER – J'avais demandé aux collègues de ne pas trop intervenir parce que plus ils interviendront, plus on diminuera les chiffres, à mon sens. Je veux dire que dans la manière dont on traite les dossiers, je ne savais pas qu'il y aurait tant d'interventions. A partir du dossier qui nous est présenté, j'ai vu que le dossier lui-même disait qu'il y avait de bonnes actions. Le dossier disait que cela avait été fait. Je n'ai pas bien compris, comme s'il y avait 77 500 à un certain moment, ils ont demandé 30 000, les recettes étaient de 20 000. Le collègue HAJJAR dit que le logo figurait. Le dossier dit clairement que le logo de la CTM a été posé, je préfère le dire c'est marqué dans le dossier. C'est sur le dossier que l'on peut intervenir. Dans la réalité, on peut dire « est-ce qu'il faut, est-ce qu'il ne faut pas sur la violence etc. » mais, de temps en temps quand on sollicite une somme, quand on ne l'a pas, on diminue peut-être l'action. Si on peut donner les 20 000 euros, pourquoi pas ? Je suis d'accord sur le fait qu'il faille contrôler. De manière générale, il faut que nous sachions mais il est tellement compliqué de mener des actions sur la violence, sur la non-violence, contre la violence etc. que nous aurons de plus en plus besoin de jeunes ayant le langage des jeunes pour parler aux jeunes. Les travailleurs sociaux présents peuvent le dire quoi, il faut toujours avoir un certain nombre de jeunes, d'agents de médiation etc. A notre âge, ce n'est pas toujours facile de parler aux jeunes, nous ne connaissons pas le langage. Plus nous aurons des jeunes capables de représenter, de calmer le jeu, mieux c'est selon moi.

M. le Président Claude LISE – Collègues, je veux vous signaler qu'il est 20h13. C'est curieux, mais je sens que nous aurons un débat aussi long que pour le Compte administratif. J'ai déjà inscrit les collègues PINVILLE, MONTROSE et COUTURIER. Ce n'est qu'un début. Certains collègues me disaient qu'il faudrait essayer de terminer ce soir. Je vous dis d'ores et déjà qu'il n'en est pas question. Tant pis pour les élus mais je ne ferai le personnel administratif sortir d'ici à 23h00 voire à minuit. Je

vous dis d'ores et déjà que nous reviendrons demain matin. D'autre part, si vous avez envie de rester une heure sur un sujet comme celui-ci, continuons. Je donne maintenant la parole t à la collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE - Simplement, je ne veux pas laisser penser que nous ne sommes pas concernés par des actions qui concernent la violence, je ne veux pas laisser penser non plus aujourd'hui que nous ne sommes pas intéressés par des jeunes qui parlent aux jeunes. Restons-en aux faits, restons factuels. Lors de la dernière plénière, il a été demandé un complément d'informations. Ce n'est pas nous qui portons le complément d'informations, c'est l'association elle-même qui nous porte un complément. L'association nous dit « nous avions une opération qui était envisagée pour 77 500 euros. En réalité, nous avons dépensé sur cette action, 31 500 euros ». Je reste sur les faits. L'association nous dit « préalablement, nous avions sollicité huit partenaires. En réalité, pour l'instant, les partenaires qui ont versé sont au nombre de quatre ». L'association nous donne des informations, ce n'est pas nous qui parlons. Le complément nous a été donné et nous les en remercions parce qu'ils ont été transparents. Ils nous disent les actions qu'ils ont menées : des caravanes qui se sont faites à Schleicher, aux Trois-Ilets, à Dillon ; des actions pendant le carnaval à la Pointe Marin, etc. C'est sur le delta de 10 000 euros qu'ils nous sollicitent, ils viennent nous voir en nous disant « je vais mener une opération, ça devrait couter 77 500, ça nous a couté en réalité 31 500, nous avons reçu 21 500, nous vous sollicitons pour couvrir cette opération à hauteur de la différence ». Nous sommes quatre partenaires qui devons couvrir la différence pour leur permettre de boucler. Ce n'est pas moi qui ai fait le dossier, c'est l'association. Elle sollicite la CACEM, la DJSCS, le CUCS de Fort-de-France, le CUCS du Lamentin, des aides privées, des dons. Nous faisons une proposition, nous sommes sollicités, nous faisons une proposition. Il appartient aux autres partenaires qui n'ont pas encore répondu – bien que les actions se soient menées sur tout le territoire - de venir, en complément, avec nous la CTM pour manifester aussi leur soutien, leur intérêt pour ces jeunes qui font un travail dans le cadre de la nonviolence. Il leur appartient de venir en complément de nos subventions et de manifester de cette façon parce que c'est la seule. On ne manifeste pas avec le verbe, on manifeste avec des actes. Que chaque partenaire qui n'a pas encore répondu fasse comme nous et manifeste son soutien, son intérêt pour ces actions en faisant des propositions.

M. le Président Claude LISE -Collègues, collègues, pour l'instant je rappelle ...

M. Jean-Claude DUVERGER – As-tu une proposition?

Mme Michelle MONROSE – J'ai été la première à proposer 20 000 euros.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – S'il vous plait, n'entrez-pas dans un dialogue. Pour l'instant, j'ai une demande d'amendement qui émane du collègue BRANCHI. Il a proposé 5 000 euros, si personne d'autre ne me fait une autre proposition, je ferai voter sur cet amendement. Collègue COUTURIER tu as la parole.

M. Gilbert COUTURIER – Je dois dire que dans les observations, il faut faire attention. On a dit que l'association qui nous a présenté le dossier nous demande d'apporter notre concours sur l'opération « caravane de la non-violence ». Sur ce point, j'ai bien entendu qu'il y a eu d'autres actions. Sur les autres actions, je veux aussi dire que si nous sommes des éveilleurs de conscience, qu'il faut que nous fassions attention. Sur ce point, je ne dirai pas à chaque dirigeant d'association comment il doit procéder, je dis simplement « faisons attention à la manière dont on voit les choses ». Concernant le point en question, s'il y a une proposition d'amendement du collègue BRANCHI, je vais dans ce sens. Je dirai aux éducateurs ici présents – quand on est élus ou parent, on est éducateur – quand bien même certains jeunes seraient peut-être difficiles, nous ne devrions pas baisse la garde, en disant que

qu'il y a des jeunes qui sont meilleurs pour parler à des jeunes. Nous sommes tous amenés à pouvoir parler à notre jeunesse, parce qu'il faut qu'ils entendent cette autorité qu'est la hiérarchie, donc nous. Sur ce point, par rapport à ce que disait la collègue MONTROSE, nous ne savons pas ce qu'apporteront les autres partenaires. Je pense qu'il faudrait aller dans la direction de M. BRANCHI, en mettant 5 000 euros, à charge pour les autres partenaires de voir ce qu'ils amènent.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – La deuxième proposition d'amendement à 5 000 euros. Collègue MONROSE.

<u>Mme Michelle MONROSE</u> – Je disais juste qu'avant la proposition d'amendement de Monsieur BRANCHI, j'en avais fait une.

M. le Président Claude LISE – Combien ?

Mme Michelle MONROSE – 20 000 euros.

M. le Président Claude LISE – Parfait. Je partirai de la proposition la plus extrême. La collègue PINVILLE avait demandé la parole mais elle est sortie. Bien. S'il n'y a pas d'autres propositions, je suis obligé de commencer par 20 000 euros. Je mets aux voix la proposition d'une subvention de 20 000 euros.

VOTE pour 20 000 euros Contre ? (29 avec procurations) Abstentions ? (0) Pour (15 avec procurations) Proposition rejetée.

VOTE pour 5000 euros Contre ? (15 avec procurations) Abstentions ? (0) Pour (29 avec procurations) Proposition adoptée.

M. le Président Claude LISE – Manifestement, il y a des collègues qui ne prennent pas part au vote. La proposition de 5000 euros est adoptée, je pense que c'est déjà ça. Nous avons terminé avec la série de questions relatives aux affaires sociales. Juste avant que le collègue Francis CAROLE ne nous présente le plan de formation du personnel et le rapport d'activité des services, je vais donner la parole à la collègue Louise TELLE qui m'a demandé la possibilité de nous faire une brève communication sur la MECS de Gaschette, à la suite des différentes questions sociales. Elle a eu à le faire précédemment pour nous permettre de suivre l'évolution de ce dossier qui a préoccupé beaucoup d'entre nous.

Mme Louise TELLE – Je vous ferai un compte rendu de la visite du centre socio-éducatif la Sainte-Famille qui a eu lieu le 4 juin 2018. De manière générale, les élus, comme la population, ont été alertés par les déclarations d'une mère de famille, reprochant très vivement au centre socio-éducatif la Sainte-Famille, plus communément appelé Gaschette, les fugues à répétition de sa fille adoptive placée dans cet établissement. Les membres de la commission en charge de l'aide sociale à l'enfance (problème de son) car il faut le rappeler les enfants et adolescents présents dans cet établissement, le sont au titre de la protection sociale, prérogative de la CTM. C'est ainsi que moi-même, accompagnée de Madame PLANTIN, nous nous sommes rendues dans cet établissement en compagnie de Madame MADIN (DGA solidarité), Madame NONONNE (Directrice de la prévention et protection enfance et famille) et

Madame NOIRAN (Directrice de la planification et de la programmation des équipements sociaux et médico-sociaux) le 4 juin dernier. Cette séance de travail s'est tenue en présence de l'administrateur provisoire et de l'équipe de direction. S'agissant du cas de cette adolescente dont nous dirons peu de choses ici pour des raisons de confidentialité, nous avons quand même pu examiner le dispositif de traitement des fugues qui a été appliqué à son sujet. Il apparait très clairement que le nouveau dispositif mis en place récemment par l'administrateur provisoire, n'a pas encore donné toute sa mesure. Trop d'obstacles persistent et entravent ce processus de reconstruction voulu par la CTM. De manière générale, la commission a pu constater que ces nombreux dispositifs de reconstruction de l'organisation de délivrance des prestations de soin et d'accompagnement instaurés par l'administrateur provisoire, prennent place très difficilement dans l'établissement, ceci en dépit des avancées déjà enregistrées et du potentiel réel de cet établissement. Les élus, comme les cadres de la CTM présents, ont insisté pour souligner à l'attention de l'équipe d'encadrement combien il est indispensable que cette reconstruction puisse permettre à cet établissement d'atteindre le plus vite possible un niveau de protection et de bien traitance à la hauteur des attentes de la CTM car c'est le Président du Conseil Exécutif qui assume la responsabilité juridique pleine et entière des enfants placés. Je vous remercie.

M. le Président Claude LISE – Merci collègue. nous reprenons le cours de nos dossiers avec le n° 39.

# 39/ PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

M. Francis CAROLE - Merci Président. Permets-moi quand même de faire quelques commentaires sur cette fugue qui avait suscité des réactions politiques assez inattendues. Il faut que l'on sache que quand on parle de fugues, ce n'est pas quelque chose d'isolé. C'est un problème général qui ne concerne pas que « Gaschette » mais qui concernent d'autres institutions. Les fugues d'adolescents sont monnaie courante dans les institutions en Martinique, en Guadeloupe et ailleurs. A notre arrivée en responsabilités en 2016, nous sommes allés à plusieurs reprises dans des institutions où il y avait de fugues parfois le soir, pour essayer de comprendre ce qui se passait. Nous avons compris que sur la question des fugues, il y a des protocoles de signalement mais il n'y en a pas de véritable protocole nous permettant d'anticiper, d'essayer en tout cas d'anticiper les fugues. Sur ce point, il y a un vide pas seulement en Martinique. C'est la raison pour laquelle nous avons demandé aux services de travailler sur ce dossier et que nous envisageons d'organiser un séminaire avec tous les partenaires au mois d'octobre-novembre, pour pouvoir identifier les axes de solution que nous pouvons apporter à cette question. Il ne faut pas faire la politique de l'autruche et penser que c'est simplement Gaschette. Malheureusement, c'est beaucoup plus que cela, c'est une situation générale mais nous ne pouvons pas nous contenter de dire que ça existe, que c'est général et ne rien faire. Il faut essayer de trouver des solutions d'où cette idée de séminaire et d'un 1 ier protocole que nous essayons de mettre en œuvre avec les partenaires. Il y a là, véritablement un débat.

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Vous avez la parole. Qui demande à intervenir ? Collègue HAJJAR.

M. Johnny HAJJAR – La première richesse d'une Collectivité publique c'est son personnel. C'est vrai que la formation est essentielle pour pouvoir gagner en optimisation, en efficacité, en organisation et en mise en œuvre des politiques publiques. 4 000 personnes, 1.5 M€... quand on fait le rapport, je trouve que ça parait assez maigre mais je voudrais poser deux questions. La première concerne une consultation parue dans le France-Antilles en mai-juin 2018, je cite : « réalisation de prestations de formation sur les fonds européens structurels et d'investissement pour le personnel de la CTM, lot 1 ». Je me pose la question : pourquoi lancer une consultation aussi tardivement c'est-à-dire deux ans et

demie après le début du programme européen 2014-2020 ? Le document de mise en œuvre (le DOMO) qui précise les modalités de fonctionnement de l'instruction des fonds européens, voir cette consultation apparaitre sur France-Antilles par la CTM, je pose la question : quelles sont les raisons qui ont fait que cette consultation soit passée maintenant pour former du personnel sur l'instruction des fonds européens ? Bien que l'on sache qu'il y a une surconsommation importante, la destruction du GIP Martinique Europe performance pour reformater un fonctionnement différent d'instruction des fonds européens. Je suis assez inquiet, je pose la question. Certes, mieux vaut tard que jamais mais deux ans et demie après le démarrage du programme européen, lancer une consultation maintenant, j'aurais aimé comprendre et connaitre les raisons de cette consultation tardive alors que normalement, le personnel devrait déjà être formé et en train d'instruire considérablement les différents dossiers, aussi bien d'initiatives privées que d'initiatives publiques sur l'attribution des fonds européens.

Le deuxième sujet concerne des rencontres fortuites que j'ai eues avec des gens que je ne connais pas nécessairement mais en temps que membre de l'Assemblée. Ce sont des personnels de la Collectivité Territoriale de Martinique, du personnel en souffrance parce que sans affectation... des dizaines de personnes aujourd'hui sans affectation. Est-ce que ces personnes sont bien prises en compte dans le plan de formation ? Quelles sont les raisons pour lesquelles, à l'heure où nous parlons, ces personnes sont en souffrance parce que c'est démoralisant vini travay épi ou la ou pani ayen ka fè, tou lé jou. Oui, ou ka genyen salèr-ou, mé ou pa ka prodwi, ou pa ka santi ou itil. C'est démoralisant et difficile à vivre. Je ne le dis pas de manière agressive, ni critique. Ce sont des personnes qui sont venues me voir donc je veux vous sensibiliser sur cette question parce que la question du personnel qui représente la première richesse de la CTM pour la mise en œuvre de politiques publiques est essentielle. Je vous sensibilise sur cette question et je pose la question de savoir pourquoi ces personnes sont encore sans affectation alors qu'il y a du travail. Sé pa travay ki mantjé. J'espère que le plan de formation les aidera, les accompagnera parce que je ressens une vraie souffrance au travail.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas ? Collègue CATHERINE.

M. Félix CATHERINE – J'observe qu'il y a un plan de financement qui est affiché avec une contribution de 439 600 euros de la CTM. Je voudrais savoir ce que cela représente sur la masse salariale puisqu'i s'agit de formation de personnel, d'un plan de formation. D'autre part, je souhaiterais savoir si les instances du personnel – je ne le vois pas apparaître – ont été saisis sur ce plan de formation puisqu'il s'agit bien de plan de formation. Par ailleurs, je m'associe au questionnement de M. HAJJAR car il y a une effectivement préoccupation d'une certaine frange du personnel par rapport à la question de formation. Est-ce que ce personnel sera associé, compte tenu de leur situation aujourd'hui ?

M. le Président Claude LISE – Il y a d'autres questions. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – En fonction des remarques qui sont faites mais aussi du seul fait qu'on doit tenir compte que pour mener à bien la commande publique, on a besoin de ces techniciens, de ces professionnels, arriver à faire cohabiter aujourd'hui des anciens du Conseil Général mais aussi des anciens du Conseil Régional... A un moment donné, on disait que des agents étaient plus performants et supérieurs à d'autres, je crois qu'un plan de formation arrive aujourd'hui pour permettre à ces agents qui étaient mis en concurrence de se stabiliser et d'être performants pour mener à bien leur travail, encore plus que ce qu'ils donnent. Nous pensons véritablement qu'une bonne majorité du personnel de la CTM s'investit, ils viennent pour travailler et ont besoin de monter en puissance. Je dois dire bravo pour cette initiative prise par le Conseil exécutif et nous-mêmes assemblée, pour pouvoir donner quitus afin que le plan de formation soit ce qu'il est aujourd'hui et qu'il soit encore meilleur demain.

## M. le Président Claude LISE – Collègue CARIUS.

Mme Francine CARIUS – Nous avons des collègues qui n'arrêtent pas de se plaindre. Ils ne sont jamais satisfaits quelle que soit l'action que nous allons présenter, ils auront à redire. Nous avons là un plan de formation du personnel. Le collègue conseiller exécutif l'a dit, il n'y a peut-être pas dans le dossier l'avis du Comité technique mais celui-ci ne l'a pas rejeté. D'autre part, le collègue CLEON me dit que le Comité technique a approuvé à l'unanimité le plan de formation. Si les personnes concernées ont approuvé le plan de formation, je pense que c'est une habitude qu'a le collègue de se plaindre. Il n'étudie même pas ses dossiers, il ne les lit même pas, l'objectif pour lui est de critiquer. Par ailleurs, il dit « pourquoi avoir attendu deux ans et demi pour lancer ce programme ? » Le programme opérationnel a démarré en 2014 (2014-2020), il avait donc le temps de le lancer avant 2015, je dirais même 2016 avant notre arrivée. Je pense qu'avant de critiquer, il faut quand même apprécier ce que nous faisons parce que former le personnel ce n'est pas que pour la majorité, c'est aussi pour l'opposition, c'est pour les martiniquais que nous formons pour leur permettre de s'adapter et d'avoir de meilleures compétences et servir au mieux la population martiniquaise.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je demande au collègue Rapporteur d'apporter des précisions, des réponses éventuelles.

M. Francis CAROLE – Il y a quelques questions. Concernant l'appel d'offres évoqué par le collègue HAJJAR, c'est une relance puisque le premier appel d'offres avait été infructueux. Pourquoi maintenant? Il faut dire plusieurs choses. Nous n'avons pas attendu maintenant pour faire de la formation. Vous verrez dans le rapport d'activité que des milliers de personnes sont parties en formation au cours de l'année. Je préciserai le chiffre tout à l'heure donc il y a de la formation. Troisièmement, il fallait attendre aussi – le collègue CATHERINE posait la question – que le comité technique ait validé. Il fallait attendre la mise en place du Comité technique pour pouvoir valider cela en plénière. Lorsqu'il s'agit de plan de formation, il faut absolument que 9a passe par ces instances, par le Comité technique. Malheureusement, ce n'est pas écrit, c'est pourquoi je l'ai précisé quand j'ai introduit le dossier Mais tu étais absent. Le plan de formation a été validé par le comité technique en date du 26 avril. Mieux encore, le plan de formation a été rédigé avec les représentants du personnel c'est-à-dire qu'il n'est pas sorti du chapeau de nos services, il y a eu une large concertation grâce à laquelle ce plan a été validé à l'unanimité par les représentants du personnel. Il semblerait que le 1.5 M€ ne soit pas suffisant. La réponse que j'ai apportée est de deux ordres : d'abord, nous avons une convention avec le CNFPT où nous payons une cotisation. Cette structure fait de la formation et va entrer dans le cadre des formations que nous avons à travers ce projet de plan de formation. En réalité, ce sera plus 1.5 M€. D'ores et déjà, comme je le disais, nous avons fait de la formation en 2016, nous en avons fait en 2017 et ces formations ont concerné un nombre assez important d'agents de notre Collectivité. Pour ce qui est de la question relative aux personnes qui ne sont pas affectées, le collègue a parlé de quelques dizaines, je suis rassuré parce que j'avais entendu le chiffre de 1 000 à une époque. Il faut dire que nous n'avons pas achevé la fusion des deux Collectivités. Il a fallu d'abord que nous mettions en place l'organigramme pour structurer les choses, cela a été fait mais il reste encore un certain nombre de personnes qui ne sont pas clairement affectées. Cela ne signifie pas que ces personnes sont inactives puisqu'elles sont dans les services et travaillent. Elles ne sont pas là à se promener dans les rues de Fort-de-France, elles sont dans des services mais il convient de formaliser leur situation. C'est vrai que dans l'effort que nous faisons en direction du personnel, il faut que cette question soit réglée au courant de l'année 2018. Nous devrons régler la situation des gens dont l'affectation n'est pas suffisamment formalisée, ce n'est pas un problème que nous nions, c'est en partie une réalité. Même si l'explication n'est pas exactement celle que l'on souhaiterait entendre, il y a encore un effort nécessaire pour mieux structurer la Collectivité et donner à chacun sa place. L'un des efforts que nous devons également faire, c'est de prévenir tout ce qui est violence psychologique, peut-être que cette situation est de nature à être une violence psychologique. Nous essaierons de la régler.

M. le Président Claude LISE – Je dois vous consulter sur deux points, d'abord le plan de formation.

# VOTE POUR L'APPROBATION DU PLAN DE FORMATION Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons à l'approbation du plan de financement prévisionnel, compte tenu des précisions qui ont été apportées.

# VOTE POUR l'APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous pouvons passer au rapport numéro 40, le rapport d'activité des services. Je ne sais pas si tu tiens à le lire ou à donner simplement une projection.

**M. Francis CAROLE** – Je ne le lirai pas en entier, Président. Je présenterai les grands axes, davantage dans un souci d'information du public puisqu'en réalité, les membres de l'Assemblée ont lu attentivement ce dossier sur le rapport d'activité de la Collectivité qui sera, bien entendu, mis au service du grand public pour que l'on sache ce qui se fait.

### 40/ RAPPORT D'ACTIVITES DES SERVICES – ANNEE 2017

Monsieur Francis CAROLE procède à la présentation du rapport d'activités des services

M. Francis CAROLE – Nous avons tenu, même si nous l'avons fait rapidement, à souligner l'effort réalisé, non pas en deux ans mais sur l'année 2017 essentiellement. A travers tout ce qui a été dit, on observe l'effort de financement, l'effort d'innovation et cette volonté d'agir de manière efficace dans toutes les compétences qui sont propres à la Collectivité. Je crois honnêtement, qu'en dépit des divergences que l'on pourrait avoir sur telle ou telle question, les élus de la Martinique ont travaillé. Quand je dis « les élus », c'est évidemment les élus de la majorité et les élus de l'opposition qui ont voté ces mesures et bien entendu les membres du Conseil exécutif. Je crois que ce document est une illustration de l'effort considérable réalisé en Martinique par la CTM. Cela permet d'apporter une réponse factuelle aux tentatives de distiller la sinistrose dans le pays, comme si rien ne se faisait, rien ne bougeait, comme si on voulait même accuser la CTM d'avoir demandé aux brumes de sable du Sahara et aux sargasses de venir nous embêter. La démonstration est claire et nette, il y a un travail considérable qui se fait et qui doit s'amplifier. Nous mettrons tout en œuvre pour l'amplifier mais la Martinique n'a pas à se plaindre de ce que nous avons à faire. Nous sommes conscients de la demande qui existe, de l'impatience qui existe et nous essayons de répondre à cette demande du mieux que nous pouvons. Voilà ce que j'avais à dire très succinctement. Merci de votre attention. (Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des questions sur ce rapport d'activité ?

M. Jean-Claude DUVERGER – C'est une information.

**M. Francis CAROLE** – Oui, c'est une information.

# M. le Président Claude LISE – Collègue NORCA.

Mme Stéphanie NORCA – Juste pour abonder dans le sens du conseiller exécutif parce que c'est vrai que l'on entend partout que rien ne se fait en Martinique. Pour notre culture personnelle et pour promouvoir les actions que fait la Collectivité, pour chacun des élus qu'ils soient de la majorité ou de l'opposition, ce serait intéressant que nous ayons ce diaporama afin de pouvoir dire ce que fait la Collectivité de façon très concrète, pour alimenter nos interventions. Ce rapport intervient sur un certain nombre de champs d'interventions, ainsi quand il nous arrive d'être interpellés dans des réunions, nous pourrons disposer de ce diaporama pas forcément sous forme papier, un support numérique suffirait pour pouvoir travailler. Protégeons-la nature. Merci.

# M. le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – En fait, je voulais surtout dire que c'est vrai que l'on peut préférer le diaporama, mais je pense qu'un tel document doit arriver dans tous les foyers. Je pense que ce serait intéressant qu'il soit adressé aux martiniquais afin qu'ils sachent ce qui a été fait au cours de l'année. Tout le monde ne dispose pas d'internet, ce n'est pas tout le monde qui peut accéder à des diaporamas. Je pense qu'un format papier pourrait être intéressant pour des personnes âgées.

# M. le Président Claude LISE – Collègue Marie-Hélène LEOTIN.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Une information supplémentaire. Dans le secteur « culture patrimoine »,nous organisons une rencontre débat avec les acteurs du monde culturel et artistique, cette rencontre se fera le samedi 30 juin de 6h00 à 12h00 au moulin de la Pagerie.

# <u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Je crois qu'il fallait montrer le travail qui est fait, le Rapporteur a bien souligné que ce n'est pas la panacée, qu'il y a encore autre chose à faire mais cela nous permet aussi de voir que quel que soit le domaine, tous les domaines ont été brossés. Nous l'avons déjà dit en plénière, il va falloir arriver un jour à faire une plénière sur la santé, une plénière sur l'avenir du sucre et de la canne en Martinique, une plénière sur l'insertion sociale et sur le logement. Tout cela nous permettra de renforcer et de partager le travail d'ensemble que nous souhaitons dans l'intérêt de la Martinique. Je dis bravo même s'il y a encore des choses à poursuivre. Nous sommes bien là pour servir notre population et ne pas nous servir.

M. le Président Claude LISE – Merci. Il n'y a pas de vote, bien sûr. Je vais donc appeler la collègue Marie-Hélène LEOTIN qui a quatre questions à nous présenter. L'une de ces questions doit absolument être vue ce soir car elle concerne le financement d'une action qui doit se dérouler demain. Je propose qu'elle nous expose les quatre questions dont la question n°19. Je lèverai la séance après ces quatre questions.

## 17/ MISE EN PLACE D'UN PASS MUSEE : LE MARTINIQUE PASS MUSEE

Madame Marie-Hélène LEOTIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission « Culture ».

<u>Mme Christiane EMMANUEL</u> – Ce dispositif a d'ores et déjà fait ses preuves dans d'autres régions du monde. Il permettra une plus grande fréquentation des musées de la CTM qui sont de véritables richesses historiques et patrimoniales. La commission « Culture, identité et patrimoine » suit donc l'avis de la conseillère exécutive en donnant un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue TINOT.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Merci Monsieur le Président. L'idée de proposer ce Pass est intéressante mais je trouve que trois mois, ce n'est suffisant. (*Discussions hors micro*)

Mme Marie-Frantz TINOT — Ma question est de savoir si c'est à partir d'une évaluation de la fréquentation du musée que vous avez proposé trois mois ? Je trouve que pour autant de musées, trois mois ce n'est pas suffisant. Nous n'avons pas vraiment cette culture de musées en Martinique, si nous voulons la démocratiser, je pense qu'il faut d'une mesure plus incitative en permettant aux gens de pouvoir visiter les musées pendant un an, à partir de ce Pass. Quand on vient visiter un musée, on a envie d'y revenir. Je pense que le mieux serait de proposer le Pass pour une durée d'un an, quitte à revoir le montant sensiblement.

M. le Président Claude LISE – Autre demande d'intervention ? Collège DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Ce n'est pas une question. C'est dire que d'abord que je souhaite que ça réussisse, mais que l'on se donne tous les moyens pour réussir. Les anciens du Conseil Général se souviennent probablement de la mise en place du TAC (Ticket d'Accès Culturel) à l'époque de M. ARTIGNY. Il y avait eu un problème sur la gestion, sur les heures d'ouverture, sur les possibilités etc. donc je demande que l'on soit vigilant mais je répète que ce TAC avait été mis en place au Conseil Général depuis plus de 30 ans.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Y a t-il d'autres demandes d'interventions ? Il n'y en a pas. Je vais juste te taquiner un peu en te disant que ça me chagrine d'entendre que le CDST soit classé musée, ce n'était pas tout à fait le concept d'origine. En tout cas, je suis d'accord pour le Pass. Je te laisse répondre aux guestions.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Pourquoi trois mois? En fait, nous avons pensé aux touristes. Le touriste de séjour ne reste pas, le plus souvent il séjourne 15 jours ou trois semaines maximum ici. Nous avons pensé aux saisons qui durent trois mois, je parle des saisons climatiques. Effectivement, vous me direz que je suis Outre-atlantique, c'est vrai. Même pour une famille, c'est pendant les grandes vacances qu'elle peut profiter au maximum, elle emmène les enfants au musée pendant les grandes vacances, elle essaie de faire quatre à cinq musées. Si c'est la période des vacances, ça ne dépassera pas les trois mois, en réalité. Pour les touristes également, c'est pour leur permettre de faire un maximum de musées pendant leur temps de séjour ici. C'est ce qui explique un peu la saisonnalité. Il y a une haute saison touristique qui dure quelques mois. C'est dans ce sens parce que si on met un Pass sur une année... on utilise le Pass pendant une période comme pour un festival, il y a cinq concerts, on prend un Pass pour faire les cinq concerts à un pris avantageux. C'est un peu dans cette idée que les

gens profitent d'une période pour visiter un maximum de musées. Mais enfin, c'est l'Assemblée qui décide.

M. le Président Claude LISE – Collègue TINOT.

<u>Mme Marie-Frantz TINOT</u> – Je voulais juste ajouter qu'il ne faudrait pas oublier que la journée du patrimoine a lieu vers le 15 ou le 16 septembre, la plupart des musées sont gratuits donc les familles peuvent se dire que pendant les trois mois, il y a déjà au moins la journée du patrimoine qui est gratuite. C'est l'une des raisons pour laquelle je disais que ce serait mieux d'étendre sur l'année pour donner cette culture aux martiniquais.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – La conseillère exécutive SAITHSOOTHANE demande à prendre la parole.

<u>Mme Sylvia SAITHSOOTHANE</u> – C'est peut-être un point d'ordre. En regardant le tableau des tarifs actuellement appliqués, les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RMI paient 0,80 euros et il y a huit musées. Donc 8 fois 8 égal 64 donc 6,40 euros. Or on propose un Pass à 7 euros. Je pense qu'il y a juste une petite erreur sur l'appréciation du forfait le plus intéressant. (Discussions hors micro)

<u>Mme Sylvia SAITHSOOTANE</u> – Oui, mais s'il veut aller huit fois au musée, il paiera 8.60 euros en payant le prix normal alors que pour toutes les autres catégories... je pense que c'est une petite coquille.

M. le Président Claude LISE – La collègue LEOTIN va répondre.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Le Pass n'est pas une carte d'abonnement comme on prend une carte d'abonnement pour un voyage. C'est une expérimentation que nous faisons. Nous verrons comment ça marche et selon les résultats, nous pourrons améliorer dans le sens que vous dites. Nous essayons cette expérimentation pour le moment avec un Pass musée sur trois mois.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Compte tenu de ce que vient de dire, il y a un moment, le collègue DUVERGER, nous avons vécu le TAC. Je pense qu'il vaut mieux une phase d'expérimentation qui sera réajustée au besoin.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Président, si tu permets. De temps en temps dans notre pays, nous sommes des visiteurs. Ça peut quelquefois être pour des écoles, ça peut être pour des personnes, je ne sais pas si ce sont seulement les gens qui viennent pendant les grandes vacances. On peut tenter, il faut de plus en plus au habituer les gens à aller au musée. Ce n'est pas dans notre coutume.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous pouvons commencer ainsi. Je vous propose d'adopter cette initiative en tant qu'expérimentation, nous ajusterons en cas de besoin sinon nous allons entrer dans un débat qui risque d'être long.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (15) Pour (32) Adopté. Nous passons au dossier n°18.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Avant de passer au 18, je rappelle que pendant la période scolaire, l'accès aux musées est gratuit pour une classe qui vient avec son professeur. Ce que nous mettons en place concerne la période des grandes vacances, pour inciter les familles à aller au musée.

# 18/ MISE EN PLACE DE L'ACHAT EN COMPTE POUR LES TOURS-OPERATORS, LES RECEPTIFS ET AUTRES

Madame Marie-Hélène LEOTIN procède à la présentation du rapport

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Je veux simplement ajouter, ce qui n'est pas dans le dossier, qu'il y a eu un débat par rapport aux tarifs qui sont en euros pour savoir si les visiteurs pouvaient payer en dollars. Sachant que la question serait posée, j'ai une réponse qui vient du Ministère des finances et du comptable. On nous dit que le régisseur du musée doit verser la recette du musée en euros parce qu'il y a des instructions de la Direction Générale des Finances Publiques qui précisent que les devises étrangères ne sont pas admises dans les caisses publiques, à l'exception des comptables et trésoriers militaires. Si le musée accepte des dollars, il doit cependant faire un versement en euros au trésor, donc assurer le change avant de verser. Ca peut être à notre avantage ou à notre désavantage.

M. le Président Claude LISE – Bien. Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue MOUSSEAU.

Mme Karine MOUSSEAU – Je voudrais féliciter la collègue conseillère exécutive pour ces deux dossiers qui viennent de passer. Effectivement, cela facilitera l'accès aux musées des touristes en Martinique, en particulier l'acceptation du dollar, il faut absolument que nous l'appliquions parce que les croisiéristes notamment, qui sont là pour une journée, n'ont pas le temps de changer de la monnaie et d'aller se balader. C'est très important d'accepter le dollar, je continuerai à lutter pour. Nous avons fait de nombreuses réunions avec les responsables des musées, je remercie cette avancée. J'en suis très contente. Je voudrais également souligner l'ouverture des musées le samedi après-midi et le dimanche, en particulier les jours où arrivent les bateaux. Nous demandons l'effort aux commerçants, ce serait bien que nous montrions aussi l'exemple. Je sais que ce n'est pas toujours facile mais il n'y a pas d'arrivées de bateaux tous les dimanches. Cette saison par exemple, nous avons eu huit dimanches et jours fériés où il aurait fallu que les musées soient ouverts. Il faudrait aussi que nous allions vers cela. Si nous voulons que les commerçants suivent, il nous faut donner l'exemple.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Il faut passer au vote. La discussion continue, j'ai toujours dit que les musées tout comme les magasins sont ouverts le dimanche en commune parce qu'il en est ainsi en Martinique. Par contre, à Fort-de-France, tout est fermé à Fort-de-France le dimanche parce qu'anciennement, on quittait Fort-de-France pour aller voir sa famille en communes. Les musées des communes sont ouverts le dimanche matin, ce ceux de Fort-de-France, il y en a trois ou quatre qui sont fermés, mais la discussion continue pour voir si les dimanches où il y a un bateau, on peut s'organiser pour ouvrir les musées. C'est difficile, vous le savez, pour le personnel c'est difficile.

<u>Mme Karine MOUSSEAU</u> – Je rejoins mon collègue, nous sommes les premiers en Martinique. Je n'ai pas encore visité tous les musées mais j'aimerais bien le faire. On parle de l'ouverture le dimanche, c'est aussi pour nous, pour nos familles parce que la semaine, nous n'avons pas le temps d'emmener nos enfants, nos petits enfants ou nos neveux et nièces au musée. Par contre, on pourrait le faire le dimanche si c'est ouvert. Nous continuerons à travailler en ce sens.

# M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Il me semble que pour les musées des communes, il y a une fermeture le lundi. Madame BEUZE, on ne t'entend pas. (*Intervention hors micro*)

M. Lucien ADENET – Oui, mais le lundi, c'est fermé ?

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Si c'est ouvert le dimanche, c'est fermé le lundi parce qu'il faut nettoyer le musée et il faut aussi que le personnel ait un jour de congé dans la semaine.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Je propose d'aligner Fort-de-France sur les musées des communes. Ce n'est pas possible ?

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – C'est facile de faire de telles propositions.

M. le Président Claude LISE – Ce n'est pas une décision que nous pouvons prendre en plénière. La suggestion est intéressante mais nous n'allons pas décider en plénière sur une question qui concerne la vie du personnel, surtout une question aussi sensible. Continuez le travail pour aller en ce sens mais je pense qu'il faut le faire en concertation et avec vraiment beaucoup de diplomatie, c'est le conseil que je peux vous donner. Pour l'instant, nous sommes consultés sur la mise en place de l'achat en compte.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons à la question n° 19.

# 19/ FIXATION DES PRIX DE VENTE D'OUVRAGES: CAHIER DU PATRIMOINE N°31 ET CATALOGUE BENOIT JEANNETTE

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Nous avons présenté le tome 1 le 22 novembre, le jour de la fête des musiciens et nous présentons le tome 2 le jour de la fête de la musique, c'est-à-dire demain. Madame Marie-Hélène LEOTIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue BELLUNE.

M. Claude BELLUNE – C'est pour saluer la parution de ce n°31 mais surtout insister sur le catalogue Benoit JEANNETTE parce que c'est dit ainsi mais je ne suis pas sûr que tout le monde sache exactement ce dont il s'agit. La collection Benoit JEANNETTE est vraiment une traduction de ce qu'était la Martinique au début du 20ème siècle, la première moitié du 20ème siècle. Il y a une notamment une collection de cartes postales qui décrit les communes, les sites, les bâtiments etc. ça donne vraiment une idée. Je crois que c'est un document très important pour la connaissance de notre patrimoine, je salue donc l'arrivée de ce catalogue.

M. le Président Claude LISE – Merci. Collègue LEBRAVE.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – On voit que des exemplaires sont donnés au conservateur pour une distribution dans différentes institutions. Il serait bien que les écoles puissent en avoir pour pouvoir abonder leur bibliothèques CDI. Je pense que les jeunes devraient s'approprier ces exemplaires puisqu'il s'agit de la culture. Il serait souhaitable, dans la mesure du possible que les écoles soient dotées au moins d'un exemplaire dans leur CDI.

<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u> – Nous avons distribué le cahier du patrimoine. Chaque numéro est distribué aux collèges et lycées parce qu'ils dépendent de la CTM, ce qui fait quand même une centaine qui sont distribués aux CDI.

M. le Président Claude LISE – Très bien, nous passons au vote.

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité

Nous passons à la dernière question pour ce soir. C'est la question n° 20.

20/ ANNULATION D'UNE SUBVENTION DE LA DELIBERATION N° 15-895-1 DU 20 OCTOBRE 2015 PORTANT OCTROI D'UNE SUBVENTION AU SYNDICAT POUR LA DEFENSE DES ARTISTES MARTINIQUAIS POUR SA PARTICIPATION AU MUNDIAL MONTREAL AU CANADA AU MOIS DE NOVEMBRE 2015

Madame Marie-Hélène LEOTIN procède à la présentation du rapport

M. le Président Claude LISE – Très bien. Y a t-il une demande d'intervention là-dessus ?

M. Jean-Claude DUVERGER – Quelle est la demande précise ?

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Il y a eu une demande de subvention de 6 000 euros en 2015. Ils n'ont pas pu participer et demandent donc de reporter cette subvention à 2016, pour leur participation en 2016. Nous leur avons conseillé de faire un courrier pour demander à participer en 2016 avec la même subvention, ils n'ont pas fait de demande, ils n'ont pas réagi depuis deux ans et demi.

M. le Président Claude LISE – Il faut donc approuver l'annulation de la délibération.

**<u>Mme Marie-Hélène LEOTIN</u>** – On vous demande d'annuler la délibération.

M. Jean-Claude DUVERGER – On ne renouvelle pas ?

M. le Président Claude LISE – Nous annulons.

Mme Marie-Hélène LEOTIN – Il n'y a aucune demande, le syndicat n'a pas fait de nouvelle demande.

M. le Président Claude LISE – Bien collègues...

VOTE Contre ? (0) Abstentions ? (0) Adopté à l'unanimité M. le Président Claude LISE – Je vous remercie. Il est 21h38, je vais suspendre. Vous savez qu'il nous reste quelques questions. Par conséquent, je vous propose de venir demain à 9h30 précises. Je vous dis 9h00 pour que vous soyez là à 9h30 et pour que nous terminions à 11h00. Il n'y a aucune question qui justifie que l'on passe des heures demain. Si tout le monde joue le jeu, nous serons libérés pour 11h00. La séance est suspendue, elle reprend demain à 9h00. Suspension de séance

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Chers collègues, la séance est reprise. Nous allons commencer par la question 21. Je demande à Madame TORPILLE de venir présenter ce point.

### 21/ DISPOSITIF TERRITORIAL DES AIDES A L'INNOVATION

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – Le présent rapport a pour objectif de vous présenter pour examen et décision le projet de dispositif des aides à l'innovation pour les entreprises. Il faut savoir que nous avons voté au mois de mars, si ma mémoire ne me fait pas défaut, un dispositif général d'aide, donc de subvention. Ce dispositif général sera complété par trois dispositifs spécifiques, un dispositif sur l'innovation, un dispositif sur le numérique et un dispositif tourisme. Nous allons voir le dispositif spécifique lié à l'innovation.

Mme Marinette TORPILLE donne lecture du document de présentation

M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des affaires économiques.

Mme Marinette TORPILLE – Président, avant de passer la parole aux collègues, je voulais juste rajouter que vous avez dans votre dossier un tableau intitulé « articulation des aides à l'innovation ». Quand vous regardez ce tableau, il vous explique bien la complémentarité des interventions dans le financement de l'entreprise. Si l'on prend simplement un projet en phase de faisabilité, vous verrez qu'un projet jusqu'à 50 000 euros d'assiette éligible pourra prétendre aller sur une subvention au maximum de 30 000 euros. Si le projet est entre 50 000 et 100 000 euros il sera dirigé vers le fonds territorial d'innovation et il pourra prétendre à une intervention d'aide entre 30 000 et 100 000 euros. S'il est au-delà de 100 000 euros, à ce moment-là, il peut aller sur des aides du type PIA, appel à projets. Tout cela pour dire qu'aujourd'hui, avec le dispositif, on remplit vraiment tout le champ d'intervention possible dans l'innovation des entreprises. Nous n'avons plus de vide dans les offres, nous avons une offre complète.

- M. le Président Claude LISE Avis de la commission des affaires économiques.
- <u>M. Yan MONPLAISIR</u> La commission des affaires économiques a émis un avis très favorable et souhaite que nous puissions nous retrouver tous ensemble pour soutenir ce projet.
- M. le Président Claude LISE Commission des finances.
- <u>M. Michel BRANCHI</u> La commission des finances qui a siégé en même temps que la commission développement économique a émis bien sûr, un avis favorable en soulignant que cela complète la panoplie de nos aides aux entreprises.
- M. le Président Claude LISE Y a-t-il des demandes d'intervention ? Collègue ADENET.
- M. Lucien ADENET Je dis d'entrée de jeu que c'est un outil qui est nécessaire pour porter une aide conséquente à nos entreprises qui ont parfois énormément de difficultés à trouver des moyens

financiers pour se développer. Par contre, je n'ai pas vu s'il y a des garde-fous concernant les avances remboursables. Il arrive souvent que les entreprises considèrent que les avances remboursables sont des subventions. Est-ce qu'on mettra en place des dispositifs particuliers pour bien faire comprendre qu'une avance remboursable est un prêt ?

Mme Marinette TORPILLE – D'après ce que j'ai compris car je ne faisais pas partie des mandatures précédentes, les avances remboursables étaient traitées et faites au niveau de la Collectivité, donc de la Région à l'époque. C'est vrai que la Région n'était pas outillée pour suivre les avances remboursables. La personne qui venait à la Région pour demander l'avance remboursable, comme tu l'as bien dit, pensait que l'on était sur le principe de subvention. La Région n'était pas outillée pour suivre la procédure de l'avance remboursable et même le principe de l'appel à remboursement qui n'était pas non plus une procédure bien établie au niveau des services. On réclamait le remboursement à cette personne, peut-être cinq ans plus tard, il n'y avait pas cette régularité. Aujourd'hui, le système de l'avance remboursable, tout comme le prêt à taux zéro, est dans le FTI (Fonds Territorial Innovation) et géré par la BPI qui, dès le départ, met très bien les règles du jeu en place avec la personne qui bénéficiera de cette avance remboursable. Ils sont tout à fait outillés pour suivre le remboursement aux dates précises, comme précisé dans les conventions ou dans le contrat qu'ils signent avec BPI. C'est vrai que l'avance remboursable fait par la Collectivité était un produit difficile à suivre, alors qu'aujourd'hui, avec la BPI, nous avons aujourd'hui un meilleur suivi sur ce type de produit. C'est la raison pour laquelle cette gestion faite par BPI sera plus stricte. Les dossiers sont sélectionnés, ils sont financés et derrière, tout le monde respecte les règles du jeu dans la mesure du possible.

# M. le Président Claude LISE – Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Je voulais dire que nous allons bien sûr voter ce projet. C'est un projet qui sera expérimenté, il faut mettre en place et nous verrons ce que ça donnera. Les élus ont toujours la possibilité de revenir sur un projet et de l'améliorer. Par rapport à l'avance remboursable, il y a une organisation pour que les gens remboursent, comme pour le prêt d'honneur. Mais il arrive que des étudiants ne puissent pas rembourser le prêt d'honneur et qu'il y ait une demande de remise gracieuse. Ce n'est qu'après cela que l'on peut dire qu'on a laissé. Il est arrivé plusieurs fois aux structures, peu importe les dirigeants, de constater que même après l'avance remboursable, l'entreprise est toujours confrontée à des difficultés. C'est une autre délibération qui convertira l'avance remboursable en prêt. Ce n'est pas une décision de celui qui a reçu l'avance remboursable. C'est une décision de la Collectivité.

## M. le Président Claude LISE – Collègue MONPLAISIR.

M. Yan MONPLAISIR – Je remercie le collègue DUVERGER car j'allais intervenir dans le même sens, en apportant un certain nombre de précisions. D'abord, je ne peux pas entendre ici que l'on imagine ou qu'on laisse imaginer que l'on ait versé des avances remboursables à des entreprises qui par négligence, par mauvaise volonté, par malhonnêteté ne les ont pas remboursées. On ne peut pas laisser flotter cette idée, je trouve qu'elle est malveillante, en termes d'expression vis-à-vis des entreprises. Le deuxième élément que je souhaiterais souligner - je rejoins là-dessus, l'intervention du collègue DUVERGER - il y avait des procédures, il y a des procédures de recouvrement. Je ne dis pas qu'il n'y ait pas pu y avoir ici ou là quelques manquements mais ces procédures existaient. D'ailleurs, elles n'étaient activées que dans les cas où il y avait une défaillance ou une négligence de certaines entreprises. Je pense aussi que le procédé d'avance remboursable est déclenché dans certaines situations particulières. Ce sont des situations où, nous collectivité, nous nous penchons sur l'intérêt qu'il y a à soutenir l'activité d'une entreprise ou d'un secteur d'activité, dans des conditions où l'accès à d'autres types de financements est compliqué par la situation du marché. C'est le cas, très souvent, de

certains secteurs d'activité qui sont confrontés à des situations de crise et où les mécanismes financiers bancaires ordinaires ne souhaitent pas trop intervenir. Je pense, par exemple, à la restauration, à l'hôtellerie où les banquiers ne se montrent pas très allants. Nous collectivité, qui souhaitons que l'activité soit soutenue, nous qui souhaitons éviter qu'il y ait un accroissement du chômage, nous avons un regard à plus long terme et plus structurant de l'activité économique. Nous pouvons décider soit d'octroyer une subvention, ce qui s'est déjà fait dans le cas où c'est ce dispositif-là qui est adapté, soit d'octroyer une avance remboursable quand il s'agit d'une situation de tension de trésorerie passagère, dont nous considérons qu'elle doit à terme être résolue, que l'entreprise sera à terme, en mesure de rembourser les sommes qui lui auront été avancées. C'est la raison pour laquelle on parle d'avance remboursable... remboursable et avance, les deux termes sont importants. Je dois dire que la Collectivité a des éléments d'appréciation. Je connais des entreprises, en tout cas j'en connais une, à qui on a exigé qu'elle donne une garantie hypothécaire pour lui faire une avance remboursable. Il y avait bien l'expression, non seulement de la volonté de rembourser, mais l'expression également pour la collectivité de la prise en compte de la couverture de son risque parce qu'il s'avérait nécessaire et qu'il s'avérait possible dans ce cas d'espèce. Mais il est aussi possible que dans certaines circonstances, nous soyons amenés à ne pas exiger ce type ou d'autre types de garantie parce qu'il n'est pas possible pour les entreprises ou pour les entrepreneurs de le faire. Il faut bien comprendre l'esprit de ce dispositif. Nous n'avons pas toujours le suivi et les moyens de suivi nécessaires mais il ne faut pas laisser dire non plus qu'il y avait un peu n'importe quoi. Je ne peux pas entrer dans ce cadre qui met en cause, non seulement la responsabilité des collectivités ou de la collectivité mais aussi celle des entreprises qui ont bénéficié de dispositifs de cette nature. Merci.

# M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

<u>M. Lucien ADENET</u> – Je ne voudrais pas polémiquer avec mon collègue, mais il n'y avait rien de malveillant dans mon propos. J'ai été, pendant de nombreuses années, président de l'ADEME (Agence pour le Développement Économique de la Martinique), je représentais la Région de l'époque à la SAGIPAR, je parle en connaissance de cause. Je n'ai pas dit que c'est volontairement que l'on demande à transformer une avance remboursable en subvention mais je dis que le risque existe.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Très bien. Collègue MONTROSE. Je vois qu'il y a déjà trois demandes. Je ne vais censurer personne mais je ne voudrais pas que tout à l'heure, tout le monde s'en aille à 11h00. Si on prend tout son temps sur chaque question, au rythme où nous allons, il faudra rester cet après-midi. Collègue MONTROSE.

Mme Diane MONTROSE — Je veux simplement saluer les équipes et saluer la mise en place du fonds territorial d'innovation. Je veux le saluer, d'autant plus que je vois bien que la dynamique souhaitée est de mettre en place une véritable économie d'innovation et mettre en place une véritable économie d'innovation, cela passe nécessairement par le renouvellement du tissu des entreprises. L'innovation est quelque chose de risquée. Je trouve que là, on répond aux attentes de tous nos jeunes qui reviennent sur le territoire, avec des diplômes et qui ont envie d'entreprendre mais qui ont parfois peur de prendre des risques. En fait, entreprendre c'est simplement prendre sa vie en main. Je voudrais donc saluer parce que souvent, ils ont des idées, ils sont motivés, ils sont formés mais ils n'osent pas. Ils n'osent pas parce que cela demande des fonds pour faire une étude préalable pour savoir si l'idée que l'on a en tête est pertinente ou pas. Je note que la Collectivité encourage, y compris dans la phase où on a juste l'idée sans savoir si elle est pertinente et si elle pourra se réaliser. Je note que la Collectivité accompagne également dans la recherche et le développement. Vous savez que la recherche et le développement sont des puits sans fond. On fait des études, on fait des études, on fait des études et ce sont souvent des puits sans fond. Je note l'accompagnement de la Collectivité donc, oui à cette économie d'innovation parce qu'elle répond aux jeunes qui ont besoin d'être soutenus pour

éviter de le voir partir demain sous d'autres cieux. C'est un appel que je lance aux jeunes en leur disant « vous avez là de nouveaux outils qui sont mis en place et qui peuvent vous accompagner de l'idée jusqu'à la réalisation ». Je félicite les équipes qui ont travaillé sur ce projet.

# M. le Président Claude LISE – Collègue CLEM-BERTHOLO.

<u>Mme Manuella CLEM-BERTHOLO</u> – C'est une question que je veux poser. C'est effectivement un dispositif qui servira aux entreprises mais j'aurais souhaité, pour la population de Martinique et pour les acteurs économiques, que l'on puisse dire, de manière générale, quelles sont les entreprises qui pourront bénéficier de cet outil et quels seront les principaux critères ?

# M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER.

M. Gilbert COUTURIER – Pour le dispositif qui voit le jour, ce que j'aimerais puisqu'il y a des porteurs de projets, des projets innovants, c'est savoir comment faire pour vulgariser cette initiative, ce dispositif, autant auprès des mairies que des EPCI, en tout cas pour couvrir le territoire. Je pense que cela aurait été bien de passer par des associations, par tout le monde pour pouvoir diffuser l'information autour de ce projet d'autant plus que bon nombre de personnes n'ont peut-être pas une chance demain, d'être embauchées dans une entreprise et veulent créer leur propre emploi. Ç'aurait été bien, que l'on puisse trouver la manière de porter l'information dans les coins et recoins de ce pays pour tous ceux qui ont des projets, et il y en a. Même s'ils n'ont que l'idée, ils veulent mettre en place des projets d'innovation. Il y a aussi des projets d'innovation dans le domaine de l'énergie renouvelable. Je sais qu'il y a des porteurs de projets qui sont en train de souffrir, alors qu'ils savent là où ils veulent aller. Je sais qu'ils se sont déjà rapprochés de la CTM et d'autres collectivités mais je pense qu'un tel dispositif peut être avantageux pour ces porteurs de projets. En tout cas, bravo à toute l'équipe et aux conseillers exécutifs qui ont travaillé sur le projet.

## M. le Président Claude LISE - Collègue CATHERINE.

M. Felix CATHERINE – (*Problème de micro*) Je voulais juste dire que je soutiens le collègue MONPLAISIR. On observe que pour les petites entreprises qui sont concernés, le dispositif est malgré tout complexe. Comment faire pour le vulgariser ? Il est nécessaire de communiquer, ils commencent l'action mais ils s'arrêtent par manque de moyens pour faire aboutir le projet. C'est un bon outil mais il faut se donner les moyens de le valoriser.

# M. le Président Claude LISE – Collègue NELLA.

Mme Aurélie NELLA – Je suis arrivée en cours et je n'ai malheureusement pas pu assister à la présentation de la collègue Marinette TORPILLE sur ce projet de rapport et de dispositif sur lequel j'ai tenu à m'impliquer. Nous avons souligné l'importance de cet outil pour les entreprises notamment les petites entreprises d'innovation. C'est une très bonne chose. Ce dispositif vient clarifier l'articulation entre les différents types d'aides qui existent aujourd'hui et qui sont peut-être parfois méconnus du public. Comme l'ont souligné les collègues, il convient d'intensifier la démarche d'information à leur endroit. Je voudrais aussi souligner que ce dispositif s'intéresse également aux laboratoires de recherche notamment de l'Université des Antilles. Aux côtés des entreprises, il y a donc les laboratoires de recherche qui font ce travail d'innovation et qui eux aussi sont potentiellement éligibles à ces aides. Nous ferons ce travail d'information auprès de l'Université ainsi que nous avons eu l'occasion de le faire avec la collègue, Marinette TORPILLE avec le dispositif CIFRE que la Collectivité territoriale a mis en place en faveur de la recherche développement, c'est un dossier que j'avais présenté il y a quelques

mois. Bravo pour ce travail et la qualité des échanges et de l'importance de l'information au public pour le développement de cette économie de l'innovation dont le pays a besoin. Merci.

M. le Président Claude LISE – Je te donne la parole pour répondre aux questions.

Mme Marinette TORPILLE – Je veux guand même dire que la remarque du conseiller ADENET était... je ne dirai pas justifiée mais elle est réelle. J'ai eu à traiter quelques dossiers où les bénéficiaires de l'avance remboursable se retrouvaient à ne pas pouvoir rembourser quand on le leur demandait. Je dis que ce sera différent parce qu'il n'y avait pas de suivi auparavant. La personne a une avance remboursable, elle devrait commencer à rembourser au bout de deux ans mais on ne lui demande rien et au bout de cinq ans, on lui demande le remboursement de la totalité de l'avance. C'est la raison pour laquelle je dis qu'on n'était pas outillé pour suivre l'avance remboursable. Une entreprise qui ne s'attend pas à ce qu'on lui demande la totalité de l'avance au bout de cinq ans, se retrouve en difficulté et demande à ce que l'on change son avance en subvention etc. Enfin, tout cela pour dire que ce n'était pas une volonté de l'entreprise mais c'est parce que nous n'avions pas nous, de notre côté, l'outil qu'il fallait pour pouvoir gérer ce type de produit ; ce qui ne sera pas le cas, puisqu'aujourd'hui, ce produit que nous proposons est géré par BPI. Nous demandons une gestion par BPI. Par ailleurs, BPI adjoint à ces produits une garantie. Il y aura systématiquement une garantie sur les produits qui seront mis en place. Il n'y aura pas d'hypothèque à prendre sur l'outil professionnel ou d'hypothèque à porter. Par contre, il y aura le paiement d'une assurance sur le produit ce qui permet de sécuriser. Je voulais dire à M. ADENET qu'il y a le garde-fou ce qui permettra une gestion saine. Concernant le dispositif, Aurélie NELLA qui est conseillère exécutive a vraiment participé à sa mise en place avec les services. Dans l'innovation, nous avons l'aide à la mutation des projets innovants. C'est vraiment au niveau de cette aide qu'il est possible d'intervenir au niveau des laboratoires, des chercheurs. Il y a vraiment une réponse qui est faite à tous les stades de l'innovation.

Au niveau de la communication, effectivement c'est un problème qu'il faut souligner et que nous avons déjà pensé. Aujourd'hui, il y a quelques communes qui nous invitent à venir présenter notre dispositif d'aide. Je sais que nous l'avons fait dernièrement, il me semble que c'était au Lorrain, nous avions ce jour-là un public dédié d'entreprises. Ce n'était pas une réunion ouverte à tous, elle s'adressait aux entreprises au niveau de la commune, nous pouvions, à ce moment-là, faire des présentations plus spécifiques. C'est sûr que nous n'avons pas présenté le dispositif de l'innovation puisque ce n'est qu'aujourd'hui que nous le validons, mais nous nous tenons à la disposition des Maires qui souhaiteraient que nous fassions des présentations plus spécifiques. Il faudra programmer ces présentations. Par ailleurs, au début du mois de juillet, nous présenterons de façon globale l'ensemble du dispositif d'aides au grand public... quand je dis grand public, je parle des professionnels. Nous ferons une publicité à ce sujet. J'ai parlé de la communication, de l'aide à la maturation pour innover, pour booster, c'est toujours l'aide effectivement à la maturité de projet. Vous l'avez bien compris, ce dispositif est en deux volets : la partie subvention classique et la partie Fonds Territorial d'Innovation qui complète l'ensemble des dispositifs existants qui visaient des projets plus importants. Là, nous avons une panoplie complète. Dernière chose, les entreprises peuvent être accompagnées dans leur faisabilité grâce à l'aide, mais il faut que l'entreprise fasse aussi tout un travail de formalisation de son idée pour nous permettre de savoir ce que nous aidons. Il existe pour les entreprises, pour les jeunes. des structures telles que Martinique Développement ou d'autres structures consulaires qui s'occupent d'encadrer les demandeurs afin qu'ils aient un projet lisible susceptible d'être aidé sereinement, avec tous les dispositifs que nous mettons en place.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avant que nous ne passions au vote, le conseiller exécutif Daniel MARIE-SAINTE a demandé à intervenir.

M. Daniel MARIE-SAINTE —Je vous remercie Président. C'est juste une petite communication pour rappeler aux collègues, qu'étant au 21ème siècle, nous avons fait un effort à partir du site de la collectivité. Nous avons une rubrique qui s'appelle « aides » qui est accessible dès la page d'accueil, « collectivité de martinique.mq » Dans cette rubrique, vous avez accès en permanence à la totalité des dispositifs d'aides mis en place par la CTM, y compris les aides économiques. Je pense que ce nouveau dispositif, sitôt qu'il sera approuvé, viendra enrichir la base de données. Effectivement, on peut faire des réunions ponctuelles dans telle ou telle commune mais j'invite tous les collègues à aller sur le site et à informer les citoyens de son existence. Cette information est accessible quel que soit l'endroit où se trouve le citoyen puisque parallèlement, nous développons le très haut débit sur tout le territoire pour que ces informations soient accessibles en permanence. Pour vous donner un exemple, je n'étais pas au pays hier mais j'ai pu suivre tout ce que vous avez fait donc internet c'est un outil très important pour l'accès à l'information, maintenant, il faut que la base soit enrichie. Je voulais féliciter publiquement nos services qui ont suivi toutes nos recommandations, je vois que toute la base de données est enrichie jour après jour. Vous y trouverez toutes les informations concernant notre économie. Merci.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Nous passons au vote. Explication de vote.

<u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> – Nous allons voter ce projet parce que cela nous semble important. Nous pensons que tout projet qui intéresse les entreprises renforcera le travail de la maison de l'entreprise. Il y aura un travail supplémentaire.

M. le Président Claude LISE – Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

Nous passons au dossier 22.

# 22/ CREATION D'UN FOND DE FONDS JEREMIE DESTINE A METTRE EN ŒUVRE LES INSTRUMENTS FINANCIERS DE LA COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE AU TITRE DU PO-FEDER 2014-2020

Mme Marinette TORPILLE donne lecture du document de présentation.

Avant de vous remercier et de vous laisser délibérer, je veux rappeler que ce type de fonds recommandé par l'Europe, a été mis en place dans différentes régions, je dirai dans les régions les plus dynamiques. Je prendrai simplement le cas de la région d'Auvergne qui a commencé avec un fonds sous l'ancien PO qui était à peu près de 20 M€ qui aujourd'hui, grâce aux fonds qu'ils ont récupérés et qu'ils ont à nouveau mobilisés avec leur nouveau PO, ils ont mis en place un fonds de 54 M€. Sur le précédent fonds, c'est plus de 408 entreprises qui ont été financées et plus de 2 000 emplois qui ont été créés directement. C'est vraiment un outil adapté au financement des petites et des moyennes entreprises parce qu'il permet d'intervenir directement dans le financement des entreprises et vient compléter le système de subventions que nous avons, qui est effectivement intéressant mais une subvention n'est donnée, qu'en remboursement de l'investissement. Les entreprises ont quelquefois besoin d'avoir la possibilité d'investir. Quand les banques sont frileuses – et c'est le cas, c'est véritablement le cas pour nous dans la reprise-transmission, dans l'innovation, dans le numérique, dans

ce type de secteur – il faut que nous proposions des outils pour permettre à nos entreprises de trouver des financements qui viendront compléter les financements bancaires qu'ils auront après coup. C'est parce que nous aurons été à leurs côtés, que les banques suivront ce type de projet. Aujourd'hui, nous n'avons pas une offre nécessaire, suffisante et pertinente pour notre tissu économique. J'arrête là et je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Avis de la commission des affaires économiques.

M. Yan MONPLAISIR – La commission des affaires économiques a examiné ce dossier qui a fait l'objet de quelques discussions et a émis un avis très favorable. Ce fonds a été mis en place à la Réunion déjà. Nous avions, au niveau de la commission, interpellé la conseillère à l'exécutif sur ce projet. Nous nous sommes félicités de voir qu'après des discussions qui auraient été tranchées par le Président de l'exécutif lui-même, la décision a été prise de nous présenter ce projet aujourd'hui. Nous avons évidemment l'intention de le voter, nous confirmons également notre entier soutien à ce dispositif qu'il est urgent de mettre en place, d'autant qu'il permettra une mobilisation des fonds européens dont on sait qu'il convient de les mobiliser au plus tôt et de la manière la plus dynamique qui soit.

### M. le Président Claude LISE – Avis de la commission des finances.

M. Michel BRANCHI – Le débat a été extrêmement intense sur ce sujet. Il a fait ressortir les avantages du fond JEREMIE, mais également des interrogations et des réserves sur l'instauration de ce fonds. Certains ont même émis la crainte d'une perte de contrôle des aides de l'entreprise par la CTM alors que l'Assemblée a voté, en octobre 2017 la création d'une SAS Capital-Investissement en cours de mise en œuvre au moyen d'une AMO (Assistance à Maitrise d'Ouvrage) au point qu'il avait même été envisagé de demander un sursis à statuer pour voir un peu plus clair. Néanmoins, tous les participants partagent l'exigence pour répondre aux besoins de financement et d'accès aux fonds européens. Nous devons partager cette exigence parce que c'est un objectif utile, par conséquent il n'y a pas de discussion là-dessus. Toutefois, la SAS Capital-investissement que nous avons votée le 12 octobre 2017, selon le rapport elle deviendrait un des instruments financiers de JEREMIE et pourrait être spécialisée soit dans l'innovation énergie renouvelable, soit dans d'autres domaines. C'est le gestionnaire de JEREMIE qui choisira le gestionnaire de la SAS financière. Il y aurait donc diminution du champ d'intervention de cette SAS Capital investissement. Pourquoi intégrer dans JEREMIE, la SAS Capital-investissement ? Est-il exact comme indiqué par le Commissariat général à l'égalité des territoires que règlementairement, deux systèmes d'investissement – la SAS financière et le fonds d'investissement JEREMIE – ne peuvent prospérer séparément avec les fonds FEADER ? Quand au contrôle du comité de pilotage intégrant la CTM, il est constitué par le fonds gestionnaire du fonds JEREMIE. Quel pouvoir réel face à des financiers internationaux? Parmi les ressources, 23 M€ proviennent soit de la SAS Capital-investissement, soit de la CDC, soit de la BPI. Enfin, la question des coûts de gestion par gestionnaire, ne nous parait pas explicite. Certes, on se réfère à l'encadrement par les directives européennes pour le calcul de ces coûts mais il serait intéressant pour nous-mêmes d'en savoir un peu plus puisqu'il y a déjà des expériences, pour pouvoir juger. Il y a des coûts à deux étages : des coûts au niveau des gestionnaires et des coûts au niveau des gestionnaires des instruments financiers. Quant aux fonds privés. 5M€ injectés uniquement au niveau des instruments financiers. Est-ce vraiment une garantie contre les opérations spéculatives ?

En conclusion : nonobstant ces observations et ces interrogations, nous pensons que nous devons voter ce projet en étant extrêmement vigilant sur la manière dont il sera mis en œuvre. Nous n'oublions pas l'expérience DEXIA, d'une banque dédiée aux collectivités locales et qui a fait faillite de 18 milliards d'euros. Nous avons un exemple, le conseiller municipal qui est devant vous, sait que la ville de Fort-de-France dans son endettement, est obligée pour se défaire de ces fonds, de payer 15 M€. C'est

pourquoi nous devons être extrêmement vigilants et placer des garde-fous dans le cahier des charges qui devra être élaboré avec beaucoup de soin, afin d'obtenir le maximum de transparence et de collaboration. Par conséquent, à l'heure actuelle, il faudra constituer les fonds parce qu'ils ne le sont pas. Deuxièmement, faut-il vraiment inclure la SAS Capital-investissement dont la mise en œuvre est en cours? Je pense que notre commission ainsi que l'Assemblée devront se revoir quand le projet prendra une forme plus aboutie et plus précise. C'est sur ces interrogations et cette demande de vigilance que nous invitons l'Assemblée à voter ce projet.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je note les collègues qui veulent s'inscrire. Il y a déjà le collègue DUVERGER, collègue TINOT, LEBRAVE également, ADENET, COUTURIER. Qui d'autre ? C'est tout pour l'instant. Collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Messieurs et chers collègues de la majorité. Tout ce qui sera mis en place pour consommer les fonds européens obtiendra notre accord. Nous étions venus, après étude, pour dire, pourquoi ne pas tenter ? Mais vous sentez très bien que si mon président de la commission des finances lui-même a tant de réserves sur un dossier, il aurait bien aimé participer à la discussion pour que le projet nous soit présenté un peu plus en avant parce que c'est ce qu'il reproche. Je voudrais dire que c'est compliqué pour nous parce qu'en même temps c'est un projet que nous avons envie de soutenir parce que c'est la consommation des fonds européens. En même temps, on dit qu'il ce n'est pas totalement mûr. Je suis soucieux de tout faire pour que nous consommions les fonds, que je suis en train de surveiller le quorum et n'arrive pas à supporter les longs discours, de crainte de ne pas avoir de quorum. Vous voyez à quel point je suis pour les fonds euroépens. En tout cas, c'est vraiment compliqué, peut-être faudrait-il un sursis, mais nous étions dans la discussion, nous n'avons pas vu qu'il y avait tant de réserves et de complications et que cela n'avait pas été préparé par vous.

# M. le Président Claude LISE – Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT — Dès qu'il s'agit de booster les entreprises, je suis pour totalement. Par contre, j'ai une difficulté dans la compréhension du rapport qui nous a été présenté. J'aimerais que Madame la conseillère exécutive puisse me donner plus de renseignements car j'ai l'impression d'avoir deux outils qui nous sont présentés (JEREMIE et SAS) et dans le rapport on nous invite à voter autre chose. J'ai l'impression qu'il y a un dispositif plus un dispositif, c'est vrai qu'il y a des précisions qui donnent l'avantage et l'intérêt de chaque outil. Pourquoi est-ce que l'on ne nous demande pas de faire le choix dans la décision de chacun des outils ? C'est un peu complexe, je n'ai vraiment pas compris. Je ne demanderai pas de reprendre l'exposé mais juste d'expliquer pourquoi les deux sont présentés ? Pourquoi ne pas nous demander de faire le choix entre les deux ?

## M. le Président Claude LISE – Collègue LEBRAVE.

<u>Mme Lucie LEBRAVE</u> – Effectivement, ce n'est pas par hasard que ce dossier vient juste après le point pour lequel nous nous sommes tous exprimés favorablement. C'est vrai que malgré l'exposé de la conseillère exécutive, ça apparait un peu confus même si dans son exposé, elle a expliqué qu'il n'y a pas d'incompatibilité entre la SAS Capital-investissement et les fonds JEREMIE. La question que je me pose est la suivante : est-ce qu'il y a vraiment une obligation à garder les deux entités ? On voit bien que même s'il y a des options qui pourront être travaillées par la SAS, le fonds JEREMIE a un poids beaucoup plus important. Est-ce vraiment important de garder les deux entités ?

## M. le Président Claude LISE – Collègue ADENET.

M. Lucien ADENET — D'après ce que j'ai compris, l'objectif est de renforcer les hauts de bilans des entreprises en apportant des fonds propres et des quasi-fonds propres à ces entreprises parce que même pour les entreprises en bonne santé, il est quelquefois nécessaire d'apporter ces fonds qui permettront à des entreprises d'avoir un nouveau souffle, de se développer plus rapidement et de faire appel à d'autres concours bancaires, d'autres concours financiers. A mon avis, ce qui est proposé est intéressant. Notre collègue de la commission des finances a listé un certain nombre de réserves. Quand j'ai vu que la SAS sur laquelle nous nous spmmes postionnés en 2017 est intégrée dans l'outil que nous avons aujourd'hui, la première question que j'ai posée à Madame le Rapporteur c'est : est-ce que si cet outil échoue, nous ne risquons pas d'avoir aussi un impact négatif sur la SAS Capital investissement ? Elle ne m'a pas encore tout à fait répondu. Elle essaiera de me répondre tout à l'heure. Je pense que le fait de mobiliser des fonds européens en quantité assez importante nous donne la possibilité d'aider davantage d'entreprises puisque nous venons en co-financement avec un financement CTM. Tu as parlé de fonds privés sans indiquer les montants, est-ce que ces fonds privés proviendraient des entreprises de Martinique ou d'entreprises extérieures ?

# M. le Président Claude LISE – Collègue COUTURIER

<u>M. Gilbert COUTURIER</u> – Je ne serai pas trop long, dans la mesure où un certain nombre de questions que j'avançais ont été posées. Je voulais juste demander au Rapporteur pourquoi JEREMIE et pas JEROME?

M. le Président Claude LISE – Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Pour ne pas allonger les débats mais simplement apporter une proposition qui consiste à conforter effectivement ce dispositif... en tout cas, ce fonds. Nous connaissons très bien la réalité de nos entreprises locales. Comme le disait tout à l'heure le collègue ADENET, ce sont les problématiques de hauts de bilan et de solvabilité. La conseillère exécutive l'a dit tout à l'heure, s'il y a un critère qui est bien pris en compte dans l'accompagnement d'investissement ou de financement par les banques, c'est bien la solvabilité et la rentabilité d'exploitation. S'il est vrai que le tissu économique local fait ressortir nos petites entreprises avec une certaine rentabilité d'exploitation, il n'est pas aussi vrai que la notion de solvabilité qui relève davantage du haut de bilan soit une réalité. Nous avons effectivement une réponse à travers ce fonds, ce dispositif JEREMIE qui est d'autant plus consolidé. puisque 75 % de ces fonds sont assis sur des fonds européens. Il y a une stabilité et une garantie à la fois dans l'accompagnement pour les prêts, les investissements. Nous sommes plus dans une démarche de capital-investissement qui répond vraiment à l'accompagnement et au besoin de nos entreprises locales. Je crois qu'il faut le souligner et peut-être ne pas hésiter. C'est une initiative appréciable de la Collectivité qui apportera une réponse concrète à tous ces dispositifs que nous avons déjà mis en place. Il faut rappeler que nous avons mis en place un Schéma Territorial de Développement Économique, nous avons mis en place un plan d'actions de ce schéma territorial. Nous apportons maintenant les moyens d'accompagner dans la structure bilancielle nos entreprises. Je crois que nous avons tous les atouts qui nous permettent justement de rendre les entreprises plus crédibles dans l'accompagnement financier.

M. le Président Claude LISE – En tant que Président de cette Assemblée, je me félicite de la qualité du débat sur un sujet important. Cela prouve que nous ne sommes pas simplement dans l'approbation de tout ce qui est proposé. Il y a un débat et c'est extrêmement intéressant. En ce qui me concerne, je tiens à féliciter le Président de la commission des finances qui a très courageusement et avec beaucoup d'objectivité, fait état de ses interrogations et d'un certain nombre de questions qui me paraissent pertinentes et que je partage d'ailleurs ; ce qui n'empêche pas de considérer qu'il s'agit d'un projet extrêmement intéressant que personnellement, je voterai. Il y a un appel à la vigilance de la

commission des finances et de son président. Le président de la commission des finances et la commission des finances sont dans leur rôle dans ce domaine. Ils sont dans leur rôle en nous disant « attention, il faut être vigilant sur tel ou tel aspect d'un montage un peu compliqué, quel que soit son intérêt ». Ce que je peux dire à l'assemblée, c'est que je suivrai personnellement et tout particulièrement ce dossier. Je demande très solennellement au président de la commission des finances de me tenir informé régulièrement de l'évolution de ce dossier de telle sorte que je sois en mesure de répondre aux questions que les élus pourront me poser ? De telle sorte que je sois en mesure de leur apporter toutes les informations sur l'évolution et la mise en œuvre de ce dispositif. Je tenais à vous dire cela. Je donne maintenant la parole au collègue conseiller exécutif LAVENTURE. La collègue qui rapporte ce sujet pour le conseil exécutif nous apportera probablement de nouvelles précisions mais je tiens beaucoup à cette relation qui s'établira très fortement entre la présidence de l'Assemblée et la commission des finances. Collèque Miquel LAVENTURE, tu as la parole.

M. Miguel LAVENTURE – C'est effectivement en tant que conseiller exécutif que j'interviens, évidemment pas pour donner une position concernant le débat mais pour éclairer. Le sujet qui nous est présenté est un sujet exclusivement financier. Par conséquent, je pense que les collègues seraient un peu surpris de ne pas entendre les appréciations ou regards que l'on peut porter. La proposition qui est faite, il faut que nous puissions l'analyser sur plusieurs plans. Il y a le plan... je dirai de l'intention et de la finalité du rapport qui est soumis. Je pense que dans la cohérence, avec tout ce que nous avons pu voter jusqu'à présent, mettre en place un dispositif qui va contribuer à créer des possibilités, des opportunités, des facilités, de dynamisation de notre tissu économique constitue un élément positif. Par conséquent, cette démarche intervient – le collègue NARCISSOT l'a rappelé – comme une dimension complémentaire puisque nous avons pu mettre en œuvre, ce que j'appelle une approche favorable. Un deuxième niveau – le Président y a fait allusion à l'instant – consiste dans la question purement financière. Les montants qui sont annoncés (notre collègue qui présente le rapport l'a clairement dit) ne sont pas aujourd'hui des montants disponibles. Qu'il s'agisse des fonds européens, qu'il s'agisse des dotations de la CTM, se sont des perspectives puisque la ligne sur laquelle les dotations peuvent être attribuées, ne sont pas dotées des montants prévus. La ligne est aujourd'hui dotée de 5 M€ et la perspective se porte plutôt sur des montants de l'ordre de 12 M€ donc, il n'est pas impossible d'imaginer de pouvoir faire des opérations qui permettent d'abonder. Mais ce n'est pas de la responsabilité de la Collectivité en tant qu'Autorité de gestion, de pouvoir procéder à ce type d'opération. Je veux le dire très clairement pour que nous n'imaginions pas qu'en votant ici, nous allons abonder la ligne, ni dans un délai qui aura été maitrisé par la collectivité. On peut exprimer une perspective, une espérance peut-être même une intention mais ça ne pourra être que ça.

Deuxièmement, la structure de financement fait appel à une contribution de la CTM qui doit intervenir au même pas, au même rythme que les attributions FEDER. Le vote du budget de la CTM en l'état, ne dispose pas de marges à cet effet. Je veux le dire pour que l'on ne dise pas après, que le conseiller exécutif en charge du budget ne l'a pas dit. Cela n'interdit pas, encore une fois, d'avoir une perspective. Mais il ne faut pas que nous puissions croire qu'en votant ce matin, nous pourrons mettre en place. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles dans le dossier que les services de la CTM ont préparé et que j'ai présenté − le dossier SAS Capital investissement − il a été prévu de doter cette structure d'un capital initial de 1.5 M€ en disant que c'est un capital évolutif parce que c'est compatible à la fois avec les capacités de la ligne budgétaire FEDER et les possibilités budgétaires CTM. Je rappelle que le rapport qui a conduit à ce vote annonçait de manière totalement explicite et étalée dans le temps (un jalonnement de calendrier avait même été prévu) un montant d'aboutissement de 12 M€ au lieu du 1.5 M€. Mais pour mobiliser 12 M€ il faut pouvoir, à ce moment-là, mettre X millions de FEDER et dans le même temps, mettre les Y millions de CTM qui vont avec d'où l'idée de faire une SAS, avec un point de départ qui permet ensuite d'évoluer. Cela permet d'enclencher et donc de donner le signal qui a été donné dès octobre 2017, de la volonté de la CTM d'intervenir notamment en termes de haut de bilan

puisque c'est la spécialisation du capital investissement, ainsi que de pouvoir avancer suivant un tempo compatible avec les réelles capacités existantes, identifiées, inscrites, disponibles de la CTM; que ce soit en tant qu'Autorité de gestion de fonds FEDER dont elle n'a pas la définition des périmètres et lignes ou en tant qu'exécutif du budget qui est voté dont elle a, évidemment, la plénitude de la décision.

Le troisième niveau dans cette affaire concerne le fait de dire est-ce qu'il est bienvenu d'ajouter à l'initiative déjà prise SAS Capital-investissement, d'autres finalités pouvant être portées par des outils ? Si la SAS Capital-investissement est bien clairement dédiée au haut de bilan de plusieurs facons, c'est toujours du haut de bilan. Ce sont des prises de participation, ce sont des prêts participatifs essentiellement mais c'est du haut de bilan. Peut-être qu'il est utile de disposer d'autres outils qui sont d'ailleurs déjà préfigurés par des choses qui existent en Martinique, qui existent à la CTM, qui sont notamment les prêts d'honneur organisés par Martinique Initiative et toutes sortes d'autre opérations auxquelles s'ajoutent de nouvelles qui sont décrites dans le rapport. Il peut être non seulement utile mais souhaitable que cet élément complémentaire puisse intervenir. C'est d'ailleurs explicitement dit dans le rapport qui a proposé la création de la SAS Capital-investissement et qui a obtenu l'accord unanime de l'Assemblée. C'est d'ailleurs aussi une des raisons pour lesquelles la ligne n'a pas été «asséchée » parce qu'il aurait été possible, au motif de consommation de fonds européens. Vous imaginez que celui qui vous parle et qui est charge de cette question, aurait été dans un empressement total de la faire. Il aurait été facile d'assécher la ligne pour prévoir et affecter les 5 M€ mais cela priverait évidemment, de toute possibilité de création de ces outils complémentaires pour des finalités qui viennent s'ajouter à celles de la SAS Capital-investissement. Par conséquent, oui, il faut que nous comprenions bien que cet outil complémentaire doit être considéré comme étant souhaitable, bienvenu, nécessaire et que nous pouvons l'organiser sous la forme de fonds de fonds. Faut-il pour autant que ce fonds de fonds soit exclusif de toute autre initiative ? Ce que je crois comprendre et connaître des fonds européens, m'autorise à dire clairement, non. Par conséquent, l'idée de dire, est-ce qu'on peut avoir de manière distincte, de manière simultanée mais pas nécessairement intégrée l'un dans l'autre ? D'un côté la SAS Capital-investissement déjà décidée et dont la mise en œuvre est en route, d'un autre une nouvelle organisation dont les finalités viennent en complémentarité; cette idée aujourd'hui me parait totalement conforme à ce qui est autorisé pour utiliser la ligne concernée des fonds européens mais je ne suis pas l'expert des experts en matière de tout. Encore une fois, je le dis pour que l'on ne me reproche pas de ne pas l'avoir fait savoir.

Enfin, pour que nous soyons bien au clair sur tout, je confirme ce qui a été dit par le Président de la commission des finances – je pense que la plupart des collègues le savent déjà – la SAS Capital investissement est actuellement assistée par un Cabinet dans le cadre d'un marché d'assistance à maitrise d'ouvrage qui a été attribué. Tout ceci s'est fait suivant le respect des procédures obligatoires de consultation dans le cadre de la mise en œuvre de dispositifs de concurrence. Cette AMO est en cours, ce marché est actif, par conséquent, aujourd'hui, nous sommes devant une situation où malgré les délais qui ont dû être consentis, il y a actuellement quelque chose qui fonctionne. Je le dis parce que la collègue conseillère exécutive qui présente le rapport sait que c'est plutôt l'orientation que je recommande. Je pense que l'Assemblée pourrait se prononcer favorablement sur le principe du fonds pour la mise en œuvre d'outils complémentaires à ce qui a déjà été voté par l'Assemblée depuis octobre 2017 avec la SAS Capital-investissement, étant entendu que le montant, les éléments de mise en œuvre de modalités feront l'objet de précisions qui devront être données ultérieurement. J'ai considéré, Monsieur le Président, qu'il était souhaitable que je puisse apporter ces différents éléments d'informations à l'Assemblée afin qu'elle puisse être éclairée en conséquence.

M. Yan MONPLAISIR – Monsieur le Président, je voudrais faire un point d'ordre.

- <u>M. le Président Claude LISE</u> Je te donne la parole parce que je pense que plus ce problème sera éclairé, mieux ça vaudra.
- M. Yan MONPLAISIR Je vais éclairer, Monsieur le Président, très simplement d'un point d'ordre. Nous sommes ici dans une assemblée qui délibère sur un projet qui nous est présenté par le Président de l'exécutif. S'il y a un débat à l'intérieur de l'exécutif quant à savoir ce qui doit être fait ou ne pas être fait, ce débat doit être tranché au sein de l'exécutif, avant qu'il ne nous soit soumis ici dans l'Assemblée. Autrement, l'Assemblée n'a plus d'utilité. Si le débat continue au sein de l'Assemblée entre des représentants de l'Exécutif sur un projet soumis par le Président de l'exécutif, je voudrais savoir à quoi nous servons ?
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Je suis chargé de mener un débat de l'Assemblée et ce débat a lieu. J'ai entendu un rapport, maintenant, les conseils...
- M. Yan MONPLAISIR Qui est le Rapporteur de l'Exécutif?
- M. le Président Claude LISE Oui, oui, attend.
- **M. Yan MONPLAISIR** J'ai deux membres de l'Exécutif, qui viennent devant nous débattre de manière contradictoire. Nous n'allons pas nous en sortir, Monsieur le Président.
- M. le Président Claude LISE Non, non, mais...
- M. Yan MONPLAISIR S'ils ont eu ce débat en interne, qu'ils le règlent en interne au niveau de l'Exécutif et que le Président de l'Exécutif tranche afin que nous ayons ici, le point de vue de l'Exécutif. Nous ne pouvons pas accepter le débat de l'Exécutif au sein de l'Assemblée. Cette démarche me parait très dangereuse. Je souhaite donc que si l'exécutif...
- M. le Président Claude LISE Mais non, collègue...
- M. Yan MONPLAISIR C'est un point d'ordre, Président. Je souhaite que si l'Exécutif a à débattre de questions qu'il nous soumet, qu'il le fasse avant. Bien évidemment, c'est prévu dans le cadre de la loi, l'Exécutif peut solliciter... d'ailleurs il le fait assez largement, puisque quelquefois, il intervient plus longuement que les représentants de l'Assemblée. Je rappelle que l'Assemblée ne participe pas aux discussions à l'intérieur de l'Exécutif. Je le rappelle donc il faut bien faire le distinguo. Si le Président de l'Exécutif nous soumet aujourd'hui sa décision puisque l'ordre du jour est arrêté conjointement par le Président de l'Exécutif et par le Président de l'Assemblée c'est que le débat que nous entretenons ici, est un débat sur une position de l'Exécutif soumise à l'Assemblée. Je ne comprends pas que nous assistions ici à un débat interne à l'Exécutif. Il y a un problème de fond, Président.
- M. le Président Claude LISE Collègue MONPLAISIR, je comprends parfaitement ce que tu dis. Je ne m'immisce pas dans les problèmes du Conseil exécutif, même si je ne peux pas dire qu'il n'y ait jamais eu immixtion dans les affaires de l'Assemblée. Je respecte strictement la séparation des pouvoirs. J'aimerais qu'il en soit toujours de même de l'autre côté. Ceci étant, moi, j'ai entendu un rapport, je considère que c'est le rapport de l'Exécutif et nous en débattons. Ce qui me gêne, c'est quand tu dis que tu ne comprends pas à quoi nous servons. Si le Rapporteur représentant l'exécutif ici nous demande de retirer le rapport, j'arrête les débats. Si ce n'est pas le cas, nous débattons d'un rapport que nous avons entendu. Je ne vois pas comment je pourrais faire autrement que de faire voter, à moins que l'Assemblée ne me propose un amendement de retrait, un renvoi en commission. Sans cela, le dossier aboutira à un vote. Pour l'instant, le règlement intérieur revient toujours à cela. Il y a une

commission ad hoc chargée de réformer ce règlement, je ne sais pas pourquoi cette commission ad hoc ne se réunit pas. Il y a certainement lieu de mieux définir le mode de fonctionnement de nos relations, cela éviterait probablement ce à quoi nous assistons aujourd'hui et qui n'est pas du fait de l'Assemblée.

Il faut bien que le public comprenne que ce n'est pas de notre fait. Je répète que je ne pouvais pas ne pas donner la parole au conseiller Miguel LAVENTURE puisque tout conseiller exécutif qui demande la parole est en droit de l'avoir. C'est ainsi que nous fonctionnons depuis le début. Ce n'est pas ainsi que fonctionne l'autre collectivité que je connais et qui a à peu près le même statut que nous, à savoir la collectivité de Corse. C'est ainsi que nous fonctionnons parce que nous avons un règlement intérieur qui est aussi vaseux que le texte qui a mis en place la Collectivité Territoriale de Martinique... pour vous dire mon point de vue. Si on tient à préciser les choses, il suffit de se réunir en commission ad hoc, de faire des propositions afin que l'Assemblée se prononce, ça évitera ce genre de situation. Je vais maintenant donner la parole à la collègue Rapporteur. C'est un point d'ordre ? Nous n'allons pas repartir dans un débat, j'avais déjà annoncé que la collègue allait répondre. Si c'est un point d'ordre, tu le fais sans revenir dans le débat, s'il te plait.

Mme Diane MONTROSE – J'avais demandé à intervenir tout simplement, j'avais levé mon doigt pour intervenir dans le cadre de ce qui nous a été demandé. Nous sommes appelés à nous positionner sur un dossier qui nous est présenté, à savoir la création d'un fonds de fonds dit JEREMIE. Je le précise pour que tout le monde comprenne parce que nous parlons entre nous mais il y a des gens qui nous écoutent et qui ne comprennent pas forcément ce que nous disons. Il ne s'agit pas d'une pure création de notre part. JEREMIE a un sens. JEREMIE signifie "Joint European Resources for Micro to Medium-sized Enterprises". C'est un outil qui a été créé au niveau européen qui traduite en français s'appelle : « Ressources européennes communes pour les petites et moyennes entreprises ». Nous ne sommes donc pas en train de nous risquer à créer un fonds de fonds de notre propre initiative, sans que l'on ne connaisse les contours. A entendre les discussions, j'ai l'impression que nous sommes dans une création hasardeuse. C'est un outil qui est proposé par l'Europe et qui vise à mutualiser les aides.

La deuxième chose que je veux dire. Est-ce que ce fond a déjà une pratique ? C'est vrai que l'on peut trouver un outil, vouloir le tester sans avoir de référence par rapport à ce qui se passe ailleurs, donc sans pouvoir en mesurer la pertinence. S'il y a un doute éventuel, nous pouvons toujours interroger ceux qui l'ont mis en place pour savoir quelle en est la pertinence. Je veux quand même signaler et c'est mis dans le rapport, que la Région d'Auvergne a mis en place le fonds JEREMIE en 2009 et que ce premier fonds qui a été mis en place était un fonds de 18 millions d'euros. M€. Le plan JEREMIE 2 n'est pas de 18 M€ mais de M€. Pourquoi est-il de 54 M€ ? C'est parce que le fonds JEREMIE est certainement le fonds le plus puissant actuellement en matière de retour sur investissement. Vous avez un rapport de 1 à 3. La première fois, on l'a fait pour 18, il y a un retour ; il est fait pour 54 M€. J'entends la ligne n'est pas abondée. on est presque en train de me dire que nous annonçons ici des choses qui seraient mensongères. Je ne peux pas autoriser cela. La ligne n'est pas abondée mais c'est dans le rapport. L'apport des fonds du FEDER ne se fait pas en one shot, ce n'est pas en une seule fois, c'est tout le long de la mise en place du dispositif. Il faut lire. Deuxième chose, le rapport évalue le temps de la mise en place du fonds de fonds. Dans le rapport, on nous dit, que ce fonds de fonds sera mis en place dans les six mois. Nous actons un principe, après nous allons acter des intermédiaires financiers. nous reviendrons parce qu'il faudra trouver l'Autorité de gestion. On n'est pas toujours en train de tout faire d'un coup donc quand on me dit que les fonds ne sont pas abondés et ne sont pas disponibles, le rapport nous dit que ça se fera progressivement. Quand on me dit que dans une solution qui est moindre, on oublie de nous dire que dans les deux solutions, qu'il s'agisse du fonds de fonds JEREMIE, qu'il s'agisse de la SAS, dans les deux pas dans un seul, l'apport privé doit y être. La SAS se fait aussi avec l'apport public et l'apport privé. Il faut les trouver les fonds privés. C'est certainement pour cette raison que l'on a mis en place une assistance à maitrise d'œuvre pour le faire, c'est parce qu'on n'a pas

encore les fonds privés. Donc, si nous avons un dispositif qui nous permet à la fois de mobiliser les fonds publics – puisque l'on a le FEDER, l'apport de la BPI, l'apport de la CDC qui ont déjà donné leur accord – et des fonds privés... les fonds privés peuvent abonder à la fois la SAS et le fonds JEREMIE.

On ne va pas partir chacun dans notre coin pour dire c'est ma sauce donc je fais, non. Nous avons la possibilité de mutualiser et de faire ensemble. On était parti modestement, si on peut faire quelque chose de plus large, pourquoi ça gênerait ? On n'est pas en train de répondre aux attentes des grandes entreprises qui elles, ont toujours une solution pour faire en sorte que leurs projets avancent, parce qu'elles peuvent payer des Cabinets, parce qu'elles peuvent payer un certain nombre d'experts autour d'eux pour déposer des dossiers, obtenir des fonds. Nous nous adressons aux petites, très petites entreprises qui n'ont pas les moyens. C'est à eux que nous nous adressons et c'est pour eux que nous travaillons. Si nous pouvons en faire plus, faisons plus. Si nous pouvons leur proposer plus, faisons plus parce que les jeunes qui reviennent ici et qui ne sont pas nés avec la cuillère en argent dans la bouche, ont besoin de nous. Aujourd'hui, si nous pouvons avoir une société qui investit, qui apporte le capital, je ne vois que pourquoi nous nous gênerions. C'est la mission qui nous a été confiée. On nous reproche tous les jours un manque de transparence. Nous avons un dispositif qui permet de faire aujourd'hui que nos jeunes martiniquais qui ont de l'ingénierie, du savoir, de l'expérience, de la compétence, de la formation, puissent trouver un accompagnement en investissant, en prenant le risque pour eux et on se gênerait ? Je ne comprends pas notre gêne. C'est ce que je voulais dire, voilà ma position. De toute facon, je ne doute pas que ce dossier reviendra vers nous, lorsqu'il s'agira de mettre en place à la fois pour les fonds privés, et à la fois la société de gestion. Nous serons appelés à suivre progressivement le fil et à émettre nos réserves. (Applaudissements)

M. le Président Claude LISE – Le débat a donc repris. Collègue MOUSSEAU.

Mme Karine MOUSSEAU — Pour rajouter à ce qu'a dit ma collègue Madame MONTROSE, je veux surtout féliciter Madame TORPILLE, la conseillère exécutive en charge de l'économie et de l'emploi de cette Collectivité territoriale qui travaille d'arrache-pied depuis deux ans, pour sortir l'économie martiniquaise du marasme dans lequel elle est aujourd'hui, avec les moyens qu'elle a. Je lui fais confiance pour la mise en place de ce fonds JEREMIE, qui comme l'a dit Madame MONTROSE, a déjà prouvé son efficacité. Madame TORPILLE, je vous félicite. Je sais que pour en arriver là, pour présenter ce dossier, ça n'a pas été sans peine. Vous avez dû vous battre pour convaincre, vous avez réussi à convaincre et nous sommes convaincus que vous allez, non seulement utiliser ces fonds à bon escient mais gérer ce fonds de main de maitre, comme vous savez le faire. Je ne sais pas si c'est par machisme, par égoïsme ou je ne sais quoi, on s'oppose un peu à vos projets. En tout cas, nous sommes tous derrière et nous voterons à deux mains la mise en place du fonds JEREMIE d'autant que nous ne sommes pas en avance dans l'utilisation des fonds européens. (Applaudissements)

## M. le Président Claude LISE – Collègue NARCISSOT.

M. Marius NARCISSOT – Président, je ne reviens pas dans le débat. Simplement, j'ai fait une intervention, et j'ai été cité par le collègue LAVENTURE, pour dire que c'est vrai que ma position est d'accompagner ce projet JEREMIE, dont nous avons, effectivement vanté les mérites. Mais, je remercie quand même le collègue LAVENTURE, d'avoir attiré notre attention, sur les notions de complémentarités éventuelles que nous pouvons trouver, justement dans ces dispositifs. Parce qu'il ne faut pas perdre de vue, que la réalité de nos entreprises... Ici en Martinique nous n'avons pas de PME. Lorsqu'on se base sur la notion juridique d'une PME, cela n'existe pas en Martinique. Nous avons de très petites entreprises, et de minuscules petites entreprises. S'il faut adopter le terme clair. Donc, c'est

vrai qu'aujourd'hui, les dispositifs de capital investissement, des opérations de capitalisation de haut de bilan, cela s'adresse effectivement à des entreprises d'une certaine taille, en terme de chiffres d'affaires, en terme d'effectif. Nous n'avons pas cela dans notre tissu. Par conséquent, la réalité c'est quoi ? C'est que les besoins de nos entreprises s'apprécient d'avantage en termes de caution mutuelle, sur des financements, d'accompagnement dans des prêts. Et effectivement, il faut trouver là aussi des réponses. Donc, merci pour ces éclairages Miguel. C'est cette réalité qu'il nous faut. Par conséquent, je ne crois pas, et je le dis en toute honnêteté, que l'intervention du collègue LAVENTURE ait eu pour conséquence d'enlever à l'assemblée sa capacité à analyser ni son honnêteté intellectuelle dans ses interventions. Par conséquent, j'encourage ce genre d'intervention qui nous permet demain d'être encore plus complémentaires dans nos positions. (Discussions hors micro)

# M. le Président Claude LISE – Comment ?

M. Marius NARCISSOT – Président, et cette position est d'autant plus importante, et je comprends aussi les précautions évoquées par le président de la commission finance. Parce que nous avons vu l'expérience des sociétés de développement économique. N'oublions pas la SODERAG, n'oublions pas la SODEMA. Nous avons vu comment ces entreprises...Donc, il est tout à fait normal que les collègues expriment certaines réserves, mais ce n'est pas pour autant que cela soit des éléments bloquants pour la mise en place du dispositif. Je crois que le débat est riche et nous devons nous en féliciter. Merci encore.

M. le Président Claude LISE — En tout cas, moi je n'ai pas noter qu'il y avait un affrontement entre deux camps, un camp pour et un camp contre. Je n'ai pas noté cela. Je ne sais pas si je n'ai pas suivi les débats. Et je répète que j'ai indiqué...ce n'est pas souvent que je le fais, que je vais voter le dispositif, mais j'ai bien indiqué que je partage un certain nombre de préoccupations du président de la commission des finances et d'autres collègues, et que par conséquent, j'ai pris un engagement qui est celui de suivre ce dossier-là, particulièrement, parce que c'est l'expérience du passé, de ce que j'ai connu qui est arrivé à certaines collectivités. Alors, je veux bien suivre l'Auvergne, et ce qu'a pu faire Monsieur VAUQUIER etc. Mais je ne vais pas suivre cela aveuglément. Vous comprenez ? Il ne suffit pas de me dire que X a fait cela dans telle région, et puis, voilà, c'est l'argument d'autorité péremptoire. Non. Je pense qu'il va falloir être vigilant et que par conséquent, le Président de l'assemblée s'engage à suivre ce dossier-là, de manière vraiment très forte, aux côté de la commission des finances. C'est un p'tit peu une manière de vous inciter à voter en prenant toutes les précautions, avec toute la vigilance, et je pense que c'est un dossier qui va connaitre des étapes, dans l'application. Je passe la parole à la collègue qui rapporte pour qu'elle puisse achever de nous tranquilliser sur la suite.

Mme Marinette TORPILLE – Tout à fait. D'abord, je voulais, pour répondre à la collègue TINOT, expliquer, globalement le principe, pour bien comprendre de quoi il s'agit. Il s'agit en fin de compte, de mobiliser les fonds FEDER, en masse, certes, 12 millions, si on peut appeler 12 millions de la masse, de venir avec des fonds CTM, de façon très limitée, on est sur à peu près 2 millions de fond direct et des fonds recyclés, c'est-à-dire 5 millions. Donc, je n'engage pas le budget de plus de 2 milliards de la CTM dans une opération risquée, on est sur 5 millions, donc restons dans un cadre, dans lequel nous sommes, et puis, il viendra la CDC que nous allons solliciter, la BPI que nous allons solliciter et des fonds privés pour 5 millions d'euros. Là aussi, nous ne vendons pas notre âme au privé, nous sommes à 5 millions d'euros. Donc, cette masse-là, donnera un fond de 28 millions d'euros. Et avec ce fond de 28 millions d'euros, que nous permet donc de mettre en place l'Union Européenne, on dit, nous aujourd'hui, nous la CTM, qu'est- ce qu'il nous faut comme produit pour financer nos entreprises ? Il faut aujourd'hui aux entreprises....et nous sommes sur de la micro-entreprise. Merci Diane d'avoir fait la traduction de JEREMIE, parce que mon anglais n'est pas aussi bien, mais cela veut dire quelque

chose. C'est effectivement un système qui est destiné aux micro-entreprises, donc, aux très petites entreprises, comme on dit chez nous, et aux petites entreprises. Cela leur permet donc, on met en place différents produits. Ces produits, ce sont des prêts à taux zéro, qui pourront être à disposition. Ca peut être aussi des garanties. Alors les prêts à taux zéro, nous pouvons en mettre sur de l'innovation. comme on a vu dans le dossier précédent, sur de la reprise transmission, sur...de façon très généraliste sur toute création d'entreprise ou développement d'entreprise. A côté de cela, nous pouvons mettre en place, comme autre produit, des garanties. Aujourd'hui, les banques donnent très peu de garanties aux prêts concernant la reprise transmission et concernant le numérique, les banques sont frileuses dessus. Marius est parti, il aurait pu le dire. Donc, nous allons donner cette possibilité ce produit-là. Et puis aussi aller sur des hauts de bilans, soit par la SAS ou soit par un autre produit que nous allons mettre en place. Le principe c'est quoi ? C'est qu'on a une masse de fonds, on détermine les différents produits que nous estimons nécessaire sur notre territoire pour accompagner des entreprises. Ces produits sont gérés par ce qu'on appelle des intermédiaires financiers. Ce n'est pas la société de gestion qui gère directement, des intermédiaires financiers. Par exemple, « Initiative Martinique », qui depuis que je suis à sa présidence en 2016, n'a pas eu de renouvellement de ses fonds, et qui aujourd'hui qui est en manque de fonds nouveaux, pour pouvoir faire plus de prêts aux entreprises, pourra venir et répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de cette gestion de la société de gestion, pour renouveler ses fonds. « Réseau Entreprendre » est dans le même cas. Il pourra venir pour renouveler ses fonds dans ce fonds, ou d'autres opérateurs, d'autres intermédiaires financiers peuvent venir, et isl géreront des fonds. Donc, ce que je veux expliguer aussi, c'est gu'on est sur des produits qui sont de montant limité. C'est-à-dire, avec 28 millions d'euros, quand on va séparer sur les différents produits, par exemple, je prends le cas « d'Initiative Martinique » j'espère avoir à peu près 2 à 3 millions d'euros pour pouvoir aider les micro-projets qui viennent chez nous en demande de financement. Il y a d'autres produits qui seront dotés de 5 millions d'euros. On doit reprendre la gestion des dossiers « NACRE » qu'avait l'état. Nous sommes à peu près sur 5 millions d'euros pour pouvoir reprendre. Donc, c'est cela, c'est une masse, on détermine. Donc, c'est nous qui décidons de quel produit nous voulons mettre en place dans ce fond. C'est nous qui allons décider avec la société de gestion combien nous allons mettre par produit dans ce fond, et les objectifs que nous voulons avoir sur chaque fond. Et cette société de gestion, va faire appel à des intermédiaires financiers qui vont gérer des sous-fonds, en fin de compte, ce qu'on appelle des sous-fonds, et, des intermédiaires financiers ont un reporting à faire régulièrement à cette société de gestion, qui a à faire un reporting régulier avec la collectivité dans le cadre du comité de pilotage. C'est une opération qui est très cadrée par l'Europe. On est avec des fonds européens, on ne fait pas ce qu'on veut. Cela n'a rien à voir avec DEXIA, cela n'a rien à voir avec ce système de fond. On est sur des produits, je dirais déjà une enveloppe qui est forte pour nous, c'est 28 millions d'euros, mais qui reste, je dirais, très raisonnable. Mais il est préférable d'avoir cela que rien. Donc, c'est déjà 28 millions. Mais on est quand même sur des opérations qui sont très cadrées, qui ont été expérimentées ailleurs. Et toutes les régions qui ont été sur ce type de fond, elles sont renouvelé l'opération. Cela nous permet, je tiens à le dire, parce que c'est important. Cela nous permet d'utiliser les fonds européens, et d'estimer que ces fonds quand ils nous sont attribués sont consommés. Ce n'est pas de la programmation de fonds, c'est de la consommation de fond.

Deuxième chose aussi, comme je l'ai dit, le remboursement qui sera fait sera intégré dans le budget de la collectivité. Or, aujourd'hui, quand on fait une subvention à une entreprise, elle utilise sa subvention, on espère qu'elle va prospérer l'entreprises, mais si elle ne prospère pas, et qu'elle gère mal, elle ferme, la subvention qu'on lui a donné est perdue. Là, nous sommes sur des opérations de prêts, donc, où ce n'est pas de l'argent que nous donnons, mais que nous prêtons, qui sont prêtés, et que ces prêts, donc les fonds sont renouvelés. Donc, c'est un système qui est cadré. On ne part par du tout à l'aventure, excuse-moi du jeu de mot Miguel. (*Rires*)

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> – C'est exactement cela le principe. Deuxième chose que je veux dire. Toutes les questions que l'on se pose, pour savoir le contrôle, est-ce qu'il n'y a pas une perte de contrôle de la CTM et tout. Hé ben, je dirais pour répondre à mon collègue BRANCHI, ce sont les mêmes questions qu'il aurait fallu se poser pour la SAS d'investissement. Or, on ne s'était pas posé autant de question sur la SAS d'investissement. Donc, merci de poser des questions, je vais rassurer sur les deux systèmes.

M. Michel BRANCHI – On pose toujours les questions !

(Applaudissements)

<u>Mme Marinette TORPILLE</u> –Tout à fait. Nous avons... (*Discussions hors micro*)

Mme Marinette TORPILLE – Comment ? D'accord. Donc, ce que je voulais dire c'est qu'il y a, pour ce type d'opération, il y a une société de gestion. Puisque comme je l'ai dit dans mon rapport, on ne peut pas gérer directement, on n'est pas établissement financier. Donc, il y a une société de gestion. Cette société de gestion fait partie d'un comité de pilotage. Ce comité de pilotage, c'est nous qui faisons ensuite après les cahiers des charges, c'est nous qui donnons les ordres, c'est nous qui disons quel type de produit que nous voulons. Quand je dis, nous, c'est la CTM qui fait partie du comité de pilotage, c'est elle qui dit ce qu'elle veut comme type de produit. Il n'y a personne qui va faire des produits que nous ne voulons pas. Donc, c'est comme la SAS qui aura son directoire ou son conseil d'administration. et qui di sur quel type d'opération qu'elle va. Donc, là, nous sommes exactement en contrôle des opérations. Donc, c'est nous qui allons décider, comme je l'ai dit, les produits que nous allons faire, et le type de contrôle que nous voulons faire. Alors, concernant la SAS, cette SAS a été voté au mois d'octobre. On est à plus de 6 mois du vote de cette SAS, de la SAS qui a été faite. Les statuts ne sont toujours pas votés, elle n'est toujours pas abondée. La SAS a un problème. Le problème c'est que tout comme dans le fond d'investissement, il faut une part de privé, parce que ces fonds d'investissement, c'est la maquette, il faut une part de privé qu'elle n'a toujours pas. Alors, on a pris un AMO qui doit rechercher cette part de privé et qui soit aussi monter les statuts. Tout cela pour dire que cela ne se fait pas du jour au lendemain, cela a ses difficultés. Le fond d'investissement que nous avons, et d'après les...comment dire cela, les investigations, que j'ai déjà engagés, peut laisser penser que nous aurons moins de difficultés de mise en place. Mais ce n'est pas pour autant que vous avez vu les délais que je vous ai communiqué dans le dossier, le délai est de 180 jours si tout va bien. C'est vrai que nous n'avons pas là, aujourd'hui, sur la mesure 321, les12, 4 millions qui sont nécessaires. On peut faire des transferts de mesures, c'est prévu. On peut faire des transferts d'une ligne sur une autre ligne. Et on m'a même dit d'un axe sur un autre axe. Mais enfin, restons déjà sur le même axe 3, cela a été vérifié au niveau de la direction des fonds européens, qu'on peut faire ce transfert. Après, je dirais c'est une question de volonté, mais administrative. On va le demander, ils vont nous répondre. C'est cela, c'est-àdire que c'est nous qui allons donner le rythme. Mais si nous voulons aller vite, nous pouvons aller vite dessus. Au niveau des fonds privés, alors, généralement, ce sont des banques qui se mettent en groupement, qui vont dans les régions et qui proposent naturellement d'investir dans ce type de fond régional. Comme je le dis, nous sommes sur 5 millions de privé, sur 28 millions. Donc, ils n'ont pas notre contrôle. Naturellement, si nous avons des opérations, notamment sur le capital investissement qui rapporteront et qui permettent aussi de faire comme quand on fait la prise de participation. C'est sur la prise de participation qu'on peut avoir des retours sur investissement intéressants. Je prends toujours l'exemple que nous avons eu dans cette salle même, il l'a rappelé, Monsieur José JACQUES GUSTAVE. A l'époque, il avait eu une participation de la Région dans son entreprise qui avait décroché le marché en Chine et tout, pour un euro investit, il a remis à la collectivité trois euros. Donc, c'est sur ce type d'opération, qu'effectivement, il peut y avoir, mais c'est prévu, la sortie dans des conditions. Donc, tout cela pour dire que l'opération est cadrée, nous sommes à la manœuvre, c'est-à-dire que la CTM est à la manœuvre sur le système qui est proposé, et que nous ne partons pas à l'aventure, nous n'avons rien à voir avec les instruments financiers... (Rires)

Mme Marinette TORPILLE – Ah !!! chaque fois je...c'est vrai, nous ne partons pas sans comprendre...

<u>M. Yan MONPLAISIR</u> – On a voulu torpiller ton projet. On a voulu torpiller ton projet. (*Rires*)

Mme Marinette TORPILLE - Non, c'est vrai. Et puis, nous sommes sur un délai de cinq ans à peu près. Et si ce fond a donné les résultats que nous escomptons, on pourra renouveler, ce ne sera peutêtre pas moi qui serait devant vous pour le dire, mais enfin, je dis qu'on aura les moyens de renouveler, ou de ne pas renouveler l'opération. Vous avez vu que les sommes en jeu ne remettent pas en cause, je dirais la fiscalité, la capacité financière de la CTM, Nous sommes quand même sur des montants qui sont très raisonnables. Alors, je regarde si j'ai apporté les différentes réponses. J'ai dit 180 jours. J'ai dit que cela pourra permettre de renouveler notamment, les fonds des opérateurs comme Initiative Martinique. Et j'ai dit qu'aujourd'hui, le transfert est envisageable, et que nous allons le faire dans les jours qui vienne. Donc, je pense avoir rassuré. Dernière chose qui est importante. Soit dans la prochaine maquette, la maquette plus aboutie, puisqu'on a une maquette-là, prévisionnelle qu'on vous a proposé. Dans cette maquette prévisionnelle, effectivement, nous avons pensé qu'il serait plus intéressant d'intégrer la SAS, dans le dispositif, ce qui permet que quand nous décidons, quand nous...je dirais, manageons au niveau du comité de pilotage, on voit l'ensemble de nos instruments financiers et on peut dire où on peut faire l'effort, on peut mieux répartir, notre politique financière. décider de la stratégie et être dans un ensemble où là nous avons, je dirais, les manettes sur chaque instrument. Maintenant, si vraiment, après les discussions que nous aurons, si vraiment nous souhaitons mettre la SAS en dehors du fond d'investissement. Je dis que si c'est la décision sue nous allons prendre dans les discussions qui viendront, pourquoi pas ? Mais je rappelle simplement que la SAS étant en dehors du fond d'investissement ne pourra pas bénéficier du fond d'investissement. Quand on voit aujourd'hui, les difficultés qu'a la SAS, au bout de six mois, à se mettre en place, à prendre un AMO, à ne pas trouver de fond privé, à faire tout ce qu'elle a à faire, je dis, maintenant, si elle veut faire sa vie toute seule à côté, et prendre tout son temps, ou prendre le temps qu'il faut, ce sera la décision que nous allons prendre, et que moi je ne partage pas, mais bon, si c'est ce qui sera décidé, ce sera décidé. Ce que je voulais dire, en l'intégrant dans le fond d'investissement, je trouvais, et c'est ce que j'ai défendu, que c'était plus pertinent. Cela nous permettait de faire avancer tout l'ensemble de nos produits financiers, de mobiliser ensemble, de mettre ensemble, et surtout de faire profiter à ces instruments, notamment, un instrument comme la SAS, des fonds privés. Ce qu'aujourd'hui, elle a du mal à mobiliser. Maintenant, la prochaine fois que je serais devant vous, puisque je le suis, ce n'est pas parce que je suis aux finances, mais rappelez-vous, que dans mes compétences, je suis à l'aide aux entreprises. Je suis là pour leur trouver des solutions de financement, ce que je fais. Donc, si, quand je reviendrai vers vous, avec la nouvelle maquette, on décide que la SAS sera de côté, elle pourra vivre sa vie à côté du fond d'investissement, je trouve moins pertinent, mais c'est toujours possible. Il n'y a pas d'incompatibilité, puisque la SAS a été votée avant le fond d'investissement, elle peut le faire, sauf, qu'elle ne peut pas avoir de source de fond FEDER. Elle aura les fonds FEDER, mais elle ne pourra profiter des fonds FEDER et des financements du fond d'investissement. C'était cette précision que je voulais vous apporter, et vous dire que rassurez-vous. Jusqu'à présent, j'ai essayé d'avoir de vous présenter des opérations ou des évènements cadrés, sécurisés. On n'est jamais à l'abri d'un accident. Moi qui suis dans les assurances, je sais de quoi je parle, mais enfin, je dis, que j'ai pris toutes les précautions, pour que je puisse vous faire une proposition, qui est une proposition, je dirais, pertinente et nécessaire pour notre tissu économique, notamment, pour les très petites et petites entreprises. Merci.

M. le Président Claude LISE – Bien. Donc, nous avons bien noté que nous allons voter sur une maquette évolutive. Deuxièmement, que nous ne partons pas à l'aventure. Ca, on a tous noté cela. (Rires)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Et par conséquent, sur ces bases fondamentales, je mets aux voix. Y at-il des collègues qui sont contre ? Explication de vote, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Explication de vote. Vous avez vu Président, que je suis allé consulter les collègues parce qu'on avait une discussion à un moment précis. Deux raisons on va voter ce dossier. Deux raisons. D'abord parce que le président de l'assemblée dit qu'il va suivre ce dossier. Je suppose, d'ailleurs, cela va, en notre nom, au nom de l'assemblée, nous souhaitons que tu fasses, ou un membre de l'assemblée, partie du comité de pilotage. Ce serait pas mal, pour nous représenter. D'autre part, parce que la conseillère exécutive qui présente les dossiers, on peut lui faire une part de confiance, parce qu'elle parle à tout le monde, et ne nous insulte pas. C'est important. (Applaudissements)

M. Jean-Claude DUVERGER – Non, je le dis parce que c'est vrai, je dis qu'elle tient compte, et je suis très content quand il y a un membre de l'exécutif qui présente un dossier et qu'il y ait un débat au sein de l'assemblée. Cela montre qu'on nous livre un support et à nous de dire ce que nous faisons du support. Deux éléments. Donc, pour cela nous faisons confiance. Et puis, j'ai dit tout à l'heure, pour la consommation de fond européen, chaque fois que l'on va mettre en place une structure pour tenter de consommer plus, allons-y quoi, puisque nous avons la possibilité de revenir et de ne pas revenir. Voilà pourquoi nous allons voter ce dossier.

M. le Président Claude LISE – Bien, donc, il n'y a pas de voix contre ?

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Donc, c'est adopté à l'unanimité. Donc, je pense que vous pourrez applaudir.

(Applaudissements)

Mme Marinette TORPILLE – Merci chers collègues. Merci beaucoup.

M. le Président Claude LISE – Alors, je remercie la collègue Marinette TORPILLE. J'appelle la conseillère exécutive Aurélie NELLA qui a deux questions à nous présenter. Donc, je te donne la parole sur la question 23. Nouveau règlement territorial des bourses d'etudes paramédicales, de sagesfemmes et de formation en travail social.

# 23/ NOUVEAU REGLEMENT TERRITORIAL DES BOURSES D'ETUDES PARAMEDICALES, DE SAGES-FEMMES ET DE FORMATION EN TRAVAIL SOCIAL

<u>Mme Aurélie NELLA</u> – Oui, merci Président, et ce que tu as indiqué à la fin de la présentation du rapport de Marinette TORPILLE est encore plus vrai, quand ces échanges peuvent avoir lieu en amont, pour qu'on s'enrichisse les uns les autres, et qu'on construise ensemble des projets pour notre pays. Voilà Président.

Mme Aurélie NELLA procède à la présentation du rapport.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Merci. Y a t-il des demandes d'intervention ? Collègue CHARPENTIER-TITY.

M. Clément CHARPENTIER-TITY – Oui, merci Président. Enfin, j'interviens au nom de la commission éducation. Après cet exposé très clair, qui est traduit également dans le dossier, après examen, la commission a donné naturellement un avis très favorable. Merci.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il d'autre demande ? Oui, collègue CARIUS.om formation

<u>Mme Francine CARIUS</u> – La commission formation professionnelle et apprentissage s'est réunie sur ce dossier et a émis un avis favorable, puisque l'enjeu est de mieux définir les modalités d'accès à la formation, et d'attribution d'aides pour les personnes qui suivent les actions de formation dans ce domaine, ainsi que le cofinancement FSE.

M. le Président Claude LISE – Merci. Y a-t-il d'autre demande d'intervention ? Collègue TELLE.

Mme Louise TELLE – La commission a émis un avis favorable.

M. le Président Claude LISE – Merci. Pas d'autre demande d'intervention ? Collègue TINOT.

Mme Marie-Frantz TINOT – Oui, merci Monsieur le Président. Alors, concernant ce rapport, bien entendu, nous allons le voter, puisqu'il a un intérêt surtout pour offrir, comme il est dit dans le rapport, une meilleure qualité de de formation à nos jeunes. Alors, ma question à Madame l'exécutive, c'est de savoir si...concernant les critères, il y a les étudiants d'un côté, mais même si on considère que ceux qui sont en formation sont des étudiants, est-ce que les critères sont les mêmes ? Les critères pour pouvoir bénéficier de cette bourse ?

Mme Aurélie NELLA – Alors, là, il s'agit d'un dispositif spécifique. En fait, il y a le règlement général, je dirais, d'aide aux étudiants que nous avons voté en plénière au départ. Et puis ce dispositif a toujours fait l'objet d'un règlement spécifique. Donc, qui prend en compte, aussi les éléments de décret, en fait, au niveau national, et un certain nombre de points de charges comme pour les bourses qui sont attribuées par le CROUS aux étudiants de l'enseignement supérieur. Donc, ici, les critères sont différents, ils sont plus précis, puisqu'on prend en compte, notamment, par exemple la distance entre le domicile et le lieu d'étude. On prend en compte le revenu des parents. Là, le critère d'âge aussi est différent. Mais ce travail d'information, il est fait aussi aux instituts de formation, puisque ces éléments sont relayés auprès des établissements qui les communiquent aux étudiants. Donc, il y a un lien direct entre l'institution de formations et les étudiants, et aussi les services de la collectivité, puisqu'il y a un service spécifique qui s'en occupe. Voilà ce que je pouvais dire, et puis, rajouter, qu'effectivement, en ce qui concerne ces formations, nous sommes dans une démarche de réingénierie des formations notamment du social. Il y a un travail qui est en cours avec la DJSCS qui a pour mission de donner les agréments pour ces formations que nous financons ensuite. Donc, avec la DJSCS, avec l'université et l'IFMES. Et parallèlement un travail aussi avec les instituts de formation paramédicale, donc sagefemme, kinésithérapeutes, infirmières, pour renforcer le lien aussi avec l'université, puisqu'il y a un processus d'universitarisation de ces formations, et faire en sorte que ces étudiants puissent mieux bénéficier des services offerts par l'université, en ce qui concerne la documentation, le sport, les activités culturelles notamment. Voilà ce que je pouvais dire. Et puis, je n'ai pas précisé aux collègues, puisque j'avais été interpellée à l'avant dernière plénière, là-dessus, sur les conditions d'étude des étudiants, c'était le collègue CATHERINE qui m'avait interpellé, et il y avait eu une rencontre avec la

nouvelle coordinatrice générale de ces instituts paramédicales que nous avons régulièrement rencontrée, et avec laquelle nous travaillons pour améliorer les conditions de formation de ces jeunes. Voilà, pour le rassurer.

M. le Président Claude LISE – Merci. Donc, nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Nous pouvons passer à la question numéro 24. Il s'agit d'un projet de décret.

# 24/ PROJET DE DECRET RELATIF AUX SOCIETES D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL (SAFER)

Mme Aurélie NELLA donne lecture du document de présentation.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Donc, c'est très simple. Est-ce que la commission développement agricole a un avis ?

<u>M Lucien ADENET</u> – La commission développement agricole a pris acte du projet de décret relatif aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural. Il s'agit de tenir compte d'une réalité d'organisation administrative des territoires concernés. Alors, je dois dire tout simplement que le commissaire du gouvernement qui siège au comité technique des SAFER, puisque j'y siège, c'est simplement pour contrôler un peu si la règlementation est appliquée en matière de compétence des SAFER, c'est-à-dire, attribution de terrain, location et transactions. Enfin, tout le droit de préhension, c'est le rôle du commissaire du gouvernement à cette instance.

M. le Président Claude LISE – Est-ce que la commission des textes a un avis ?

<u>Mme Diane MONTROSE</u> – Oui Président. Nous avons simplement pris acte de la régularisation. Cela ne ns concerne pas directement, donc, voilà.

M. le Président Claude LISE – Bien. Nous passons au vote.

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Donc, voté à l'unanimité. Je remercie la collègue NELLA. Et j'appellele collègue Daniel MARIE SAINTE qui a deux questions également. Donc, il va nous présenter d'abord la question numéro 25 : Plan de financement prévisionnel de l'opération visant le réaménagement du carrefour Mangot Vulcin au Lamentin.

# 25/ PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL DE L'OPERATION VISANT LE REAMENAGEMENT DU CARREFOUR MANGOT VULCIN AU LAMENTIN (RN1-RD3) POUR LE PASSAGE DU TSCP DE MARTINIQUE

- M. Daniel MARIE-SAINTE Alors, c'est un complément de la liste des projets sur laquelle lors de notre séance dernière, nous avions présenté une série de projet pour laquelle nous demandons des cofinancements des fonds européens. Il y en aura d'autres au fur et à mesure qu'ils seront préparés. M. Daniel MARIE SAINTE donne lecture du document de présentation.
- M. le Président Claude LISE Merci. Avis de la commission BTP.
- M. Georges CLEON Bonjour à tous, l'avis a été favorable, Président.
- M. le Président Claude LISE Avis de la commission transport.
- <u>M. Lucien ADENET</u> Oui, c'est un avis favorable de la commission transport sur ce plan de financement.
- M. le Président Claude LISE Vous avez la parole. Qui la demande ? Personne. Donc, c'est unanime ?

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Adopté à l'unanimité. Nous passons à la question numéro 26 : Compterendu de l'exercice de la délégation du Président du conseil executif en matière de marchés publics et d'accords. C'est la question, on peut dire traditionnelle.

# 26/ COMPTE-RENDU DE L'EXERCICE DE LA DELEGATION DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF EN MATIERE DE MARCHES PUBLICS ET D'ACCORDS-CADRES

- <u>M. Daniel MARIE-SAINTE</u> Absolument, puisque c'est l'engagement que nous avons pris. Vous nous avez donné délégation, et en toute démocratie, nous rendons compte à chaque plénière.

  M. Daniel MARIE-SAINTE procède à la présentation du rapport.
- M. le Président Claude LISE Merci. C'est une information. Mais vous devez me donner acte que ce compte rendu a été effectué. Je suppose que c'est le cas ? Donc, je remercie le collègue MARIE SAINTE. Et j'appelle, non pas le collègue BOUTRIN, qui est absent, mais je crois le collègue LAVENTURE qui doit nous présenter les questions 27 et 28. Il s'agit de deux questions concernant le sport. Deux demandes de subvention. La première question c'est le dossier numéro 27. Il s'agit du trophée Yvon LUTBERT validation du dispositif cadre. Il y a déjà un accord prévisionnel. Collègue LAVENTURE, tu peux être très bref, parce que l'opposition a déjà annoncé un accord prévisionnel.

### 27- TROPHEE YVON LUTBERT VALIDATION DU DISPOSITIF CADRE

<u>M. Miguel LAVENTURE</u> – Je veux, puisque l'énoncé du nom de l'intitulé du rapport a déjà été fait, dire qu'évidemment, nous souhaitons que les choses puissent s'organiser dans la continuité de ce qui se pratique déjà, puisqu'il s'agit de modalités déjà éprouvées. Simplement, on en fait un dispositif cadre pour qu'après on puisse le faire avec toute la fluidité et la souplesse nécessaire.

M. le Président Claude LISE – Tout le monde est d'accord ?

VOTE Abstentions (0) Contre (0)

#### Voté à l'unanimité.

Bien, donc, adopté à l'unanimité. Nous passons au 28 : Demande de subvention formulée par la fédération des yoles rondes, donc, c'est pour l'organisation du tour des yoles 2018

# 28/ DEMANDE DE SUBVENTION FORMULEE PAR LA FEDERATION DES YOLES RONDES DE MARTINIQUE POUR L'ORGANISATION DU TOUR DES YOLES 2018

M. Miguel LAVENTURE procède à la présentation du rapport.

M. le Président Claude LISE – Merci. commission sport.

M. Marius NARCISSOT – C'est un avis favorable. La commission sport a simplement fait une suggestion à l'instar de ce qui s'est fait pour le tour cycliste où la collectivité avait apporté une aide directement aux clubs cyclistes participant au tour. Et la commission fait cette suggestion à l'exécutif effectivement qu'il y ait, pour la partie réservée aux yoleurs, hé bien que ça soit versée directement à ces associations. Très bien. Oui, collègue DUVERGER.

M. Jean-Claude DUVERGER – Président, l'association des yoles a fait une demande, parce que même dans ta longueur tu arrives à 280. Cela fait : 200 + 50 + 30, cela 280.

## M. Miguel LAVENTURE – 220.

(Problème de micro)

M. Jean-Claude DUVERGER – Je constate que de plus en plus, il y a des communes qui n'ont pas les moyens de participer. Les étapes sont un plus longues. Pourquoi on a diminué ? Je ne sais pas. De 90 000. Moi, je proposerais que l'on donne les 390 000 €. Par contre, j'aurais proposé que l'on soit beaucoup plus prêt du bilan, ce qui se passe. Qu'il y ait une présence sur cette période-là. D'autant plus que ça sera difficile. Les étapes sont longues parce qu'on ne peut pas rentrer dans toutes les communes avec les sargasses à l'extérieur, et tout cela. Et puis, voir un peu, vraiment, vraiment, comment diminuer sur les sommes que l'on donne à la gendarmerie et à la police.

M. Marius NARCISSOT - Alors, c'est vrai....

M. le Président Claude LISE – Oui, collègue NARCISSOT, oui.

M. Marius NARCISSOT — Ce que dit le collègue DUVERGER, la commission, effectivement, a émis des raisonnements, des réflexions autour. C'est vrai qu'il y a une contrainte budgétaire qui est là , qui nous guide. Mais il n'en demeure pas moins, que par rapport à la réflexion du collègue DUVERGER, la commission a quand même souligné la nécessité de revenir sur les conclusions du...comment dirais-je, des assises du sport. Où on a fait remarquer quand même que des études avaient été, des orientations, des préconisations, même des recommandations avaient été faites pour qu'il y ait une autre approche de l'organisation du tour, et même du fonctionnement de la fédération. Et la commission attire l'attention de l'exécutif pour que ces études reviennent à l'ordre du jour. D'autant plus que, et le collègue DUVERGER le dit à juste titre, c'est qu'aujourd'hui, on sait très bien qu'il y a une situation, une ambiance au sein de cette fédération, qui est assez, je dirais, critique, préoccupante. Et c'est sur cette base que la commission a fait cette proposition, que les adhérents, en tout cas, les sociétés de yole, puissent bénéficier directement de cette subvention. Parce qu'aujourd'hui, on entend leurs cris. Donc, c'est sur cette base que nous faisons cette proposition. Mais je crois qu'à l'avenir, effectivement, il est bon de revenir sur ce dossier, et tirer profit des conclusions des assises du sport, qui nous permettrons, je dirai, peut-être de voir plus clair aussi dans son fonctionnement.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Bien, donc, nous pouvons passer au vote ? Collègue BARTHELERY. Collègue BARTHELERY, tu as la parole.

M. Richard BARTHELERY - Non, mais...le collèque DUVERGER était en train de s'exprimer, je le laissais s'exprimer. Non, c'était juste pour dire Président, que par rapport à ce que vient de dire le président de la commission sport, cela me semble extrêmement important, de flécher justement ces sommes qui seront dédiées aux clubs, directement aux clubs. Je veux un seul exemple. C'est que la Collectivité Territoriale de Martinique récompense les clubs qui remportent les finales, et le finalistes, le gagnant, et le perdant, ils sont également récompensés, mais très souvent, ce sont des sommes qui sont reversées, directement, aux ligues, qui elles ensuite, les reverse aux clubs gagnants et aux clubs perdant. Or, cela traine énormément. Cela traine énormément. Et j'ai eu l'occasion, puisque je suis membre de la Gauloise de Trinité, et avoir suivi justement ces dossiers-là, qui avait remporté, l'année dernière en basket, la finale de basket des filles, et qui n'ont pas reçu leur récompense, c'est-à-dire les 8 000 €, rapidement. Tout simplement parce que ça trainait encore à la lique de basket. Donc, c'était juste parce qu'il y a un véritable retard qui se prend. Une fois que l'on verse à la lique, cela n'est pas retransmis immédiatement aux clubs. Et ça, ça pose un vrai problème aux clubs, puisqu'ils ont besoin quand même de leur argent pour préparer la saison à venir. Donc, à l'instar du cyclisme, en plus, c'est personnalisé. C'est-à-dire que oui, voilà, nou ricivrè en lè compte bancaire nou, nou risivwè 2 000 € de la CTM. C'est personnalisé, donc, c'est bien visible. Donc, moi, je crois qu'il nous faudra insister, il nous faudra faire en sorte que la CTM puisse reverser directement aux clubs gagnants dans les finales, tout comme à l'instar, comme l'a dit le collègue NARCISSOT, au cyclisme. Et là, il a fait une proposition également pour les participants du tour des yoles. Je crois qu'il nous faudra adopter cela, parce que cela pose un vrai problème aux clubs, et aux participants des manifestations ; Merci.

M. le Président Claude LISE – Bien. Collègues nous passons au vote.

VOTE Abstentions (0) Contre ? Adopté à l'unanimité.

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Je remercie LAVENTURE. Mais, collègues, il nous reste à voir une dernière question. J'avais été saisi d'une motion. Je ne sais pas si elle a déjà été distribuée.

- M. Miguel LAVENTURE Non, je ne pense pas.
- M. le Président Claude LISE Parce qu'on arrive au terme là de la plénière.
- M. Miguel LAVENTURE J'en donne lecture pendant que...
- M. le Président Claude LISE Oui. Je rappelle que c'est une motion de la commission des finances.
- M. Miguel LAVENTURE Voilà, je vais en donner lecture là.
- M. le Président Claude LISE Donc, le collègue LAVENTURE.
- M. Mais non, mais le collègue BRANCHI...
- M. le Président Claude LISE Ou le collègue...

(Discussions hors micro)

<u>M. le Président Claude LISE</u> – Donc, le collègue président de la commission des finances, va lire cette motion. Donc, elle est à l'impression si je ne me trompe pas. On va déjà écouter le président. Vas-Y.

## MOTION DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE POSEI

- M. le Président Claude LISE Voilà, donc vous avez tous entendu. On attend la distribution.
- <u>M. Jean-Claude DUVERGER</u> Je propose que l'on aille manger et... (Rires)
- M. le Président Claude LISE Et qu'on entame le débat sur la motion après le déjeuner.
- M. le Président Claude LISE Oui, collègue ADENET.
- M. Lucien ADENET Tout simplement pour dire que la motion, elle est correcte, puisqu'on demande tout simplement que les dotations soient maintenues au niveau, où 'elle était. Que la dotation soit maintenue au même niveau. Maintenant on a eu à dire ici, lors de l'examen d'un projet de décret, qu'il y avait certaines productions qui ne bénéficiaient pas de l'aide POSEI. Bon, je ne sais pas si on pourrait retrouver ce décret, retrouver les recommandations que l'on avait faites, pour les intégrer à cette motion quoi. Les annexer. Je me souviens que c'était un projet de décret sur le POSEI. (Discussions hors micro)
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Collègue LAVENTURE dit qu'il ne faut pas trop charger la même barque.
- M. Miguel LAVENTURE Je comprends bien le collègue Lucien ADENET, qui voudrait saisir l'opportunité pour faire avancer l'extension à d'autres productions qui aujourd'hui, ne bénéficient pas. Mais le contexte actuel, est un contexte où on va véritablement être devant, je dirais des combats compliqués. Nous avons tous la connaissance de la donne. C'est le départ du Royaume-Uni, dont on nous dit qu'il assurait à lui tout seul, presque 15 % de la ressource du budget, qui fait qu'évidemment, l'ensemble des politiques se trouve diminué en termes de moyens. Et par conséquent, je pense que si

nous arrivons à obtenir le maintien, eh bien, ce sera déjà un beau succès. Parce qu'on voit bien que lorsque Monsieur JUNKER, président de la commission s'est exprimé en Guyane, je pense qu'il était très sincère, et qu'il pensait pouvoir tenir cette annonce publique. Et puis, c'était en octobre, là maintenant, nous sommes en juin, donc, huit mois après, clairement, il a dû un peu réviser sa position. Et heureusement que son propos était public, parce que, comme ça, cela nous permet de nous appuyer sur un élément qui nous apparait comme étant un argument fort. En revanche, je pense qu'on peut retenir que complémentairement à la motion, le président puisse faire un courrier, à la fois au gouvernement et aux instances européennes pour renouveler la demande qui avait été exprimée pour vois s'il est possible, puisqu'en fait, on est au début d'une négociation. Le débat qui a lieu en ce moment, est un débat qui va porter sur le prochain programme 2021, et je pense qu'un certain nombre de choses peuvent être dores et déjà mises sur la table pour nourrir la discussion.

<u>M. Lucien ADENET</u> – La proposition de notre collègue, sauvegarde le maintien des dotations au niveau actuel, et puis un courrier du président pour rappeler un p'tit peu ce que nous avions déjà dit, l'extension de ces aides POSEI à d'autres secteurs de l'agriculture. D'accord ? Merci.

M. Jean-Claude DUVERGER – Président. Président. Est-ce que je peux demander au collègue BRANCHI. Mais enfin, c'est pour être plus clair. Dans la motion on demanderait au représentants des régions ultra périphériques...la motion s'adresse aux représentants des régions ultrapériphériques au parlement européen à tout mettre en œuvre pour sauvegarder les indispensables dotations de POSEI et tout cela. Elle s'adresse aux représentants des pays, à la Guadeloupe, à la ...cette motion-là, c'est cela ? Et en même temps, on demanderait au Président de la république de bien veiller à la stabilité etc. Est-ce que la motion invite ceux qui sont là, la Guadeloupe, un représentant des régions ultra périphériques ?

M. Miguel LAVENTURE – En fait, il y a trois niveau dans la motion. Mais, ils sont mis justement, de manière successive pour que nous puissions dire si nous considérons, en termes d'opportunité politique qu'il faut les solliciter tous les trois. Le premier niveau c'est la commission parce que c'est elle qui a le pouvoir d'initiative. Et c'est aujourd'hui elle qui s'est exprimée. Puisque la commission, comme c'est sa responsabilité, a réfléchi à une proposition. Donc, c'est un projet qui est en discussion, et qui va être transmis au parlement. Et le règlement définitif, qui fait partie de ces quelques types de textes européens, qui sont, à la fois, votés par le parlement, et définis par la commission. C'est à dire qu'il y a un accord qui doit intervenir. Donc, l'initiative c'est la commission, mais le parlement est dans la boucle, puisqu'il aura son mot à dire. Il est décisionnaire. Et donc, le premier niveau sur lequel il faut qu'on agisse c'est, évidemment, la commission. D'autant qu'encore une fois, elle s'est déjà exprimée. Elle a dit voilà ce que je propose. Et on a une circonstance, on se répète un p'tit peu, mais c'est utile, on a une circonstance un p'tit peu, je dirais, de confort pour s'adresser à la commission, c'est de renvoyer le président de la commission à ses propres déclarations en Guyane en octobre dernier. Le deuxième niveau, c'est de dire effectivement, aux parlementaires, attention. Je suppose que dans leurs territoires. ils seront mobilisés par leurs propres population, mais, leur dire, écoutez, la Martinique, nous on est vigilant sur cette affaire. Et puis le troisième élément, c'est le Président de la république, parce que comme JUNKER était en Guyane, conjointement avec MACRON. Hé bien, si le Président de la république fait savoir qu'il est lui-même très déterminé sur la question, cela peut aider à donner, ie dirais, une attention particulière à cela.

M. Jean-Claude DUVERGER – Cela me gêne. Ma préoccupation c'est ou on a une motion commune avec les représentants des régions, ou on a notre motion qui s'adresse à l'Europe et on demande à ces gens-là en les écrivant de soutenir notre motion. Mais la motion ne peut s'adresser directement aux représentants, à mon sens. Est-ce qu'il n'y a pas un p'tit souci là ? (Discussions hors micro)

- M. le Président Claude LISE Collègue BRANCHI.
- <u>M. Michel BRANCHI</u> Il ne faut pas oublier le mode de scrutin des parlementaires européens. Les parlementaires européens ne représentent pas directement des territoires. Dans l'ancien mode de scrutin, ils représentaient la circonscription ultra marine. Par exemple, Younous OMARJEE
- M. le Président Claude LISE Réunionnais.
- M. Michel BRANCHI Le réunionnais, il ne représente pas la Martinique, il représente les RUP, les Outre-Mer. La deuxième observation que je veux faire, c'est que nous renvoyons le Président de la république, à l'heure actuelle, qui a, à de nombreuses fois déclaré, probablement pour des raisons franco-françaises, et qu'il défend le principe de la PAC, or, la PAC est régulièrement attaquée, la politique agricole commune, dont le POSEI est une déclinaison, la PAC est régulièrement attaquée au niveau européen. Et par conséquent, c'est une manière de lui rappeler ses engagements personnels. C'est pour cela que l'on s'adresse également à lui.
- <u>M. le Président Claude LISE</u> Bien. Oui, moi, ,il y a juste une observation de forme. Je vois que nous avons un record de considérant, mais tout d'un coup, je note, invite, demande invite etc. On ne sait pas qui demande, qui invite etc... (*Discussions hors micro*)
- M. le Président Claude LISE Donc, le début est à venir. D'accord.
- M. Miguel LAVENTURE Le début est traditionnel. Les élus de la collectivité...
- M. le Président Claude LISE Oui, oui.
- M. Miguel LAVENTURE L'assemblée de Martinique élue le, etc...
- M. le Président Claude LISE Très bien, voilà. Donc, on va accorder les temps etc. Bon, ben, écoutez, collègues, je pense que sauf à entamer un long débat pour peaufiner, vous savez que quand on commence à peaufiner une motion, comme cela, on en a pour des heures. Surtout quand on est aussi nombreux. Donc, je pense qu'il vaut mieux.... (Discussions hors micro)
- M. Jean-Claude DUVERGER si on ne restait pas seul, écrivons-les
- <u>M. le Président Claude LISE</u> OK. Donc, nous sommes unanimes. Tout le monder prend part au vote ?

VOTE Abstentions ? (0) Contre ? (0) Adopté à l'unanimité.

M. le Président Claude LISE – Hé bien c'est parfait. Donc, c'est adopté. Évidemment, on va mette le chapeau, on va accorder les verbes, etc. et tout cela sera présenté convenablement, moyennant quoi la séance est levée. Je vous remercie. Bon appétit. Et rendez-vous les 12 et 13 juillet pour la prochaine plénière.

(Séance levée à 13h20)

# **INDEX DES MATIERES**

lecture de l'ordre du jour par le président de séance   page 9   1 / approbation du procès-verbal de la séance des 8 et 9 février 2018   page 14     2 / examen et vote des comptes de gestion 2017 de la CTM   examen et vote des comptes administratifs 2017 de la CTM   bilan des autorisations de programme et des autorisations d'engagement   3 / affectation des résultats du compte administratif 2017   Page 52   4 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 745 991,00 €   destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence mannikou quartier desfarge à rivière pilote   5 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 120 106,00 €   destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore quartier Basse Gondeau au Lamentin   Page 52   destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot quartier zac la marie a Ducos   7 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 €   destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 quartier floreal à fort de france   9 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 €   destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames quartier floreal à fort de france   9 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €   Page 53   demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €   Page 53   demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €   Page 5
2/ examen et vote des comptes de gestion 2017 de la CTM examen et vote des comptes administratifs 2017 de la CTM bilan des autorisations de programme et des autorisations d'engagement  3/ affectation des résultats du compte administratif 2017  4 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 745 991,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence mannikou - quartier desfarge à rivière pilote  5/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 120 106,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin  6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
examen et vote des comptes administratifs 2017 de la CTM bilan des autorisations de programme et des autorisations d'engagement  3/ affectation des résultats du compte administratif 2017  4 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 745 991,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence mannikou - quartier desfarge à rivière pilote  5/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un pret d'un montant total de 1 120 106,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin  6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
bilan des autorisations de programme et des autorisations d'engagement  3/ affectation des résultats du compte administratif 2017  4 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 745 991,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence mannikou - quartier desfarge à rivière pilote  5/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un pret d'un montant total de 1 120 106,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin  6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
3/ affectation des résultats du compte administratif 2017  4 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 745 991,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence mannikou - quartier desfarge à rivière pilote  5/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 120 106,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin  6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
4 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 745 991,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence mannikou - quartier desfarge à rivière pilote  5 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un pret d'un montant total de 1 120 106,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin  6 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9 / demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
(simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 745 991,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence mannikou - quartier desfarge à rivière pilote  5/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un pret d'un montant total de 1 120 106,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin  6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence mannikou - quartier desfarge à rivière pilote  5/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un pret d'un montant total de 1 120 106,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin  6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
quartier desfarge à rivière pilote  5/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un pret d'un montant total de 1 120 106,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin  6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
5/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un pret d'un montant total de 1 120 106,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin 6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos 7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france 8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france 9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
(simar) à hauteur de 40 % d'un pret d'un montant total de 1 120 106,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin 6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos 7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france 8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france 9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence rhizophore - quartier Basse Gondeau au Lamentin  6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
quartier Basse Gondeau au Lamentin  6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
6/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
(simar) à hauteur de 50 % d'un prêt d'un montant total de 261 843,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence abricot - quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
quartier zac la marie a Ducos  7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
7/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
(simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 595 479,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 €  destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr1 - quartier floreal à fort de france  8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
8/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
(simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 266 692,00 € destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les dames - quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
quartier floreal à fort de france  9/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique (simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
(simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
(simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 1 378 815,00 €
destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence les zetas tr2 -
quartier floreal à fort de france
10/ demande de garantie sollicitée par la société immobilière de la Martinique Page 53
(simar) à hauteur de 40 % d'un prêt d'un montant total de 484 894,00 €
destiné aux travaux de confortement sismique à la résidence trenelle à fort de
france
11/ versement d'une contribution financière aux travaux de réhabilitation de Page 54
la résidence tartenson
12/ avenant à la convention financière d'indemnisation de la sci ceja du cout Page 54
des travaux de mise aux normes pmr et d'aménagement des locaux sis au 9
lot. bardinet dillon à fort de france
13/ demande de réaffectation partielle de fonds dédiés de Martinique Page 9
développement dossier retiré de l'ordre du jour

14/ augmentation de la dotation financière de la subvention globale fse au titre de l'axe 3 "promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté" du po	Page 55
fse etat pour la période 2018-2020  15/ rejet de la demande d'aide européenne dans le cadre du programme de	Page 58
développement rural de la Martinique 2014-2020 - rmar040117da0970101 - sarl bellevue sainte-marie "plantation vitroplants bananes sur 3,19 ha de 2017 à 2019	
16/ rejet de la demande d'aide européenne dans le cadre du programme de développement rural de la Martinique 2014-2020 - rmar060116da0970006 - sa usine du marin - maintien de l'atelier "élevage bovin" par l'optimisation	Page 58
d'équipement en matériel	2 00
17/ mise en place d'un pass musée : le Martinique pass musée	Page 80
18/ mise en place de l'achat en compte pour les tours-operators, les réceptifs et autres	Page 82
19/ fixation des prix de vente d'ouvrages : cahier du patrimoine n°31 et catalogue benoit jeannette	Page 83
20/ annulation de la délibération n°15-895-1 du 20 octobre 2015 portant octroi d'une subvention au syndicat pour la défense des artistes martiniquais pour sa participation au mundial montréal au canada au mois de novembre 2015	Page 84
21/ dispositif territorial des aides à l'innovation	Page 85
22/ création d'un fonds de fonds Jérémie destiné à mettre en œuvre les instruments financiers de la collectivité territoriale de Martinique au titre du po-feder 2014-2020	Page 90
23/ nouveau règlement territorial des bourses d'études paramédicales, de sages-femmes et de formations en travail social	Page 103
24/ projet de décret relatif aux sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (safer)	Page 105
25/ plan de financement prévisionnel de l'opération visant le réaménagement du carrefour mangot vulcin au Lamentin (rn1-rd3) pour le passage du tcsp de Martinique	Page 106
26/ compte-rendu de l'exercice de la délégation du président du conseil exécutif en matière de marchés publics et d'accords-cadres	Page 106
27/ trophée yvon lutbert validation du dispositif cadre	Page 107
28/ demande de subvention formulée par la fédération des yoles rondes de Martinique pour l'organisation du tour des yoles 2018	Page 107
29/ demande de subvention formulée par la croix rouge française-délégation Martinique au titre du fonctionnement du service d'aide aux victimes d'agressions sexuelles (savas) - année 2018	Page 60
30/ demande de subvention d'investissement formulée par le centre hospitalier du saint-esprit d'un montant de 141 000,00€ pour la réalisation des travaux de mise aux normes et d'aménagement de l'ehpad « douceur d'âge »	Page 61
31/ demande de subvention d'investissement formulée par l'omass - office des missions d'action sociale et de sante de la ville du Lamentin d'un montant de 80 000,00€ pour la réalisation des travaux et aménagements nécessaires au fonctionnement de la cuisine de l'ehpad « résidence henri bourgeois »	Page 66

32/ demande de subvention formulée par l'association clowns dokte dans le cadre d'une formation qualifiante de clowns en secteur hospitalier, au titre de l'exercice 2018  33/ demande de subvention formulée par l'association pour l'information et la prévention de la drépanocytose (apipd) dans le cadre de la semaine de sensibilisation et d'information sur la drépanocytose intitulée « la 3ème édition de dépraction Martinique » qui a eu lieu du 25 au 30 septembre 2017  34/ le financement de mesures de protection judiciaire de majeurs vulnérables aux associations tutélaires myriam et udaf  35/ la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (maesf)  Page 68  Page 69  Page 69  Page 69
l'exercice 2018  33/ demande de subvention formulée par l'association pour l'information et la prévention de la drépanocytose (apipd) dans le cadre de la semaine de sensibilisation et d'information sur la drépanocytose intitulée « la 3ème édition de dépraction Martinique » qui a eu lieu du 25 au 30 septembre 2017  34/ le financement de mesures de protection judiciaire de majeurs vulnérables aux associations tutélaires myriam et udaf  35/ la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (maesf)  7 Page 68  7 Page 69
33/ demande de subvention formulée par l'association pour l'information et la prévention de la drépanocytose (apipd) dans le cadre de la semaine de sensibilisation et d'information sur la drépanocytose intitulée « la 3ème édition de dépraction Martinique » qui a eu lieu du 25 au 30 septembre 2017  34/ le financement de mesures de protection judiciaire de majeurs vulnérables aux associations tutélaires myriam et udaf  35/ la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (maesf)  Page 68  Page 69
prévention de la drépanocytose (apipd) dans le cadre de la semaine de sensibilisation et d'information sur la drépanocytose intitulée « la 3ème édition de dépraction Martinique » qui a eu lieu du 25 au 30 septembre 2017  34/ le financement de mesures de protection judiciaire de majeurs vulnérables aux associations tutélaires myriam et udaf  35/ la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (maesf)  Page 68  36/ attribution de prix aux jeunes lauréats confiés à l'aide sociale à l'enfance  Page 69
sensibilisation et d'information sur la drépanocytose intitulée « la 3ème édition de dépraction Martinique » qui a eu lieu du 25 au 30 septembre 2017  34/ le financement de mesures de protection judiciaire de majeurs vulnérables Page 67 aux associations tutélaires myriam et udaf  35/ la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (maesf)  Page 68  36/ attribution de prix aux jeunes lauréats confiés à l'aide sociale à l'enfance  Page 69
édition de dépraction Martinique » qui a eu lieu du 25 au 30 septembre 2017  34/ le financement de mesures de protection judiciaire de majeurs vulnérables aux associations tutélaires myriam et udaf  35/ la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (maesf)  7 Page 68  36/ attribution de prix aux jeunes lauréats confiés à l'aide sociale à l'enfance  Page 69
34/ le financement de mesures de protection judiciaire de majeurs vulnérables aux associations tutélaires myriam et udaf  35/ la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (maesf)  Page 68  Page 69
aux associations tutélaires myriam et udaf  35/ la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (maesf)  75/ attribution de prix aux jeunes lauréats confiés à l'aide sociale à l'enfance  75/ Page 69
35/ la mesure d'accompagnement en économie sociale et familiale (maesf)  Page 68  36/ attribution de prix aux jeunes lauréats confiés à l'aide sociale à l'enfance  Page 69
36/ attribution de prix aux jeunes lauréats confiés à l'aide sociale à l'enfance Page 69
, ,
au titre des examens de l'année scolaire 2017/2018 et organisation de la
cérémonie de remise
37/ convention annuelle d'objectifs et de moyens 2018 entre la collectivité   Page 69
territoriale de Martinique et l'état relative à la mobilisation d'aides aux postes
en faveur de l'insertion des bénéficiaires du rsa dans le secteur non marchand
38/ demande de subvention de l'association madin'jeunes ambition pour la Page 70
campagne « la caravane de la non-violence » au titre de l'année 2017
39/ plan de formation du personnel de la collectivité territoriale de Martinique   Page 75
40/ rapport d'activités des services – année 2017 Page 78
41/ demande d'attribution d'aide européenne dans le cadre du programme de Page 60
développement rural de la Martinique 2014-2020 « sarl distillerie la favorite -
rénovation du système traditionnel de production de vapeur de la distillerie
favorite (2017) - rmar040217da0970001»
42/ motion pour la sauvegarde des fonds POSÉI Page 109



# COLLECTIVITE TERRITORIALE DE MARTINIQUE

Rue Gaston DEFERRE CS 30137 | 97201 Fort-de-France, Martinique

 $\label{eq:courrier} \begin{tabular}{ll} T\'el\'ephone: 0596 59 63 00 & Fax: 0596 72 68 10 & Courriel: $$ \underline{courrier@collectivitedemartinique.mq} $$ www.collectivitedemartinique.mq $$$